



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 8 février 2023

VERSION NON AUDITÉE

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL	5
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ	5
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	6
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES.....	9
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	11
COMPTE DE RÉSULTAT	11
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	12
BILAN ACTIF	13
BILAN PASSIF.....	14
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	15
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	17
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	20
NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	20
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	20
1.2 Principes et méthodes comptables.....	28
1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28).....	55
NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	59
2.1 Principales variations du périmètre de consolidation.....	59
2.2 Projets d'acquisition	59
2.3 Distribution exceptionnelle de Crédit Agricole Assurances à Crédit Agricole S.A.	60
2.4 Programmes de rachat d'actions	60
2.5 Impacts liés à la guerre Russie/Ukraine	60
NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	62
3.1 Risque de crédit.....	62
3.2 Expositions au risque souverain	94
3.3 Risque de marché	97
3.4 Risque de liquidité et de financement	102
3.5 Comptabilité de couverture	105
3.6 Risques opérationnels.....	115
3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires	115
NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	116
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	116
4.2 Produits et charges de commissions.....	116
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	117
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	119
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	119
4.6 Produits (charges) nets des autres activités.....	119
4.7 Charges générales d'exploitation	120
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	121
4.9 Coût du risque	122
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs	122
4.11 Impôts.....	123

4.12	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	124
NOTE 5	Informations sectorielles	125
5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	127
5.2	Information sectorielle par zone géographique	129
5.3	Spécificités de l'assurance	130
NOTE 6	Notes relatives au bilan	133
6.1	Caisse, banques centrales	133
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	133
6.3	Instruments dérivés de couverture	136
6.4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	136
6.5	Actifs financiers au coût amorti	140
6.6	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	142
6.7	Passifs financiers au coût amorti	145
6.8	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	147
6.9	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	149
6.10	Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	150
6.11	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.....	152
6.12	Co-entreprises et entreprises associées.....	154
6.13	Immeubles de placement	160
6.14	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	161
6.15	Écarts d'acquisition	162
6.16	Provisions techniques des contrats d'assurance	165
6.17	Provisions	166
6.18	Dettes subordonnées	174
6.19	Capitaux propres.....	175
6.20	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	180
NOTE 7	Avantages au personnel et autres rémunérations	181
7.1	Détail des charges de personnel	181
7.2	Effectif moyen de la période	181
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	181
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.....	183
7.5	Autres avantages sociaux	186
7.6	Paiements à base d'actions.....	186
7.7	Rémunérations de dirigeants	187
NOTE 8	Contrats de location.....	188
8.1	Contrats de location dont le groupe est preneur	188
8.2	Contrats de location dont le groupe est bailleur	190
NOTE 9	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	191
NOTE 10	Reclassements d'instruments financiers	193
NOTE 11	Juste valeur des instruments financiers	194
11.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	195
11.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	197
11.3	Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	209
11.4	Rappels sur la réforme des indices de référence	210
NOTE 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2022.....	213
12.1	Information sur les filiales.....	213

12.2	Participations ne donnant pas le contrôle.....	214
12.3	Composition du périmètre.....	216
NOTE 13	Participations et entités structurées non consolidées	243
13.1	Participations non consolidées.....	243
13.2	Informations sur les entités structurées non consolidées	243
NOTE 14	Événements postérieurs au 31 décembre 2022.....	248

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

L'adresse du siège social de la Société est : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

MECANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole CIB, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

Mécanisme TLTRO III

Au 31/12/2022, l'encours résiduel des emprunts TLTRO III auprès de la BCE est de 91,1 milliards d'euros, suite au remboursement anticipé de 71 milliards d'euros.

La comptabilisation du TLTRO III est précisée en paragraphe 1.1.

COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE SOLVABILITE, ET RESOLUTION BANCAIRE

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2017/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« extended SPE ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les

investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2¹. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette², c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

LIENS EN CAPITAL ENTRE CREDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES REGIONALES

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détenait directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 99,9 %). Suite à l'opération de simplification de la structure capitalistique du Groupe réalisée le 3 août 2016, l'essentiel des certificats coopératifs d'investissement (« CCI ») et les certificats coopératifs d'associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été transférés à une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales.

¹ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

² Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées à Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales, compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales³ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (notes 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Produits et charges de commissions" et 6.5 "Actifs financiers au coût amorti" et 6.7 "Passifs financiers au coût amorti").

AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

La liste des sociétés de Crédit Agricole S.A. est présentée en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2022". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2022 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 8 062 millions d'euros (2 545 millions d'euros au 31 décembre 2021);
- prêts et créances sur la clientèle : 3 092 millions d'euros (3 399 millions d'euros au 31 décembre 2021);
- dettes envers les établissements de crédit : 5 823 millions d'euros (3 413 millions d'euros au 31 décembre 2021);
- dettes envers la clientèle : 283 millions d'euros (380 millions d'euros au 31 décembre 2021);
- engagements donnés sur instruments financiers : 6 473 millions d'euros (7 950 millions d'euros au 31 décembre 2021);
- engagements reçus sur instruments financiers : 6 390 millions d'euros (4 919 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

GESTION DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITES, PRERETRAITES ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE : CONVENTIONS DE COUVERTURE INTERNES AU GROUPE

Comme présenté dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations définies".

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

³ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" au point 7.7 ainsi que dans la partie "Politique de rémunération", chapitre 3 "Gouvernement d'entreprise" du Document d'enregistrement universel.

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	4.1	29 867	23 797
Intérêts et charges assimilées	4.1	(17 003)	(11 676)
Commissions (produits)	4.2	13 317	12 828
Commissions (charges)	4.2	(7 842)	(7 345)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	(10 586)	14 279
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		(4 391)	2 114
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		(6 195)	12 165
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	(57)	-
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		(105)	(57)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		48	57
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	2	43
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités	4.6	49 618	40 183
Charges des autres activités	4.6	(34 041)	(49 284)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	5.3	526	(168)
Produit net bancaire		23 801	22 657
Charges générales d'exploitation	4.7	(13 404)	(12 649)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(1 175)	(1 172)
Résultat brut d'exploitation		9 222	8 836
Coût du risque	4.9	(1 746)	(1 576)
Résultat d'exploitation		7 476	7 260
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		371	374
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	15	(51)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.15	-	497
Résultat avant impôt		7 862	8 080
Impôts sur les bénéfices	4.11	(1 662)	(1 236)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.11	116	5
Résultat net		6 316	6 849
Participations ne donnant pas le contrôle	13.2	879	1 005
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		5 437	5 844
Résultat par action (en euros) ¹	6.19	1,681	1,836
Résultat dilué par action (en euros) ¹	6.19	1,681	1,836

¹ Correspond au résultat hors intérêts des titres super-subordonnés et y compris le Résultat net d'impôt des activités abandonnées

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net		6 317	6 849
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	325	169
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre ¹	4.12	778	(13)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	4.12	58	8
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	1 161	164
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	25	19
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(287)	(30)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(10)	(14)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	889	139
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	182	940
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(7 090)	(1 565)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	(2 766)	(857)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	4.12-5.3	(569)	182
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(10 243)	(1 300)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	47	103
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	2 643	640
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	(3)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	26	(15)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	(7 527)	(575)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	(6 638)	(436)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		(321)	6 413
Dont part du Groupe		(1 148)	5 330
Dont participations ne donnant pas le contrôle		827	1083

¹ Dont l'impact du transfert en réserves d'éléments non recyclables de -14 millions d'euros.

BILAN ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales	6.1	207 648	237 757
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6-6.7	432 088	429 394
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		249 248	237 341
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		182 840	192 053
Instruments dérivés de couverture	3.3-3.5	31 867	14 125
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	206 770	256 261
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		204 002	253 842
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 768	2 419
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	1 144 605	1 045 326
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		567 642	501 347
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		489 757	459 905
<i>Titres de dettes</i>		87 206	84 074
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 410	3 194
Actifs d'impôts courants et différés	6.9	7 290	5 864
Comptes de régularisation et actifs divers	6.10	71 598	38 447
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.11	134	2 965
Participation aux bénéfices différée	6.16	16 767	7
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.12	8 723	8 317
Immeubles de placement	6.13	7 812	7 307
Immobilisations corporelles	6.14	6 023	6 096
Immobilisations incorporelles	6.14	3 204	3 263
Ecarts d'acquisition	6.15	15 682	15 632
TOTAL DE L'ACTIF		2 167 621	2 073 955

BILAN PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales	6.1	59	1 276
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	279 373	246 388
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		238 708	207 725
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		40 665	38 663
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	45 636	12 358
Passifs financiers au coût amorti		1 324 682	1 267 353
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.1-3.3-6.7	284 167	314 783
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.3-6.7	827 977	781 177
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.3-6.7	212 538	171 393
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 811	5 105
Passifs d'impôts courants et différés	6.9	2 409	2 932
Comptes de régularisation et passifs divers	6.10	55 293	53 322
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.11	205	2 566
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.16	351 780	375 091
Provisions	6.17	3 523	4 547
Dettes subordonnées	3.4-6.18	23 370	26 101
Total dettes		2 094 141	1 997 039
Capitaux propres		73 480	76 916
Capitaux propres part du Groupe		64 633	68 217
Capital et réserves liées		29 603	28 495
Réserves consolidées		34 527	32 227
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(4 937)	1 677
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		3	(26)
Résultat de l'exercice		5 437	5 844
Participations ne donnant pas le contrôle		8 847	8 699
TOTAL DU PASSIF		2 167 621	2 073 955

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Part du Groupe								Résultat net	Capitaux propres
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital ¹	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2021 Publié	8 750	48 527	(113)	5 888	63 052	3 580	(1 415)	2 165	-	65 217
Impacts nouvelles normes ¹	-	167	-	-	167	-	-	-	-	167
Capitaux propres au 1er janvier 2021	8 750	48 694	(113)	5 888	63 219	3 580	(1 415)	2 165	-	65 384
Augmentation de capital	591	1 591	-	-	2 182	-	-	-	-	2 182
Variation des titres autodétenus	-	-	(1 057)	-	(1 057)	-	-	-	-	(1 057)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(1)	-	(1 000)	(1 001)	-	-	-	-	(1 001)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(352)	-	-	(352)	-	-	-	-	(352)
Dividendes versés en 2021	-	(2 333)	-	-	(2 333)	-	-	-	-	(2 333)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	19	-	-	19	-	-	-	-	19
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	591	(1 076)	(1 057)	(1 000)	(2 542)	-	-	-	-	(2 542)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(12)	-	-	(12)	(718)	107	(611)	-	(623)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	(12)	-	-	(12)	-	12	12	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	(1)	-	-	(1)	-	1	1	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	6	-	-	6	90	7	97	-	103
Résultat 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	5 844	5 844
Autres variations	-	51	-	-	51	-	-	-	-	51
Capitaux propres au 31 décembre 2021	9 341	47 663	(1 170)	4 888	60 722	2 952	(1 301)	1 651	5 844	68 217
Affectation du résultat 2021	-	5 844	-	-	5 844	-	-	-	(5 844)	-
Capitaux propres au 1er janvier 2022	9 341	53 507	(1 170)	4 888	66 566	2 952	(1 301)	1 651	-	68 217
Impacts nouvelles normes	-	167	-	-	167	-	-	-	-	167
Capitaux propres au 1er janvier 2022 Retraité	9 341	53 507	(1 170)	4 888	66 566	2 952	(1 301)	1 651	-	68 217
Augmentation de capital	(213)	(718)	-	-	(931)	-	-	-	-	(931)
Variation des titres autodétenus	-	-	883	-	883	-	-	-	-	883
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(8)	-	1 101	1 092	-	-	-	-	1 092
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(404)	-	-	(404)	-	-	-	-	(404)
Dividendes versés en 2022	-	(3 173)	-	-	(3 173)	-	-	-	-	(3 173)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	18	-	-	18	-	-	-	-	18
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(213)	(4 285)	883	1 101	(2 515)	-	-	-	-	(2 515)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(17)	-	-	(17)	(7 479)	834	(6 645)	-	(6 662)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	(14)	-	-	(14)	-	14	14	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	(4)	-	-	(4)	-	4	4	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	44	16	60	-	60
Résultat 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	5 437	5 437
Autres variations	-	96	-	-	96	-	-	-	-	96
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	9 128	49 301	(287)	5 989	64 130	(4 483)	(451)	(4 934)	5 437	64 633

¹ Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

Participations ne donnant pas le contrôle						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
(en millions d'euros)	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2021 Publié	8 451	(117)	(56)	(173)	8 278	73 495
Impacts nouvelles normes	12	-	-	-	12	179
Capitaux propres au 1er janvier 2021	8 463	(117)	(56)	(173)	8 290	73 674
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	2 182
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(1 057)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	(1 001)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(108)	-	-	-	(108)	(460)
Dividendes versés en 2021	(454)	-	-	-	(454)	(2 787)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	7	-	-	-	7	26
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(555)	-	-	-	(555)	(3 097)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	42	26	68	68	(555)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	20	11	(1)	10	30	133
Résultat 2021	1 005	-	-	-	1 005	6 849
Autres variations	(139)	-	-	-	(139)	(88)
Capitaux propres au 31 décembre 2021	8 794	(64)	(31)	(95)	8 699	76 916
Affectation du résultat 2021	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2022	8 794	(64)	(31)	(95)	8 699	76 916
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2022 Retraité	8 794	(64)	(31)	(95)	8 699	76 916
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	(931)
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	883
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	1 092
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(110)	-	-	-	(110)	(514)
Dividendes versés en 2022	(464)	-	-	-	(464)	(3 637)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	7	-	-	-	7	25
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(567)	-	-	-	(567)	(3 082)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(3)	(95)	39	(56)	(59)	(6 721)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	(2)	-	-	-	(2)	(2)
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	(9)	3	-	3	(6)	54
Résultat 2022	880	-	-	-	880	6 317
Autres variations	(100)	-	-	-	(100)	(4)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	8 995	(154)	8	(148)	8 847	73 480

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole S.A.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.



(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Résultat avant impôt		7 862	8 080
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		1 175	1 172
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.15	-	(497)
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		193	19 538
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(537)	(405)
Résultat net des activités d'investissement		(15)	51
Résultat net des activités de financement		2 535	2 472
Autres mouvements		(6 945)	2 333
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		(3 594)	24 664
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit ¹		(66 706)	(27 138)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		14 488	13 438
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		79 312	(7 304)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(30 353)	495
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ²		934	369
Impôts versés		(1 233)	(1 699)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(3 557)	(21 839)
Flux provenant des activités abandonnées		(116)	25
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		595	10 930
Flux liés aux participations ³		(3 583)	138
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 089)	(876)
Flux provenant des activités abandonnées		(386)	(100)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(5 058)	(838)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁴		(3 222)	(3 067)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁵		4 678	1 369
Flux provenant des activités abandonnées		114	(3)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		1 570	(1 701)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		(1 278)	125
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		(4 168)	8 516
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		159 729	151 213
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		236 696	193 455
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(76 967)	(42 242)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		155 561	159 729
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		207 577	236 696
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(52 016)	(76 967)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(4 168)	8 516

*Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

**Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

¹ Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit :
Au 31 décembre 2022, les remboursements de TLTRO III s'élevaient à - 71 milliards d'euros.

² Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 31 Décembre 2022, ce montant comprend le versement des dividendes de FCA Bank pour + 600 millions d'euros, le versement des dividendes des sociétés de l'assurance pour + 248 millions d'euros et des filiales d'Amundi pour +13 millions d'euros.

³ Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2022 s'établit à + 127 millions d'euros. Les principales opérations concernent l'augmentation de capital pour - 600 millions d'euros effectuée par CACF France lié à la création de la filiale LLD Leasco, +435 millions d'euros de trésorerie acquise lié à la cession de La Médicale, +190 millions d'euros de trésorerie nette acquise liée à la cession de Crédit du Maroc et la cession de Crédit Agricole Banka Srbija Akcionarsko Novi Sad pour + 154 millions d'euros par Crédit Agricole SA. Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à -3 862 millions d'euros essentiellement réalisées dans le cadre des investissements de l'assurance.

⁴ Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce montant correspond principalement à -4 151 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par le groupe Crédit Agricole. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Dividendes versés par Crédit Agricole S.A. pour -3 173 millions d'euros

- Dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour - 464 millions d'euros, et

- Intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour - 514 millions d'euros.

Ce montant correspond également à l'augmentation de capital réservée aux salariés pour +128 millions d'eurose et aux émissions et remboursements d'instruments de capitaux propres pour +1 101 millions euros.

⁵ Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 31 Décembre 2022, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à + 24 005 millions d'euros et les remboursements à - 16 508 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à + 338 millions d'euros et les remboursements à - 588 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour - 2 420 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2022 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2021.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2022.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
Amendement à IAS 16		
Immobilisations corporelles – Produits antérieurs à l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022	Non
Améliorations des IFRS cycle 2018-2020		
- IFRS 1 Filiale devenant un nouvel adoptant,		
- IFRS 9 Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10 %,	1 ^{er} janvier 2022	Non
- IAS 41 Impôts dans les évaluations de la juste valeur, et		
- IFRS 16 Avantages incitatifs à la location		
Amendement à IFRS 3		
Références au cadre conceptuel	1 ^{er} janvier 2022	Non
Amendement à IAS 37		
Contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat	1 ^{er} janvier 2022	Non

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

NORMES IFRS 17 : CONTRATS D'ASSURANCE

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance, publiée par l'IASB le 18 mai 2017 dans sa version initiale puis le 25 juin 2020 dans sa version amendée, remplacera la norme IFRS 4. Elle est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

La norme IFRS 17 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2021 contient une exemption optionnelle d'application des exigences de la norme en matière de cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels et les contrats avec compensation des flux de trésorerie.

Le groupe Crédit Agricole appliquera la norme IFRS 17, ainsi que les modifications apportées par IFRS 17 aux autres normes IFRS, pour la première fois dans ses états financiers clos à compter du 1er janvier 2023.

IFRS 17 est une norme d'application rétrospective avec retraitement obligatoire de l'information comparative. Par conséquent, l'information comparative relative à l'exercice 2022 sera retraitée dans les états financiers de l'exercice 2023, et un bilan à la date de transition (1er janvier 2022) y sera également présenté.

Le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 17 dans les délais requis. Les travaux d'analyse, de préparation et de mise en œuvre engagés depuis 2017 se sont poursuivis au cours de l'année 2022, avec notamment l'établissement du bilan de transition au 1er janvier 2022 et le début des travaux de production de l'information comparative pour les différentes périodes (intermédiaires et annuelle) de l'exercice 2022. Les travaux concernant l'établissement des données retraitées au 31 décembre 2022 sont actuellement en cours de finalisation.

Changements apportés par la norme IFRS 17 et impacts prévus de la première application de la norme sur les états financiers

La norme IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats qui entrent dans son champ d'application (i.e. les contrats d'assurance émis, les contrats de réassurance émis et détenus, et les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire émis à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance), ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet.

Son application se traduira par des changements significatifs sur ces points. La nature et les effets des principaux changements de méthodes comptables liés à la première application de la norme IFRS 17 sont synthétisés ci-après.

Changements en termes de comptabilisation et d'évaluation

Le Groupe, comme l'autorise la norme IFRS 4, comptabilise actuellement les contrats d'assurance dans ses états financiers consolidés en application des normes comptables françaises, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par IFRS 4 au titre des provisions d'égalisation, de la comptabilité reflet et du test de suffisance des passifs.

Ces principes ne seront plus applicables avec l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17, qui définit de nouveaux principes pour l'évaluation et la comptabilisation des contrats d'assurance. Elle introduit un modèle général prospectif d'évaluation des contrats d'assurance, selon lequel les groupes de contrats sont évalués sur la base des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus au fur et à mesure de la réalisation des services prévus au contrat d'assurance, d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, et d'une marge sur services contractuels représentant le profit non acquis.

De manière synthétique, l'application des principales dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance consistera pour le Groupe à :

- identifier les contrats d'assurance comme les contrats selon lesquels il prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police) en convenant d'indemniser le titulaire de police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de police ;
- séparer les dérivés incorporés spécifiques, les composantes investissement distinctes, les biens distincts ou les services distincts autres que les services prévus au contrat d'assurance, des contrats d'assurance et les comptabiliser en fonction des normes qui leur sont applicables ;
- regrouper les contrats d'assurance en fonction de leurs caractéristiques et de leur rentabilité estimée, ce qui consiste, au moment de la comptabilisation initiale, à identifier des portefeuilles de contrats d'assurance (contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble) puis à diviser chacun de ces portefeuilles en trois groupes (contrats déficitaires, contrats sans possibilité significative de devenir déficitaires, et autres contrats), sachant qu'il n'est pas possible de classer dans un même groupe des contrats émis à plus d'un an d'intervalle (à l'exception, sur option, des contrats mutualisés intergénérationnels et des contrats avec compensation des flux de trésorerie, qui sont exemptés de cette exigence en application de l'exemption européenne) ;
- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats, lors de la comptabilisation initiale, comme la somme :
 - des flux de trésorerie d'exécution (i.e. une estimation des flux de trésorerie futurs, actualisée afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers, et ajustée au titre du risque non financier, et qui doit intégrer l'ensemble des informations disponibles de manière cohérente avec les données de marché observables) ;

- et de la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, CSM), qui représente le profit non acquis qui sera comptabilisé en résultat à mesure que les services prévus au contrat d'assurance seront fournis aux assurés ; si un groupe de contrats est attendu comme déficitaire sur la période de couverture restante, une perte est comptabilisée immédiatement en résultat ;
- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats, à chaque date de clôture ultérieure, comme la somme :
 - du passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et de la marge sur services contractuels à cette date ;
 - et du passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés ;
- comptabiliser un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition représentant les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés, ou engagés, avant que le groupe de contrats d'assurance correspondant soit comptabilisé ; un tel actif est décomptabilisé lorsque ces flux sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

Le modèle général d'évaluation des contrats fait l'objet d'adaptations pour certains contrats présentant des caractéristiques spécifiques.

Ainsi, pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, la norme impose d'appliquer un modèle d'évaluation dit « approche des honoraires variables » (Variable Fee Approach, VFA). Ces contrats, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents, et sont donc définis comme des contrats d'assurance pour lesquels, à l'origine :

- les conditions contractuelles précisent que le titulaire de police a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire de police une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire de police soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation du respect de ces trois conditions est effectuée à l'origine du contrat et n'est pas réévaluée ultérieurement, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Pour ces contrats, les dispositions du modèle général en termes d'évaluation ultérieure sont modifiées afin de refléter le fait que ces contrats créent une obligation pour l'entité de payer aux assurés un montant égal à la juste valeur d'éléments sous-jacents spécifiés moins les honoraires variables qui rémunèrent les services fournis et sont déterminés en référence aux éléments sous-jacents.

Par ailleurs, la norme permet d'appliquer un modèle d'évaluation simplifié dit « méthode d'affectation des primes » (Premium Allocation Approach, PAA) pour l'évaluation du passif relatif à la couverture restante d'un groupe de contrats, à condition soit que cette évaluation ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application du modèle général, soit que la période de couverture de chacun des contrats du groupe n'excède pas un an. Selon cette méthode, le passif au titre de la couverture restante est évalué sur la base du montant des primes reçues net des frais d'acquisition payés, diminué du montant net des primes et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui ont été comptabilisés en résultat au cours de la partie expirée de la période de couverture en fonction de l'écoulement du temps. Cette méthode se rapproche du traitement comptable appliqué sous IFRS 4, les principaux changements concernant l'actualisation des provisions techniques, la détermination des contrats déficitaires à un niveau plus granulaire et l'introduction d'un ajustement au titre du risque non financier.

Principales méthodes comptables

Le projet de mise en œuvre des dispositions de la norme par le Groupe a notamment porté sur la définition des principales orientations méthodologiques et les choix des options permises par la norme le cas échéant. Les jugements, estimations et méthodes comptables significatifs en lien avec la première application d'IFRS 17 portent sur les éléments suivants.

Les exigences de la norme relatives au niveau d'agrégation nécessitent de regrouper les contrats dans des portefeuilles, puis à diviser ces derniers en trois groupes selon la rentabilité attendue des contrats au moment de la comptabilisation initiale, qui eux-mêmes ne doivent pas contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle. Afin d'appliquer les principes généraux de la norme concernant l'identification des portefeuilles, le Groupe a procédé à différentes analyses selon les garanties identifiées et la manière dont les contrats sont gérés. La division de ces portefeuilles en groupes selon la rentabilité attendue des contrats a été effectuée sur la base de différentes informations telles que la tarification des contrats, l'historique de rentabilité de contrats similaires, ou les plans prospectifs.

Comme permis par l'article 2 du règlement (UE) 2021-2036 du 19 novembre 2021 de la Commission européenne, le Groupe a l'intention de recourir à l'exemption d'application de l'exigence de la norme sur les cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels. Ce choix de méthode comptable sera appliqué aux portefeuilles correspondant aux activités d'épargne et de retraite du Groupe en France et au Luxembourg.

L'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance doit inclure la totalité des flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre (la « frontière ») de chacun des contrats du groupe. La détermination de cette frontière requiert de faire preuve de jugement et de prendre en compte les droits et obligations substantiels du Groupe en vertu du contrat. A cette fin, le Groupe a analysé de manière détaillée les caractéristiques de ses contrats, et en particulier la possibilité de revoir leur tarification. Ainsi, il a considéré, par exemple, que les versements futurs libres ou programmés des contrats d'épargne et de retraite, et que la phase de liquidation des contrats de retraite avec sortie en rente obligatoire, étaient inclus dans la frontière des contrats ; en revanche, les renouvellements des contrats d'assurance non-vie liés à la clause de tacite reconduction ne sont pas inclus dans la frontière des contrats.

Les taux d'actualisation constituent un paramètre majeur pour évaluer les contrats d'assurance en application des dispositions d'IFRS 17 : ils sont notamment utilisés pour évaluer les flux de trésorerie d'exécution, et, pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe, déterminer l'intérêt à capitaliser sur la CSM, évaluer les variations de la CSM et déterminer le montant des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé en résultat en cas d'application de l'option OCI. IFRS 17 n'impose pas de méthode d'estimation particulière pour la détermination des taux d'actualisation, mais requiert que cette méthode prenne en compte les facteurs qui découlent de la valeur temps de l'argent, des caractéristiques des flux de trésorerie et des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance, et maximise l'utilisation des données observables. La méthodologie utilisée par le Groupe pour définir la courbe des taux d'actualisation est une approche ascendante, qui repose sur une courbe de taux sans risque ajustée d'une prime d'illiquidité reflétant les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Le Groupe détermine la courbe des taux sans risque à partir des taux des contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) observables dans la devise considérée, ajustés d'un retraitement au titre du risque de crédit. Cette courbe est extrapolée entre le dernier point liquide et un taux à terme ultime reflétant les attentes en matière de taux d'intérêt réel et d'inflation à long terme. La méthode d'extrapolation de la courbe des taux employée par le Groupe est la méthode des points lissés : les taux au-delà du premier point de lissage (FSP) sont extrapolés via une fonction prenant en compte le taux à terme ultime (UFR), le dernier taux à terme liquide (LLFR) et un paramètre de vitesse de convergence. Les primes d'illiquidité sont déterminées sur la base d'un portefeuille de référence correspondant aux actifs détenus en couverture des contrats.

L'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs doit faire l'objet d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, afin de refléter l'indemnité exigée par l'entité pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier. Afin de déterminer cet ajustement, le Groupe appliquera la technique du niveau de confiance pour l'ensemble de ses contrats. Cet ajustement reflètera les bénéfices de diversification des risques au niveau de l'entité, déterminés en utilisant une matrice de corrélation. Une diversification entre les entités sera également prise en compte.

Le modèle général sera principalement appliqué aux activités emprunteur, dépendance, prévoyance, arrêt de travail, temporaire décès et certaines activités santé du Groupe.

La méthode d'affectation des primes (PAA) est une méthode d'évaluation optionnelle qui permet d'évaluer de manière simplifiée le passif au titre de la couverture restante des groupes de contrats éligibles (voir ci-dessus). Le Groupe appliquera cette méthode à ses activités d'assurance dommages. La grande majorité des groupes de contrats concernés répondent au second critère d'éligibilité, à savoir une période de couverture de chacun des contrats du groupe inférieure ou égale à un an.

L'approche des honoraires variables (VFA) est une méthode d'évaluation obligatoire pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, qui traduit comptablement la nature spécifique des services fournis par ces contrats (voir ci-dessus). Le Groupe a analysé le respect des trois conditions mentionnées ci-dessus afin de savoir lesquels de ses contrats répondaient à la définition d'un contrat d'assurance avec éléments de participation directe. Ainsi, les activités épargne, retraite et obsèques du Groupe seront évaluées selon cette approche.

Afin de déterminer le montant de la CSM d'un groupe de contrats devant être comptabilisé en résultat pour refléter les services fournis au cours de chaque période, il est nécessaire de définir les unités de couverture du groupe de contrats (dont le nombre correspond au volume de services prévus aux contrats d'assurance fourni par les contrats du groupe) et de répartir la CSM à la date de clôture de manière égale entre chacune des unités de couverture (celles que l'entité a fournies dans la période considérée et celles qu'elle s'attend à fournir ultérieurement). La norme ne prescrit pas l'indicateur à utiliser pour refléter le volume de services fourni au cours de la période. La méthodologie employée par le Groupe pour définir les unités de couverture et par conséquent le rythme de reconnaissance attendue de la CSM en résultat sera adaptée aux caractéristiques des contrats concernés. Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, évalués selon l'approche des honoraires variables, la méthodologie utilisée pour allouer la CSM en résultat vise à refléter de manière économique le service de gestion d'actifs rendu par l'assureur au cours de chaque période : ainsi, au-delà des rendements des actifs en univers risque neutre projetés dans les modèles actuariels utilisés pour évaluer ce type de contrats, elle prend également en compte le rendement complémentaire correspondant à la performance réelle de ces actifs.. Pour les autres contrats, évalués

selon le modèle général, les unités de couverture ont été définies sur la base de différents indicateurs adaptés selon le type de garantie (tels que le capital décès ou le capital restant dû).

Les dispositions de la norme requièrent d'identifier les composantes investissement, qui sont définies comme les sommes que l'entité est tenue de rembourser à l'assuré en toutes circonstances, que l'évènement assuré se produise ou non ; celles-ci ne doivent pas être comptabilisées dans les produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance. Les principales composantes investissement identifiées par le Groupe concernent les contrats d'épargne et de retraite ayant une valeur de rachat ou de transfert explicite. En assurance non-vie, les contrats d'assurance émis par le Groupe ne contiennent en général pas de composante investissement.

Enfin, concernant les interactions dans la mise en œuvre des normes IFRS 17 et IFRS 9 (ou des autres normes relatives aux actifs financiers), le Groupe :

- effectuera certains choix de méthodes comptables pour éviter les non-concordances comptables dans l'application de ces normes (par exemple, évaluation à la juste valeur par résultat des immeubles de placement et des participations dans des entreprises associées et coentreprises qui constituent des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance avec éléments de participation directe) ;
- effectuera le choix de méthode comptable, pour la plupart de ses portefeuilles de contrats d'assurance, de recourir à l'option (« option OCI ») permettant de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période entre le résultat et les autres éléments du résultat global ; l'application de cette option conduira ainsi, pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents, à présenter en résultat un montant qui élimine les non-concordances comptables avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat relativement aux éléments sous-jacents détenus ; et pour les autres contrats, à présenter dans les autres éléments du résultat global l'impact des variations des taux d'actualisation ;
- procédera à certaines modifications de classements et de désignations de ses actifs financiers à la date de première application (voir ci-dessous).

Changements en termes de présentation et d'informations en annexe

En application des dispositions d'IFRS 17 (et d'IAS 1 amendée par IFRS 17) en termes de présentation des états financiers, la présentation des postes relatifs aux contrats d'assurance dans le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres va connaître des changements significatifs par rapport à la présentation actuellement retenue.

Ainsi, les postes du bilan dans lesquels sont actuellement comptabilisés les différents éléments relatifs à l'évaluation des contrats d'assurance selon IFRS 4 ne seront plus présentés (passifs relatifs aux contrats, part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers, créances et dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée, créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée, participation aux bénéfices différée active et passive, frais d'acquisition reportés, portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance).

La valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance comptabilisés en application d'IFRS 17 sera désormais présentée en totalité dans les quatre nouveaux postes suivants du bilan :

- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs ;
- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs ;
- les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs ;
- les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

De la même manière, les postes du compte de résultat dans lesquels les produits et charges relatifs aux contrats d'assurance sont actuellement comptabilisés ne seront plus présentés (notamment les primes acquises, les charges des prestations des contrats, les charges ou produits nets des cessions en réassurance, les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration, et le montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition).

Les produits et les charges relatifs aux activités d'assurance comptabilisés en application d'IFRS 17 seront présentés de manière distincte dans les nouveaux postes suivants du compte de résultat :

- les produits des activités d'assurance liés aux contrats d'assurance émis (qui reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance par un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces services) ;

- les charges afférentes aux activités d'assurance liées aux contrats d'assurance émis (qui comprennent notamment les charges de sinistres et les autres charges afférentes aux activités d'assurance) ;
- les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus (qui comprennent les sommes recouvrées des réassureurs et l'imputation des primes payées) ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance (qui sont constitués de la variation de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier et de leurs variations - à l'exception des variations entraînant un ajustement de la CSM pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe) ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus.

Enfin, l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres verra la suppression des postes relatifs à la comptabilité reflet et à l'approche par superposition (ces mécanismes étant spécifiques à IFRS 4), et la création des postes relatifs aux produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres en application de l'option OCI.

La norme IFRS 17 contient en outre de nouvelles exigences en termes d'informations qualitatives et quantitatives à fournir en annexe, concernant les montants comptabilisés, les jugements et les risques relatifs aux contrats entrant dans son champ d'application.

Transition

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, les changements de méthodes comptables résultant de l'application de la norme IFRS 17 doivent être appliqués en utilisant une approche rétrospective complète, dans la mesure où cela est praticable. Selon l'approche rétrospective complète, le Groupe doit, à la date de transition (1er janvier 2022) :

- définir, comptabiliser et évaluer chacun des groupes de contrats d'assurance comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- déterminer, comptabiliser et évaluer les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 (sans être toutefois tenu de procéder à l'appréciation de leur recouvrabilité avant la date de transition) ;
- décomptabiliser les soldes qui n'existeraient pas s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- s'il reste un écart net, le comptabiliser en capitaux propres.

Si, et seulement si, une application rétrospective de la norme s'avère impraticable pour l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance ou d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, le Groupe peut opter pour l'une ou l'autre des deux approches alternatives prévues par les dispositions transitoires de la norme (approche rétrospective modifiée ou approche fondée sur la juste valeur).

Le Groupe a majoritairement eu recours à l'approche rétrospective modifiée pour évaluer les groupes de contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition. Le Groupe n'a pas recouru à l'approche fondée sur la juste valeur. Pour les groupes de contrats concernés, le Groupe a considéré que l'application de l'approche rétrospective complète était impraticable en raison de l'indisponibilité de l'exhaustivité des informations nécessaires à une application rétrospective complète de la norme (en termes de données collectées, mais également d'hypothèses ou d'estimations qui auraient été effectuées lors des périodes précédentes).

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée (Modified Retrospective Approach, MRA) est d'arriver, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs, à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui serait obtenu par l'application rétrospective complète de la norme.

A cette fin, cette approche comporte une liste de modifications dans plusieurs domaines ; il n'est permis de recourir à chacune de ces modifications que dans la mesure où les informations raisonnables et justifiables nécessaires à l'application de l'approche rétrospective complète ne sont pas disponibles sur ce point.

Les principales modifications de l'approche rétrospective modifiée auxquelles le Groupe a eu recours pour l'évaluation de certains groupes de contrats à la date de transition sont les suivantes :

- l'identification des groupes de contrats d'assurance et la détermination des contrats qui répondent à la définition des contrats d'assurance avec éléments de participation directe sur la base des informations disponibles à la date de transition ;

- l'exemption de l'exigence de constituer des groupes de manière qu'ils ne contiennent pas de contrats émis à plus d'un an d'intervalle ;
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe à la date de transition, notamment :
 - l'estimation des flux de trésorerie futurs à la date de comptabilisation initiale comme étant le montant des flux de trésorerie futurs à la date de transition, ajusté selon les flux de trésorerie dont la réalisation entre la date de comptabilisation initiale et la date de transition est avérée ;
 - la détermination des taux d'actualisation qui s'appliquaient à la date de comptabilisation initiale, via l'utilisation d'une courbe de taux estimée à la date d'ancienneté moyenne des contrats du groupe ;
 - la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier à la date de comptabilisation initiale d'après l'ajustement au titre du risque non financier à la date de transition, lui-même ajusté pour tenir compte du dégagement du risque attendu avant la date de transition ;
 - l'utilisation des taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus pour calculer les intérêts capitalisés sur la CSM ;
 - la détermination du montant de la CSM comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services avant la date de transition, en comparant les unités de couverture restantes à cette date avec les unités de couverture fournies au titre du groupe avant cette date.
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe à la date de transition, en calculant une approximation de la CSM totale pour l'ensemble des services à fournir au titre du groupe de contrats (juste valeur des éléments sous-jacents diminuée des flux de trésorerie d'exécution à cette date, et ajustée des montants imputés aux assurés avant cette date, des montants payés avant cette date qui n'auraient pas varié en fonction des éléments sous-jacents, de la variation de l'ajustement au titre du risque non financier attribuable au dégagement du risque avant cette date, et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au groupe engagés avant cette date) et en déduisant de cette dernière le montant de la CSM afférente aux services fournis avant cette date ;
- la détermination, en cas d'application de l'option OCI, du montant cumulatif des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé dans les capitaux propres à la date de transition :
 - pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe : soit en utilisant les taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus, soit en le considérant comme nul ;
 - pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents : en le considérant comme égal au montant cumulatif comptabilisé en capitaux propres pour les éléments sous-jacents.

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, les entités qui appliquaient IFRS 9 avant IFRS 17 (comme c'est le cas du Groupe CAA) sont autorisées – et dans certains cas sont tenues – de modifier leurs classements et désignations précédemment appliqués des actifs financiers (en application des dispositions d'IFRS 9 en termes de classement) à la date de première application d'IFRS 17. Les reclassements que le Groupe effectuera au 1er janvier 2023 concernent la réévaluation du modèle de gestion de certains instruments de dette et la désignation de certains instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres.

Les travaux d'élaboration du bilan à la date de transition (1er janvier 2022) ont été finalisés au cours du second semestre 2022 pour l'activité d'assurance. A la date de transition du 1er janvier 2022, l'impact attendu de l'application d'IFRS 17 dans l'activité d'assurance est une diminution des capitaux propres de 1 238 M€ et un montant de CSM de 20 067 M€ (hors tout effet d'élimination de marges internes).

Comme indiqué ci-dessus, les travaux concernant l'établissement des états financiers au 31 décembre 2022 retraités pour refléter l'application d'IFRS 17 sont actuellement en cours. Les impacts de la première application d'IFRS 17 au 1er janvier 2023 et le résultat de la période comparative 2022 seront communiqués dans les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2023.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2022 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2022.

DECISIONS IFRS IC POUVANT AFFECTER LE GROUPE

Cela concerne, en particulier, la décision IFRS IC IFRS 9 / IAS 20 relative à la comptabilisation du TLTRO III.

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la Covid-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de trois ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021, puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Pour rappel, le traitement comptable retenu par le Groupe depuis 2020 consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, c'est-à-dire au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis. Ce traitement est maintenu pour l'arrêté comptable du 31 décembre 2022.

Le Groupe ayant atteint les conditions de performance nécessaires à la bonification et sur-bonification du TLTRO, le Groupe bénéficiera de l'obtention de l'ensemble des bonifications et sur-bonifications à l'échéance de ce financement.

Ainsi, le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 23 juin 2022), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle.

La décision IFRS IC n'a pas eu d'impact sur la manière dont le Groupe comptabilise ses intérêts au titre du TLTRO III.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 27 octobre 2022, a décidé d'une modification des conditions de rémunération applicables à ces opérations de refinancement à compter du 23 novembre 2022 (Décision 2022-2128 de la BCE).

La Décision (UE) 2022/2128 de la Banque Centrale Européenne du 27 octobre 2022 a défini deux nouvelles périodes comme suit :

- la « période de taux d'intérêt postérieure à la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle » ou "post-additional interest rate period (post-ASIRP)" du 24 juin au 22 novembre 2022 (ou la date de remboursement anticipé si elle intervient avant cette date) ; au cours de cette période, la rémunération du TLTRO III est calculée sur la base d'une moyenne des Taux de Facilités des Dépôts à compter de la date de tirage jusqu'à la fin de la fin de cette période.
- la « dernière période de taux d'intérêt » ou "last interest rate period (LIRP) " : du 23 novembre 2022 jusqu'à la date de maturité attendue des tirages. Au cours de la LIRP, la rémunération du TLTRO III est calculée sur la base d'une moyenne des Taux de Facilités des Dépôts à compter du 23 novembre jusqu'à la date de remboursement attendue.

Le groupe a ré-estimé les flux de trésorerie attendus afin de refléter (i) les fluctuations des intérêts des différents tirages en fonction de la maturité attendue et (ii) les modifications des conditions de rémunération décidées par la BCE, ce qui est venu modifier le taux d'intérêt effectif des différents tirages de TLTRO III et le coût amorti de chaque tranche.

Les nouveaux taux d'intérêt effectif ainsi déterminés sont proches du dernier taux de Facilité des Dépôts connu à la date de l'arrêté comptable pour un encours d'un montant total de 91,1 milliards au 31 décembre 2022.

1.2 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Cette année s'est inscrite dans un environnement géopolitique particulier, marqué par la crise en Ukraine et les tensions sur les matières premières et l'énergie. Crédit Agricole S.A. a dû s'adapter au contexte macro-économique, inédit depuis plusieurs années, qui s'est traduit notamment par le retour de l'inflation, la hausse des taux, la baisse du marché actions et une perturbation du marché des changes. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 31 décembre 2022.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS 9, IFRS 13, IAS 32 ET 39)

DÉFINITIONS

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent (à condition que, dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat), qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation/provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que Crédit Agricole S.A. utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les actifs financiers dits « verts » ou « ESG » et les passifs financiers dits « green bonds » comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des emprunts permettant de financer des projets environnementaux. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant ces qualifications ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation européenne relative à la finance durable. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après.

CONVENTIONS D'ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (Cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

ACTIFS FINANCIERS

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

Les trois modèles de gestion

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de Crédit Agricole S.A. pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle autre / vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interests » ou test « SPPI ») :

Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test « SPPI » nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "look-through" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	

Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation/Provisionnement pour risque de crédit ».

Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation/Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel Crédit Agricole S.A. détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test « SPPI ». C'est notamment le cas des OPC (Organismes de Placement Collectif) ;

- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels Crédit Agricole S.A. choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en « Produit Net Bancaire », en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date de règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en « Produit Net Bancaire », en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, Crédit Agricole S.A. continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test « SPPI ».

Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Approche par superposition applicable aux activités d'assurance

Crédit Agricole S.A. emploie l'approche par superposition pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance, qui sont désignés conformément à l'option offerte par les amendements à la norme IFRS 4 (Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance), publiés par l'IASB en septembre 2016.

Cette approche vise à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance remplaçant la norme IFRS 4 à compter du 1^{er} janvier 2023 (IFRS 17). Elle permet en effet d'éliminer du compte de résultat une partie des non-concordances comptables supplémentaires et de la volatilité temporaire que pourrait engendrer une application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

La désignation des actifs financiers éligibles s'effectue instrument par instrument, et a été réalisée :

- au 1^{er} janvier 2018, lors de la première application d'IFRS 9 ; ou

- ultérieurement mais uniquement s'il s'agit de la comptabilisation initiale des actifs en question.

En application de l'approche par superposition, Crédit Agricole S.A. reclasse, pour les actifs financiers désignés uniquement, leurs impacts au compte de résultat vers les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour que le montant présenté en compte de résultat corresponde à celui qui aurait été présenté en compte de résultat si la norme IAS 39 avait été appliquée.

Par conséquent, le montant reclassé est égal à l'écart entre :

- le montant présenté en résultat net en application d'IFRS 9 pour les actifs financiers désignés ; et
- le montant qui aurait été présenté en résultat net pour les actifs financiers désignés si l'assureur avait continué d'appliquer la norme IAS 39.

Dans le compte de résultat, les effets de ce reclassement sont comptabilisés dans le « Produit Net Bancaire », avant effets fiscaux, sur la ligne « Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition ». Les effets fiscaux liés à ce reclassement sont présentés sur la ligne « Impôts sur les bénéficiaires ».

Dans l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, les effets de ce reclassement sont comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur la ligne « Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition ».

Les actifs financiers pouvant faire l'objet d'une désignation doivent remplir les caractéristiques suivantes :

- Ils sont détenus par des assureurs au sein du Groupe à des fins d'activité liée à la réalisation des contrats relevant d'IFRS 4 ;
- Ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9, mais n'auraient pas été évalués ainsi selon IAS 39 ; il s'agit des actifs financiers qui, sous IAS 39, auraient été comptabilisés au coût amorti (actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) ou à la juste valeur par capitaux propres (actifs financiers disponibles à la vente).

Evaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, Crédit Agricole S.A. continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que le Groupe appliquait sous IAS 39 :

Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39 (actifs détenus jusqu'à l'échéance/prêts et créances)

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations recyclables sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, Crédit Agricole S.A. utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Crédit Agricole S.A. prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, Crédit Agricole S.A. constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

PASSIFS FINANCIERS

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des « Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17 « Provisions ».

Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions propres achetées par Crédit Agricole S.A. présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit

Champ d'application

Conformément à IFRS 9, Crédit Agricole S.A. comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("Expected Credit Losses" ou "ECL") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 « Risques et Pilier 3 » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (Stages) :

- 1ère étape (Stage 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), Crédit Agricole S.A. comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (Stage 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, Crédit Agricole S.A. comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3ème étape (Stage 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, Crédit Agricole S.A. comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en Stage 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en Stage 2, puis en Stage 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- Crédit Agricole S.A. estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (Stage 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation (90 jours) qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (Downturn) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« Loss Given Default » ou « LGD »).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (Stage 1) sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie (Stage 2 et 3), et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que Crédit Agricole S.A. ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (Stages).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Stage 2 (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Stage 1* à *Stage 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la

dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque Crédit Agricole S.A. devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Stage 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, les encours sont reclassés en *Stage 1* (encours sains), et, la dépréciation est ramenée à des pertes attendues à 12 mois.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, Crédit Agricole S.A. utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Stage 1* et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « Investment Grade », en date d'arrêt, seront classés en *Stage 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « Non-Investment Grade » (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Stage 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Stage 3*).

Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels Crédit Agricole S.A. a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque", les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (Stage 3).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de « créance restructurée » est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable de la créance ;
- et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en « Produit Net Bancaire ».

Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en Stage 3 aura dû être constituée (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en Produit Net Bancaire pour les intérêts.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

La comptabilité de couverture

Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, Crédit Agricole S.A. n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite carve out). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé, hors intérêts courus et échus, est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

Crédit Agricole S.A. considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, Crédit Agricole S.A. valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels Crédit Agricole S.A. peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif, des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Crédit Agricole S.A. retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à Crédit Agricole S.A., qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2:

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément à la norme IAS 32, Crédit Agricole S.A. compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉS

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions pour risques de crédit conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

PROVISIONS (IAS 37)

Crédit Agricole S.A. identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels un recensement des risques avérés, et une appréciation par la Direction de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel sont pris en compte ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.17 "Provisions".

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes à prestations définies

Crédit Agricole S.A. détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (Cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, Crédit Agricole S.A. impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique « Provisions ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 30 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "Paiements à base d'actions".

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

IMPOTS COURANTS ET DIFFERES (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le résultat comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

La norme IAS 12 définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (recupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par les administrations fiscales et sur la base desquelles l'impôt sur le résultat doit être payé (recouvré).

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par Crédit Agricole S.A. peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Le calcul des impôts différés tient compte des taux d'impôts de chaque pays et ne doit pas faire l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi par symétrie, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par Crédit Agricole S.A. au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction des capitaux propres.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de frais, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à la constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part de frais.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- Crédit Agricole S.A. a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur les entités imposables différentes, qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

OPÉRATIONS EN DEVICES (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique "Commissions", lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
- a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
- b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

CONTRATS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués selon les normes françaises conformément aux dispositions réglementaires d'IFRS 4, en attendant la 1^{ère} application d'IFRS 17 attendue le 1^{er} janvier 2023 qui remplacera IFRS 4 et viendra compléter le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IFRS 9.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie comportent :

- les provisions de sinistres, permettant de couvrir le coût total des sinistres survenus et
- les provisions relatives à l'acquisition des primes (principalement les provisions pour primes non acquises), permettant de reconnaître dans le résultat d'un exercice les primes relatives aux risques réellement couverts au cours de cet exercice et donc de reporter la part des primes émises au cours de l'exercice qui concerne une période de couverture des risques postérieure à l'exercice en cours.

La provision pour risques croissants peut être exigée pour les opérations d'assurance contre le risque de maladie et d'invalidité lorsque les primes sont constantes. Elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et par les assurés. Son calcul repose sur une démarche continue de mise à jour des bases biométriques (probabilité d'entrée en dépendance, durée de maintien...). Un complément à la provision pour risques croissants a été constitué pour le produit Assurance Dépendance. Il prend la forme d'une provision globale, distincte de la provision pour risques croissants réglementaire, permettant de faire face dès aujourd'hui à une éventuelle insuffisance de la production financière future, laquelle ne pourrait être compensée rapidement par des revalorisations tarifaires, limitées contractuellement à 5 % par an. En complément, une provision est constituée pour couvrir un risque de dérive technique.

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance vie ou des contrats financiers avec participation discrétionnaire correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la performance des actifs financiers, les taux de rachat des contrats et l'évolution des frais généraux.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêt et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommages sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.7 « Produits (charges) nets des autres activités ».

Les contrats d'assurance ou d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet » ("shadow accounting") conformément à l'option offerte par IFRS 4. Cette comptabilité reflet consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à ces contrats et de certains retraitements de consolidation (par exemple l'élimination de la provision pour risque d'exigibilité) qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Par ailleurs, le règlement ANC 2020-01¹ prévoit la comptabilisation de participations différées, obligatoirement dans le cas des participations différées passives et pour leur montant recouvrable dans le cas de participations différées actives.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif, en contrepartie du résultat ou des autres éléments du résultat global de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

¹ Relatif aux comptes consolidés

En ce qui concerne les contrats d'épargne, le taux de participation aux bénéfices différée est évalué de manière prospective sur la base de scénarios étudiés cohérents avec les orientations de gestion de la compagnie d'assurance ; il n'est mis à jour que s'il varie significativement

En cas de moins-value latente nette, une participation différée active n'est enregistrée que si son imputation, par entité, sur des participations futures est fortement probable. C'est notamment le cas si cette participation différée active peut venir en déduction des participations futures, soit directement en s'imputant sur la participation différée passive constatée au titre de profits de cession futurs, soit indirectement en étant récupérable sur les sommes futures versées aux assurés.

Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008. Ils s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests sont réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en second lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de celle-ci à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés, reposant notamment sur une hausse uniforme des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus de scénarios proches de ceux établis par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ou sur une baisse supplémentaire des marchés actions et de l'immobilier.

Par ailleurs, en application des dispositions de la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire comptabilisés (nets des frais d'acquisition reportés correspondants et des immobilisations incorporelles liées) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis par la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

CONTRATS DE LOCATION (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
 - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
 - b) Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
 - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
 - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation est de retenir la première option de sortie post 5 ans. La durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain ne pas exercer l'option de sortie au bout de 3 ans, le principe Groupe sera appliqué aux baux commerciaux français dans la majeure partie des cas, à la date de début du contrat de location. Ainsi, la durée sera estimée à 6 ans. Le principe Groupe (première option de sortie post 5 ans) peut ne pas être appliqué dans certains cas spécifiques, comme pour un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers). Dans ce cas, il conviendra de retenir une durée de location initiale de 9 ans (sauf anticipation d'une tacite prolongation de 3 ans maximum dans le cas général).

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...).

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Selon les dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des actifs destinés à être cédés.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle sur une entité est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole S.A. la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole S.A. contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole S.A. lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Crédit Agricole S.A. des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et le co-entreprises (hors activités conjointes).

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

Les participations dans des entreprises associées ou contrôlées conjointement sont comptabilisées comme un élément distinct au bilan dans la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence". La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, Crédit Agricole S.A. constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Conformément à IFRS 10, Crédit Agricole S.A. effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER (IAS 21)

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ECARTS D'ACQUISITION

EVALUATION ET COMPTABILISATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. En l'absence d'une norme IFRS ou d'une interprétation spécifiquement applicable à une opération, la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » laisse la possibilité de se référer aux positions officielles d'autres organismes de normalisation. Ainsi, le Groupe a choisi d'appliquer la norme américaine ASU 805-50, qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS, pour le traitement des regroupements d'entreprise sous contrôle commun aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en

résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition (méthode du « goodwill complet ») ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération d'acquisition est hautement probable, ils sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs », sinon ils sont enregistrés dans le poste « Charges générales d'exploitation ».

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

VARIATIONS DU POURCENTAGE D'INTÉRÊT POST-ACQUISITION ET ÉCARTS D'ACQUISITION

En cas d'augmentation ou de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive sans perte de contrôle, il n'y a pas d'impact sur le montant d'écart d'acquisition comptabilisé à l'origine du regroupement d'entreprises.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées » part du Groupe.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en « Réserves consolidées - part du Groupe ». Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

OPTIONS DE VENTE ACCORDÉES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Principales variations du périmètre de consolidation

2.1.1 Cession de La Médicale de France

Le 1^{er} juillet 2022, Crédit Agricole Assurances et Generali ont annoncé avoir finalisé l'opération de cession de La Médicale par Crédit Agricole Assurances à Generali ainsi que la cession par Predica à Generali du portefeuille de garanties décès commercialisé par La Médicale.

Toutes les autorisations réglementaires et concurrentielles nécessaires ont été obtenues. Cette opération a été réalisée pour un prix total de 435 millions d'euros, générant une plus-value de cession de 101 millions d'euros au 31 décembre 2022 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

2.1.2 Cession de CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM

Suite à la signature d'un contrat de cession le 23 avril 2021 et à l'obtention de l'accord du régulateur brésilien le 26 août 2022, l'opération de cession de CA Indosuez Wealth (Brazil) à la banque SAFRA a été conclue le 14 novembre 2022.

2.1.3 Cession de Crédit Agricole Serbie

La cession de Crédit Agricole Serbie à la banque Raiffeisen Banka A D. Serbie a été finalisée le 1^{er} avril 2022, après obtention de l'accord de la Banque Nationale de Serbie.

La cession de Crédit Agricole Serbie n'a pas d'impact significatif dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole pour l'exercice 2022.

2.1.4 Cession du contrôle de Crédit du Maroc

Le 26 avril 2022, un protocole de vente a été signé avec le Groupe marocain Holmarcom, prévoyant la cession en deux étapes de la participation de 78,7% de Crédit Agricole S.A., dans sa filiale Crédit du Maroc. Après accord des autorités réglementaires marocaines, la cession de 63,7% des titres détenus par le groupe Crédit Agricole est intervenue le 6 décembre 2022. La participation résiduelle de 15% sera cédée dans 18 mois.

Suite à l'opération du 6 décembre 2022, Crédit Agricole S.A. a cessé de contrôler Crédit du Maroc. La participation résiduelle est classée en titres consolidés par mise en équivalence au 31 décembre 2022.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs résiduels de Crédit du Maroc sont classés au 31 décembre 2022 au bilan en « Actifs non courants destinés à être cédés » pour 98 millions d'euros et en « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » pour 12 millions d'euros. Le résultat net est classé en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » pour un montant de 7 millions d'euros.

2.2 Projets d'acquisition

2.2.1 Signature d'un protocole d'acquisition par CACEIS des activités de services aux investisseurs de RBC en Europe

CACEIS, filiale à 69,5% de Crédit Agricole S.A. et Royal Bank of Canada ont signé le 23 décembre 2022 un protocole engageant en vue de l'acquisition par CACEIS des activités d'asset servicing de Royal Bank of Canada en Europe.

Après sa réalisation, qui pourrait intervenir d'ici la fin du troisième trimestre 2023, cette transaction permettrait à CACEIS de renforcer son positionnement parmi les leaders mondiaux de l'asset servicing en Europe et dans le monde, avec 4 800 milliards d'euros d'actifs en conservation et 3 500 milliards d'euros d'actifs en administration (chiffres au 31/03/2022).

La finalisation de l'opération reste soumise aux approbations réglementaires et antitrust applicables.

2.2.2 Augmentation de la participation de Crédit Agricole SA dans Crédit Agricole Egypt

Le 8 septembre 2022, Crédit Agricole S.A a acquis une participation complémentaire de 4,8% du capital de sa filiale Crédit Agricole Egypt, cotée à la bourse du Caire, à travers une opération de *reverse book building*. Au 31 décembre 2022, la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Egypt est de 65,3%.

2.2.3 Acquisition d'une participation dans Banco BPM SpA

Crédit Agricole S.A. a annoncé le 7 avril 2022, avoir acquis une participation de 9,18% dans le capital de la banque italienne Banco BPM S.p.A. Le Crédit Agricole n'a pas sollicité l'autorisation des autorités de tutelle pour franchir le seuil de 10% du capital de Banco BPM.

Au 31 décembre 2022, la participation de Crédit Agricole SA dans Banco BPM est de 9,90%.

2.3 Distribution exceptionnelle de Crédit Agricole Assurances à Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole Assurances a procédé au paiement d'un dividende exceptionnel d'un montant de 2 milliards d'euros à Crédit Agricole S.A. Cette distribution s'inscrit dans la politique de dividende exceptionnel qui vise à compenser l'effet sur le CET1 de Crédit Agricole S.A. de la mise en place de la nouvelle norme comptable IFRS17.

2.4 Programmes de rachat d'actions

Après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des autorités de supervision, Crédit Agricole S.A. a mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions sur le marché.

Ce programme, initié le 11 novembre et conclu le 30 novembre 2022, a permis l'acquisition de 16 658 366 actions pour un prix d'achat global de 160,3 millions d'euros. Les actions achetées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions ont été annulées le 13 janvier 2023.

Pour rappel, 87 673 241 actions rachetées dans le cadre des deux programmes de rachat d'actions de septembre et décembre 2021 ont été annulées le 10 mars 2022.

2.5 Impacts liés à la guerre Russie/Ukraine

Fin février 2022, les tensions entre la Russie et l'Ukraine ont débouché sur un conflit armé, dont l'ampleur et la durée, près d'un an plus tard, ainsi que les impacts économiques et financiers sont très incertains. Dans cette situation de guerre, le Groupe Crédit Agricole continue d'apporter un soutien matériel et financier aux collaborateurs et à leurs familles. Cette mobilisation permet ainsi la continuité des services essentiels aux clients.

Compte tenu de la poursuite de conflit, le Groupe continue à suivre ce sujet de très près et accorde une surveillance particulière au suivi de ces expositions.

Crédit Agricole S.A. demeure exposé directement et indirectement en Ukraine et en Russie :

- En Ukraine, les engagements commerciaux de Crédit Agricole Ukraine représentent 961 millions d'euros au 31 décembre 2022, dont 842 millions d'euros d'encours bilan, financés localement. Les risques sur ces expositions sont provisionnés à hauteur de 323 millions d'euros au 31 décembre 2022 (dont une dotation de 195 millions constituée dès le 31 mars 2022 au niveau de Crédit Agricole SA).
- En Russie, le Groupe a cessé tout nouveau financement à des entreprises russes depuis le début du conflit et toute activité commerciale dans le pays. Cependant, le Groupe est exposé directement et indirectement en Russie du fait des activités préalables au début du conflit et il a enregistré dès le premier trimestre 2022 des provisions sur encours sains, conformément aux normes IFRS.

Les expositions comptabilisées dans la filiale CACIB AO (expositions *on-shore*) représentent l'équivalent de 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2022 contre 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2021, la variation sur la période s'expliquant par une baisse progressive des encours, notamment les dépôts auprès de la banque centrale de Russie. Les fonds propres de la filiale s'élèvent à environ 151 millions équivalent euros, dont environ 74 millions d'euros de capitaux propres et 77 millions d'euros en dettes subordonnées au 31 décembre 2022 (le montant des capitaux propres est resté globalement stable sur l'année 2022).

Les expositions comptabilisées en dehors de CACIB AO (expositions *off-shore*)⁴ représentent l'équivalent de 2,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (dont 2,7 milliards d'euros enregistrés au bilan⁵). Elles ont enregistré une

⁴ Engagements commerciaux de bilan et hors-bilan de la clientèle et des banques, nets des garanties des agences de crédits export, hors risque de variation.

⁵ Partie utilisée des facilités de crédit.

baisse de -1,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2021 et de -1,8 milliard d'euros depuis le début du conflit fin février. La part hors bilan des expositions off-shore (crédits documentaires, garanties financières et, dans une moindre mesure, facilités de crédit confirmées non tirées) s'élève à 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2022, en baisse significative de -1,4 milliard d'euros depuis le déclenchement du conflit.

Du fait du conflit et des sanctions internationales qui ont suivi, la qualité du portefeuille (noté à 96% *Investment grade* au 31 décembre 2021 et composé principalement de grandes entreprises russes, notamment des producteurs et exportateurs de matières premières) a été dégradée dès le 31 mars 2022 dans l'échelle de notation interne du Groupe. Ainsi, dès le premier trimestre 2022, les expositions ont fait l'objet d'un provisionnement significatif majoritairement sur les expositions performantes, qui a ensuite été actualisé tout au long de l'année. Au global, le coût du risque sur l'année 2022 relatif aux expositions russes atteint 536 millions d'euros, dont 374 millions d'euros portant sur les expositions performantes (*Stages 1&2*) et 162 millions d'euros sur des dossiers spécifiques (*Stage 3*).

L'exposition russe d'Indosuez Wealth Management représente l'équivalent de 220 millions d'euros au 31 décembre 2022, en légère baisse depuis le 31 décembre 2021 (équivalent de 250 millions d'euros).

Le risque de variation⁶ lié aux opérations de dérivés est désormais considérablement réduit et s'élève à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2022 (contre 60 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Au total, ces expositions, de taille limitée, (0,7% du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2022) continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite.

⁶ Le risque de variation correspond au montant en risque « Amount at risk », perte immédiate en cas de défaut, incluant les éventuels appels de marge.

NOTE 3 **Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture**

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein de Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

3.1 **Risque de crédit**

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit")

3.1.1 **Évaluation du risque de crédit**

Afin de tenir compte des effets du conflit russo-ukrainien et de la crise COVID-19, toujours présente sur la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du 31 décembre 2022.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au 31 décembre 2022

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2025.

Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2022. Ils intègrent des hypothèses différenciées sur les effets du conflit russo-ukrainien, du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et du resserrement monétaire opéré par les banques centrales.

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient en point de départ sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux Etats-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation. Les projections 2022 et des années suivantes sont décrites dans les différents scénarios suivants.

Premier scénario : Scénario « central »

Le scénario géopolitique prévoit une guerre russo-ukrainienne intense et un processus de paix encore lointain.

Forte accélération de l'inflation en zone euro :

L'inflation en ZE en 2022 s'est établie à 8,3% en moyenne annuelle. Elle décélèrerait en 2023 pour atteindre 6,7% en moyenne. Les hausses des prix énergétiques seraient en effet moindres et la demande nettement ralentie, mais les effets de second tour continueraient d'opérer (prix alimentaires et manufacturés). L'inflation en France y est plus modérée, grâce au bouclier tarifaire. Ce choc d'inflation est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit russo-ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques (notamment une envolée des prix du gaz, du fait de la très forte réduction des importations de gaz russe par l'Europe) et une forte hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie dans certains secteurs.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La profitabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Il existe toutefois un réservoir d'épargne pouvant amortir ces effets négatifs sur la consommation.

Les effets négatifs sur la demande sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 en zone euro reste élevée, 3,2%, via les effets d'acquis, mais elle est ramenée à 0,4% en 2023.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires.

Aux Etats-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Les taux des Fed Funds, qui atteignaient 0,50% au T1 2022, seraient relevés jusqu'à 4,25% début 2023. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un léger repli en 2023 (ralentissement attendu de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs en juillet 2022 et va continuer à les relever en 2023, jusqu'à 2,25% pour le taux de dépôt et 2,75% pour le taux refi, avant de les stabiliser.

Les taux longs montent en zone euro en 2022, mais assez modérément, et baissent légèrement en 2023. La courbe des taux s'inverse à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des spreads.

Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré »

Ce scénario reprend celui de crise gazière demandé par la BCE en septembre 2022.

Déclenchement de la crise : on suppose une rupture totale des approvisionnements de gaz russe en Europe début 2023 et de fortes difficultés pour compenser cet arrêt, avec notamment une offre de gaz naturel liquéfié (GNL) insuffisante. De plus, l'hiver 2023 est très rigoureux. Les Etats européens déclenchent en conséquence des plans de rationnement du gaz qui affectent surtout l'industrie.

Choc d'inflation marqué en 2022 et 2023 : ces difficultés entraînent les prix du gaz en Europe en 2023 à des niveaux très élevés, en raison d'une forte consommation énergétique (liée notamment au climat) et d'une offre de gaz clairement insuffisante. Cela se répercute sur les prix de l'électricité – du fait également des difficultés persistantes pour l'industrie nucléaire française. L'inflation moyenne en zone euro est prévue à 8,8% en 2023, soit 2,1 points de plus que dans le scénario central.

Les mesures de rationnement réduisent l'activité des secteurs fortement dépendants du gaz. De plus, pour certaines entreprises, la flambée des coûts énergétiques fragilise la rentabilité et conduit à des arrêts volontaires de production. L'investissement se replie (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé) et la consommation connaît un léger recul (pertes de pouvoir d'achat, détérioration du marché de l'emploi, mesures de soutien moins fortes qu'en 2022). Le PIB de la zone euro baisse en moyenne annuelle en 2023 (-0,7%).

Resserrement monétaire un peu plus marqué : la Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. L'action de la BCE est cependant jugée par les marchés insuffisamment agressive et les taux souverains « core », incorporant une prime d'inflation, se redressent. A la différence du stress budgétaire (cf. quatrième scénario), il n'y a pas de chocs spécifiques France et Italie. Néanmoins, les spreads s'écartent modérément.

Troisième scénario : Scénario « favorable »

Dans ce scénario favorable, il est supposé que les pressions de la Chine conduisent à un infléchissement de la position de la Russie à propos de l'Ukraine, puis à un cessez-le feu préalable à l'amorce de négociations. Les sanctions, tout en étant prolongées, sont alors allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement en 2023. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2023-2024.

Evolutions financières

Les banques centrales ne baissent pas immédiatement la garde (on retient seulement une petite détente monétaire) mais les taux longs anticipent le repli de l'inflation et des taux courts. La BCE baisse légèrement ses taux directeurs en 2023. Le Bund est un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, tandis que les spreads français et italiens sont un peu plus modérés. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés.

Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère » : stress budgétaire de juillet 2022

Cumul de chocs en 2023

Le conflit russo-ukrainien s'enlise en 2023 et les sanctions contre la Russie sont accrues. La Chine affiche de manière plus explicite son soutien à la Russie ; des sanctions à l'encontre de la Chine sont en conséquence mises en place. L'hiver est très rigoureux en Europe au 1^{er} trimestre 2023. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes ; le pays est bloqué. L'Italie est en crise également, la coalition de droite remet en cause les traités européens et un bras de fer est engagé avec la Commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023

Les tensions sur les prix énergétiques persistent, notamment s'agissant du prix du gaz qui flambe. Les prix des produits alimentaires sont également en forte hausse. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le scénario « central » se répète ainsi en 2023 dans ce scénario de « stress ». L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro comme en France.

Réponse vigoureuse des banques centrales

La Fed et la BCE poursuivent le resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE continue à relever ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75 % et refi à 3,25% fin 2023). Les taux longs remontent à nouveau : le taux de swap à 10 ans de la zone euro atteint 3,25% fin 2023, le Bund 2,75%. En 2023 les spreads France et Italie s'élargissent nettement et atteignent de véritables niveaux de crise (spread OAT-Bund à 185 bp et spread BTP-Bund à 360 bp).

Récession en ZE en 2023

Le PIB de la zone euro connaît un recul de l'ordre de 1,5%, tout comme celui de la France ou de l'Italie, Le taux de chômage remonte sensiblement ; les marchés boursiers se replient nettement (-35% pour le CAC 40 en 2023) et les marchés immobiliers connaissent une correction marquée en France et en Italie : entre -10% et -20% en cumul sur trois ans pour le résidentiel et -30% en cumulé pour l'immobilier commercial.

Les mesures de soutien gouvernementales ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans ie jusqu'à 2022 inclus).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Par ailleurs, depuis le second semestre 2022, les scénarios économiques relèvent un choc inflationniste inédit, non observé sur la période de référence. Compte tenu du caractère exceptionnel de ce choc et afin de neutraliser les effets favorables de la hausse de l'inflation sur les pertes de crédit attendues, des variables de prix ont été adaptées pour refléter une dynamique de moyen terme.

Enfin, afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking local*) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central				Adverse modéré				Stress budgétaire				Favorable			
	2021	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
PIB – zone euro	5,3	3,2	0,4	1,2	1,5	3,2	-0,7	1,2	1,1	2,5	-1,5	1,7	1,6	3,2	0,6	1,6	1,6
Taux Chômage – zone euro	7,8	7,0	7,4	7,5	7,1	7,0	7,7	8,0	7,7	7,1	8,1	7,7	7,5	7,0	7,2	7,0	6,7
Taux inflation – zone euro	2,6	8,3	6,7	3,4	2,2	8,3	8,8	3,5	2,4	8,0	8,0	2,4	1,8	8,3	4,6	2,3	2,2
PIB - France	6,8	2,6	0,6	1,7	1,7	2,6	-0,3	1,2	1,5	2,4	-1,6	2,0	1,8	2,6	1,2	2,1	1,8
Taux Chômage - France	7,9	7,2	7,5	7,7	7,5	7,2	8,2	8,5	8,0	7,4	8,6	8,9	8,2	7,2	7,2	7,0	6,8
Taux inflation - France	1,6	5,1	4,8	2,5	2,0	5,1	6,9	3,5	2,0	5,5	7,5	1,5	1,6	5,1	3,8	1,5	1,5
OAT 10 ans	0,20	2,40	2,30	2,10	2,10	2,40	3,20	2,00	1,75	2,40	4,60	2,00	1,75	2,40	2,10	2,00	2,00

À fin décembre 2022, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 35 % et 65 % des stocks de couverture sur le périmètre Crédit Agricole SA.

À fin décembre 2022, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 17 % du coût du risque de Crédit Agricole SA contre 83 % pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions.

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Le scénario central est actuellement pondéré à 50 % pour le calcul des ECL IFRS centraux du 31/12/2022.

Sur le Périmètre Crédit Agricole S.A. :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Crédit Agricole S.A.)			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
-2,4%	+2,4%	+6,3%	-5,7%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

3.1.2 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en millions d'euros)									
Au 31 Décembre 2021	83 965	(38)	147	(4)	45	(42)	84 157	(83)	84 074
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(18)	-	13	-	5	(4)	-	(4)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(13)	-	13	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers Stage 3 ¹	(5)	-	-	-	5	(4)	-	(4)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	83 947	(38)	160	(4)	50	(46)	84 157	(87)	84 070
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	8 477	(15)	(50)	1	4	(4)	8 431	(18)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	47 657	(26)	35	(1)	-	-	47 692	(27)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(40 119)	12	(82)	1	-	-	(40 201)	13	
Passages à perte							-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(1)		1		(5)	-	(5)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	(1)	(1)	-	-	-	-	(1)	(1)	
Autres ³	940	1	(3)	-	4	1	941	2	
Total	92 424	(53)	110	(3)	54	(50)	92 588	(105)	92 483
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	(5 277)		-		-		(5 277)		
Au 31 décembre 2022	87 147	(53)	110	(3)	54	(50)	87 311	(105)	87 206
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations de créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Actifs sains						Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)		Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2021	99 624	(34)	55	(1)	434	(381)	100 114	(416)	99 698
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(264)	-	264	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(263)	-	263	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	(1)	-	1	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Total après transferts	99 360	(34)	319	(1)	434	(381)	100 114	(416)	99 698
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	24 762	(8)	(197)	(17)	19	(5)	24 583	(30)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	59 634	(10)	171	-			59 805	(10)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(34 811)	15	(347)	1	(1)	1	(35 159)	17	
Passages à perte							-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(3)	-	-			-	(3)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(10)		(19)		11	-	(18)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	(167)	-	(13)	-			(180)	-	
Autres ³	106	-	(8)	1	20	(17)	117	(16)	
Total	124 122	(42)	122	(18)	453	(386)	124 697	(446)	124 251
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	(1 105)		3		41		(1 060)		
Au 31 décembre 2022	123 017	(42)	125	(18)	494	(386)	123 637	(446)	123 191
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations de créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
Au 31 Décembre 2021	405 131	(1 025)	51 767	(1 974)	11 903	(5 897)	468 801	(8 896)	459 905
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(9 381)	9	5 824	26	3 557	(917)	-	(882)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(20 079)	116	20 079	(552)			-	(436)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	12 117	(161)	(12 117)	399	-	-	-	238	
Transferts vers Stage 3 ¹	(1 497)	56	(2 456)	212	3 953	(1 044)	-	(776)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	78	(2)	318	(33)	(396)	127	-	92	
Total après transferts	395 750	(1 016)	57 591	(1 948)	15 460	(6 814)	468 801	(9 778)	459 023
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	33 961	57	(1 352)	(391)	(3 314)	773	29 295	439	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	225 786	(584)	17 426	(700)			243 212	(1 284)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(190 392)	501	(19 030)	490	(1 748)	646	(211 170)	1 637	
Passages à perte					(1 112)	1 093	(1 112)	1 093	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(6)	-	(1)	-	(2)	2	(9)	2	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période ⁴		131		(391)		(1 238)	-	(1 497)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		27		-	-	27	
Variations de périmètre	(3 119)	8	(144)	21	(313)	233	(3 576)	262	
Autres ⁵	1 692	1	397	162	(139)	37	1 950	200	
Total	429 711	(959)	56 239	(2 339)	12 146	(6 041)	498 096	(9 339)	488 757
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	84		(274)		1 190		1 000		
Au 31 décembre 2022 ⁶	429 795	(959)	55 965	(2 339)	13 336	(6 041)	499 096	(9 339)	489 757
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3 ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations et réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

⁴ Concernant le Stage 3, cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.

⁵ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

⁶ Au 31 décembre 2022, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 817 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 414 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 403 millions d'euros.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

(en millions d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
Au 31 Décembre 2021	250 125	(120)	3 717	(52)	-	(4)	253 842	(176)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	92	-	(89)	3			3	3
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(318)	-	315	(4)			(3)	(3)
Retour de Stage 2 vers Stage 1	410	-	(404)	7	-	-	6	6
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	250 217	(120)	3 628	(49)	-	(4)	253 845	(173)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(41 458)	(19)	(823)	5	-	-	(42 282)	(15)
Réévaluation de juste valeur sur la période	(41 638)		(672)		-		(42 311)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	18 377	(33)	13 291	(9)			31 669	(43)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(18 422)	20	(13 196)	5	-	-	(31 618)	25
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	2	2	-	-	-	-	2	2
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(8)		8		-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-
Variations de périmètre	(224)	-	-	-	-	-	(225)	-
Autres ⁴	447	-	(246)	1	-	-	201	1
Total	208 759	(139)	2 805	(44)	-	(4)	211 563	(188)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(7 885)		323		-		(7 561)	
Au 31 décembre 2022	200 874	(139)	3 128	(44)	-	(4)	204 002	(188)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

⁴ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2021	155 924	(192)	10 655	(316)	257	(43)	166 836	(551)	166 285
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 360)	(17)	1 261	(7)	99	-	-	(26)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(4 240)	14	4 240	(61)			-	(48)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	2 892	(32)	(2 892)	54			-	22	
Transferts vers Stage 3 ¹	(13)	1	(91)	-	104	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	1	-	4	-	(5)	-	-	-	
Total après transferts	154 564	(209)	11 916	(323)	356	(43)	166 836	(577)	166 259
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	11 648	34	(2 254)	40	(49)	11	9 345	86	
Nouveaux engagements donnés ²	132 097	(368)	3 506	(107)			135 603	(475)	
Extinction des engagements	(122 167)	338	(5 777)	118	(139)	25	(128 083)	481	
Passages à perte					(3)	3	(3)	3	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		69		46		(17)		97	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		1		-		1	
Variations de périmètre	(409)	-	(5)	-	-	-	(414)	-	
Autres ³	2 126	(5)	22	(18)	93	-	2 242	(21)	
Au 31 décembre 2022	166 212	(175)	9 662	(283)	307	(32)	176 181	(491)	175 690

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

**ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)**

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2021	106 742	(58)	6 586	(153)	1 510	(300)	114 838	(511)	114 327
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 582)	(12)	881	17	706	(15)	5	(11)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(2 952)	7	2 957	(16)			5	(9)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 392	(19)	(1 392)	31			-	12	
Transferts vers Stage 3 ¹	(24)	-	(685)	2	709	(15)	-	(13)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	2	-	1	-	(3)	1	-	1	
Total après transferts	105 160	(70)	7 467	(136)	2 216	(314)	114 843	(520)	114 323
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(3 755)	3	408	2	(546)	52	(3 893)	57	
Nouveaux engagements donnés ²	98 686	(93)	3 644	(112)			102 329	(205)	
Extinction des engagements	(95 180)	79	(3 441)	107	(192)	84	(98 813)	270	
Passages à perte					(6)	6	(6)	6	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		15		-		(43)	-	(29)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	(345)	-	(14)	-	(19)	-	(377)	-	
Autres ³	(6 916)	3	219	7	(329)	6	(7 026)	15	
Au 31 décembre 2022	101 405	(67)	7 875	(134)	1 670	(261)	110 950	(463)	110 487

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

3.1.3 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

	31/12/2022					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	312 529	122 291	634	-	153	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	243 768	122 291	634	-	153	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	68 761	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	31 867	-	-	-	-	-
TOTAL	344 396	122 291	634	-	153	-

	31/12/2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	305 211	-	-	1 279	39	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	230 509	-	-	1 279	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	74 702	-	-	-	39	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	14 125	-	-	-	-	-
Total	319 336	-	-	1 279	39	-

ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2022					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
(en millions d'euros)						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	204 002	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	204 002	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	700 154	20 178	97 211	38 949	156 471	1 360
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 407	197	1 020	256	1 843	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	123 191	6 320	-	9 963	3 857	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	108	-	-	-	107	-
Prêts et créances sur la clientèle	489 757	13 858	97 211	28 986	152 614	1 360
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 295	197	1 020	256	1 736	-
Titres de dettes	87 206	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	4	-	-	-	-	-
Total	904 156	20 178	97 211	38 949	156 471	1 360
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 407	197	1 020	256	1 843	-

31/12/2021						
Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit					
	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit		
	Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	253 842	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	253 842	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	643 678	16 998	92 751	14 195	132 610	907
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 062	138	1 183	64	677	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	99 699	3 599	-	5 835	3 628	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	53	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	459 905	13 399	92 751	8 360	128 982	907
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 006	138	1 183	64	677	-
Titres de dettes	84 074	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	3	-	-	-	-	-
Total	897 520	16 998	92 751	14 195	132 610	907
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 062	138	1 183	64	677	-

ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE PROVISIONNEMENT

31/12/2022						
Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit					
	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit		
	Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	110 487	4 471	178	653	4 037	1 314
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 409	3	17	7	31	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	175 690	199	1 599	1 018	29 351	6 124
dont : engagements provisionnés en date de clôture	275	1	9	4	70	-
Total	286 177	4 670	1 777	1 671	33 388	7 438
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 680	4	26	11	100	-

31/12/2021						
Réduction du risque de crédit						
(en millions d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	114 327	-	20	406	5 542	1 527
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 210	-	-	-	6	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	166 285	-	1 011	988	25 767	7 593
dont : engagements provisionnés en date de clôture	214	-	1	-	6	-
Total	280 612	-	1 031	1 394	31 309	9 120
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 424	-	1	2	13	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

3.1.4 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles Crédit Agricole S.A. a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

(en millions d'euros)	Actifs sains			Actifs dépréciés (Stage 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-	
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-	
Prêts et créances sur la clientèle	(3)	394	626	
Valeur comptable brute avant modification	3	395	628	
Gains ou pertes nets de la modification	(6)	(1)	(2)	
Titres de dettes	2	-	-	
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-	
Gains ou pertes nets de la modification	2	-	-	

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)
<i>(en millions d'euros)</i>	
Actifs restructurés antérieurement classés en Stage 2 ou en Stage 3 et reclassés en Stage 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	-
Titres de dettes	-
TOTAL	-

3.1.5 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIES DE RISQUE DE CRÉDIT

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A..

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en millions d'euros)</i>	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2022			
		Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	151 629	3 120	-	154 749
	0,5% < PD ≤ 2%	22 697	4 495	-	27 192
	2% < PD ≤ 20%	8 589	7 894	-	16 483
	20% < PD < 100%	-	1 769	-	1 769
	PD = 100%	-	-	4 533	4 533
Total Clientèle de détail		182 915	17 278	4 533	204 726
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	397 466	12 589	-	410 055
	0,6% < PD < 12%	59 581	22 126	-	81 707
	12% ≤ PD < 100%	-	4 205	-	4 205
	PD = 100% ¹	-	-	9 351	9 351
Total Hors clientèle de détail		457 047	38 920	9 351	505 318
Dépréciations		(1 053)	(2 360)	(6 477)	(9 890)
TOTAL		638 909	53 838	7 407	700 154

¹ Au 31 décembre 2022, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 817 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 414 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 403 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021					
Valeur comptable					
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	145 109	1 133	-	146 242
	0,5% < PD ≤ 2%	22 479	3 544	-	26 023
	2% < PD ≤ 20%	9 516	7 520	-	17 036
	20% < PD < 100%	-	1 228	-	1 228
	PD = 100%	-	-	4 360	4 360
Total Clientèle de détail		177 104	13 425	4 360	194 889
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	354 895	10 138	-	365 033
	0,6% < PD < 12%	56 722	24 672	-	81 394
	12% ≤ PD < 100%	-	3 734	-	3 734
	PD = 100% ¹	-	-	8 022	8 022
Total Hors clientèle de détail		411 617	38 544	8 022	458 183
Dépréciations		(1 096)	(1 979)	(6 320)	(9 395)
TOTAL		587 625	49 990	6 062	643 677

¹ Le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 1 214 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 664 millions d'euros, dont l'allocation préliminaire de l'écart de première consolidation de 378 millions d'euros liée aux créances clientèle, soit une valeur nette comptable de 550 millions d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

		Au 31 décembre 2022			
		Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Clientèle de détail		-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	199 802	2 380	-	202 182
	0,6% < PD < 12%	1 072	748	-	1 820
	12% ≤ PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Hors clientèle de détail		200 874	3 128	-	204 002
TOTAL		200 874	3 128	-	204 002

		Au 31 décembre 2021			
		Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Clientèle de détail		-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	248 713	2 659	-	251 372
	0,6% < PD < 12%	1 412	288	-	1 700
	12% ≤ PD < 100%	-	770	-	770
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Hors clientèle de détail		250 125	3 717	-	253 842
TOTAL		250 125	3 717	-	253 842

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2022			
		Montant de l'engagement			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	16 369	343	-	16 712
	0,5% < PD ≤ 2%	2 574	538	-	3 112
	2% < PD ≤ 20%	654	372	-	1 026
	20% < PD < 100%	-	14	-	14
	PD = 100%	-	-	25	25
Total Clientèle de détail		19 597	1 267	25	20 889
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	130 738	2 351	-	133 089
	0,6% < PD < 12%	15 878	4 989	-	20 867
	12% ≤ PD < 100%	-	1 055	-	1 055
	PD = 100%	-	-	281	281
Total Hors clientèle de détail		146 616	8 395	281	155 292
Provisions ¹		(174)	(284)	(33)	(491)
TOTAL		166 039	9 378	273	175 690

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

		Au 31 décembre 2021			
		Montant de l'engagement			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	15 914	307	-	16 221
	0,5% < PD ≤ 2%	2 517	499	-	3 016
	2% < PD ≤ 20%	877	337	-	1 214
	20% < PD < 100%	-	51	-	51
	PD = 100%	-	-	24	24
Total Clientèle de détail		19 308	1 194	24	20 526
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	122 595	2 268	-	124 863
	0,6% < PD < 12%	14 021	6 281	-	20 302
	12% ≤ PD < 100%	-	912	-	912
	PD = 100%	-	-	233	233
Total Hors clientèle de détail		136 616	9 461	233	146 310
Provisions ¹		(192)	(316)	(43)	(551)
TOTAL		155 732	10 339	214	166 285

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2022			
		Montant de l'engagement			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	788	3	-	791
	0,5% < PD ≤ 2%	86	12	-	98
	2% < PD ≤ 20%	135	31	-	166
	20% < PD < 100%	-	5	-	5
	PD = 100%	-	-	73	73
Total Clientèle de détail		1 009	51	73	1 133
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	93 132	5 566	-	98 698
	0,6% < PD < 12%	7 264	1 930	-	9 194
	12% ≤ PD < 100%	-	328	-	328
	PD = 100%	-	-	1 597	1 597
Total Hors clientèle de détail		100 396	7 824	1 597	109 817
Provisions ¹		(68)	(134)	(261)	(463)
TOTAL		101 337	7 741	1 409	110 487

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

		Au 31 décembre 2021			
		Montant de l'engagement			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	838	19	-	857
	0,5% < PD ≤ 2%	102	18	-	120
	2% < PD ≤ 20%	60	17	-	77
	20% < PD < 100%	-	4	-	4
	PD = 100%	-	-	89	89
Total Clientèle de détail		1 000	58	89	1 147
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	97 136	4 084	-	101 220
	0,6% < PD < 12%	8 606	2 030	-	10 636
	12% ≤ PD < 100%	-	414	-	414
	PD = 100%	-	-	1 421	1 421
Total Hors clientèle de détail		105 742	6 528	1 421	113 691
Provisions		(58)	(153)	(300)	(511)
TOTAL		106 684	6 433	1 210	114 327

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

CONCENTRATION DE RISQUE DE CREDIT
CONCENTRATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR AGENT ÉCONOMIQUE
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit		Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé
<i>(en millions d'euros)</i>						
Administration générale	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Au 31 décembre 2022							
Valeur comptable							
Actifs sains							
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 2	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 3	Total brut
Administration générale	54 189	(36)	810	(3)	158	(37)	55 157
Banques centrales	5 652	(8)	31	(15)	-	-	5 683
Etablissements de crédit	139 114	(47)	94	(4)	495	(387)	139 703
Grandes entreprises ¹	258 092	(498)	37 985	(1 531)	8 698	(3 880)	304 774
Clientèle de détail	182 915	(464)	17 278	(807)	4 533	(2 173)	204 726
TOTAL	639 962	(1 053)	56 198	(2 360)	13 884	(6 477)	710 043

¹ Au 31 décembre 2022, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 817 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 414 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 403 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021							
Valeur comptable							
Actifs sains							
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 2	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 3	Total brut
Administration générale	51 553	(33)	942	(4)	52	(30)	52 547
Banques centrales	3 854	(1)	-	-	-	-	3 854
Etablissements de crédit	117 117	(39)	56	(1)	436	(382)	117 609
Grandes entreprises ¹	239 093	(471)	37 546	(1 150)	7 534	(3 531)	284 173
Clientèle de détail	177 104	(551)	13 425	(824)	4 360	(2 377)	194 889
TOTAL	588 721	(1 096)	51 971	(1 979)	12 382	(6 320)	653 076

¹ Le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 1 214 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 664 millions d'euros, dont l'allocation préliminaire de l'écart de première consolidation de 378 millions d'euros liée aux créances clientèle, soit une valeur nette comptable de 550 millions d'euros.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Au 31 décembre 2022							
Valeur comptable							
Actifs sains							
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 2	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 3	Total
Administration générale	92 244	(66)	1 108	(8)	-	-	93 352
Banques centrales	145	-	273	(1)	-	-	418
Etablissements de crédit	48 745	(36)	161	(1)	-	(1)	48 906
Grandes entreprises	59 740	(37)	1 586	(34)	-	(3)	61 326
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	200 874	(139)	3 128	(44)	-	(4)	204 002

Au 31 décembre 2021							
Valeur comptable							
Actifs sains							
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 2	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 3	Total
Administration générale	119 897	(62)	886	(4)	-	-	120 783
Banques centrales	562	-	433	(1)	-	-	996
Etablissements de crédit	65 403	(35)	5	-	-	(2)	65 408
Grandes entreprises	64 263	(22)	2 393	(47)	-	(2)	66 656
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	250 125	(120)	3 717	(52)	-	(4)	253 842

DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Administration générale	24 099	16 676
Grandes entreprises	312 200	298 548
Clientèle de détail	491 678	465 953
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	827 977	781 177

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR AGENT ECONOMIQUE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)

Au 31 décembre 2022							
Montant de l'engagement							
Engagements sains							
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) (1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 3)	Total brut
Administration générale	5 171	(2)	800	(3)	-	-	5 971
Banques centrales	12	-	-	-	-	-	12
Etablissements de crédit	10 834	(2)	27	-	-	-	10 861
Grandes entreprises	130 599	(142)	7 568	(233)	281	(31)	138 448
Clientèle de détail	19 597	(28)	1 267	(48)	25	(2)	20 889
TOTAL	166 213	(174)	9 662	(284)	306	-33	176 181

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2021							
Montant de l'engagement							
Engagements sains							
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) (1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 3)	Total brut
Administration générale	4 156	(1)	879	(4)	-	-	5 034
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	13 087	(2)	-	-	-	-	13 087
Grandes entreprises	119 375	(154)	8 583	(285)	233	(41)	128 191
Clientèle de détail	19 308	(34)	1 194	(26)	24	(2)	20 526
TOTAL	155 925	(192)	10 656	(316)	257	(43)	166 838

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR AGENT ECONOMIQUE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)

Au 31 décembre 2022							
Montant de l'engagement							
Engagements sains							
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) (1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 3)	Total brut
Administration générale	196	-	1	-	-	-	197
Banques centrales	438	-	-	-	-	-	438
Etablissements de crédit	9 280	(6)	112	-	33	(23)	9 425
Grandes entreprises	90 482	(54)	7 711	(110)	1 564	(200)	99 757
Clientèle de détail	1 009	(8)	51	(24)	73	(38)	1 133
TOTAL	101 405	(68)	7 875	(134)	1 670	(261)	110 950

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2021							
Montant de l'engagement							
Engagements sains							
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) (1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 3)	Total brut
Administration générale	286	-	1	-	-	-	287
Banques centrales	433	-	-	-	-	-	433
Etablissements de crédit	10 062	(3)	32	-	21	(21)	10 114
Grandes entreprises	94 929	(44)	6 496	(128)	1 399	(223)	102 824
Clientèle de détail	1 000	(10)	58	(25)	89	(55)	1 147
TOTAL	106 710	(58)	6 587	(153)	1 509	(299)	114 806

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2022			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	331 685	30 996	5 476	368 157
Autres pays de l'Union européenne ¹	173 877	11 221	4 427	189 525
Autres pays d'Europe	27 754	3 811	993	32 558
Amérique du Nord	40 121	3 385	311	43 817
Amériques centrale et du Sud	9 613	1 779	1 367	12 759
Afrique et Moyen-Orient	15 544	1 822	637	18 003
Asie et Océanie (hors Japon)	34 419	2 199	490	37 108
Japon	4 736	985	183	5 904
Organismes supra-nationaux	2 213	-	-	2 213
Dépréciations	(1 053)	(2 360)	(6 477)	(9 890)
TOTAL	638 909	53 838	7 407	700 154

¹ Au 31 décembre 2022, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 817 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 414 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 403 millions d'euros.

	Au 31 décembre 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	295 193	27 353	4 527	327 073
Autres pays de l'Union européenne ¹	162 031	10 497	4 401	176 929
Autres pays d'Europe	30 927	1 986	355	33 268
Amérique du Nord	31 103	3 973	232	35 308
Amériques centrale et du Sud	8 191	2 090	1 384	11 665
Afrique et Moyen-Orient	19 526	2 318	1 088	22 932
Asie et Océanie (hors Japon)	34 979	2 589	266	37 834
Japon	4 957	1 163	129	6 249
Organismes supra-nationaux	1 814	-	-	1 814
Dépréciations	(1 096)	(1 979)	(6 320)	(9 395)
TOTAL	587 625	49 990	6 062	643 677

¹ Le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 1 214 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 664 millions d'euros, dont l'allocation préliminaire de l'écart de première consolidation de 378 millions d'euros liée aux créances clientèle, soit une valeur nette comptable de 550 millions d'euros.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Au 31 décembre 2022			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	101 404	476	-	101 880
Autres pays de l'Union européenne	69 317	909	-	70 226
Autres pays d'Europe	8 932	163	-	9 095
Amérique du Nord	10 275	1 073	-	11 348
Amériques centrale et du Sud	411	-	-	411
Afrique et Moyen-Orient	391	507	-	898
Asie et Océanie (hors Japon)	4 518	-	-	4 518
Japon	3 305	-	-	3 305
Organismes supra-nationaux	2 321	-	-	2 321
TOTAL	200 874	3 128	-	204 002

	Au 31 décembre 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	121 154	687	-	121 841
Autres pays de l'Union européenne	84 346	1 429	-	85 775
Autres pays d'Europe	12 995	272	-	13 267
Amérique du Nord	20 107	558	-	20 665
Amériques centrale et du Sud	462	-	-	462
Afrique et Moyen-Orient	760	771	-	1 531
Asie et Océanie (hors Japon)	5 471	-	-	5 471
Japon	2 481	-	-	2 481
Organismes supra-nationaux	2 349	-	-	2 349
TOTAL	250 125	3 717	-	253 842

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
France (y compris DOM-TOM)	561 276	525 825
Autres pays de l'Union européenne	171 316	157 990
Autres pays d'Europe	30 810	29 340
Amérique du Nord	17 964	17 159
Amériques centrale et du Sud	4 899	5 855
Afrique et Moyen-Orient	12 236	16 518
Asie et Océanie (hors Japon)	20 508	17 742
Japon	8 964	10 743
Organismes supra-nationaux	4	5
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	827 977	781 177

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2022				
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains			Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
(en millions d'euros)					
France (y compris DOM-TOM)	61 587	3 079	227	64 893	
Autres pays de l'Union européenne	44 158	1 210	52	45 420	
Autres pays d'Europe	14 909	680	7	15 596	
Amérique du Nord	25 913	2 739	9	28 661	
Amériques centrale et du Sud	2 330	1 233	7	3 570	
Afrique et Moyen-Orient	6 664	506	3	7 173	
Asie et Océanie (hors Japon)	9 003	216	1	9 220	
Japon	1 648	-	-	1 648	
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	
Provisions ¹	(174)	(284)	(33)	(491)	
TOTAL	166 038	9 379	273	175 690	

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2021				
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains			Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
(en millions d'euros)					
France (y compris DOM-TOM)	59 628	2 963	81	62 672	
Autres pays de l'Union européenne	38 747	1 814	126	40 687	
Autres pays d'Europe	13 348	877	4	14 229	
Amérique du Nord	26 554	2 698	2	29 254	
Amériques centrale et du Sud	2 489	1 359	39	3 887	
Afrique et Moyen-Orient	6 273	553	4	6 830	
Asie et Océanie (hors Japon)	7 762	391	1	8 154	
Japon	1 123	-	-	1 123	
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	
Provisions ¹	(192)	(316)	(43)	(551)	
TOTAL	155 732	10 339	214	166 285	

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2022				
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains			Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
(en millions d'euros)					
France (y compris DOM-TOM)	33 835	3 262	235	37 332	
Autres pays de l'Union européenne	18 777	2 078	1 326	22 181	
Autres pays d'Europe	9 108	1 517	41	10 666	
Amérique du Nord	24 686	529	21	25 236	
Amériques centrale et du Sud	1 376	24	4	1 404	
Afrique et Moyen-Orient	2 160	67	41	2 268	
Asie et Océanie (hors Japon)	10 139	334	2	10 475	
Japon	1 324	64	-	1 388	
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	
Provisions ¹	(68)	(134)	(261)	(463)	
TOTAL	101 337	7 741	1 409	110 487	

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2021				
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains			Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
(en millions d'euros)					
France (y compris DOM-TOM)	42 945	2 791	222	45 958	
Autres pays de l'Union européenne	21 146	2 573	1 131	24 850	
Autres pays d'Europe	9 036	287	77	9 400	
Amérique du Nord	19 684	559	13	20 256	
Amériques centrale et du Sud	1 062	99	4	1 165	
Afrique et Moyen-Orient	2 789	72	58	2 919	
Asie et Océanie (hors Japon)	8 726	114	5	8 845	
Japon	1 354	91	-	1 445	
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	
Provisions ¹	(58)	(153)	(300)	(511)	
TOTAL	106 684	6 433	1 210	114 327	

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.1.6 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement
ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	Valeur comptable au 31/12/2022								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours		≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours		≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	
		> 90 jours	> 90 jours		> 90 jours	> 90 jours			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Titres de dettes	27	-	-	-	20	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	27	-	-	-	20	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	4 112	127	-	3 976	2 165	15	966	690	3 435
Administration générale	51	-	-	24	39	3	-	-	114
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	1	-	-	1	1	-	-	-	98
Grandes entreprises	3 164	76	-	1 436	1 571	5	788	544	1 974
Clientèle de détail	896	51	-	2 515	554	7	178	146	1 249
TOTAL	4 139	127	-	3 976	2 185	15	966	690	3 435

Valeur comptable au 31/12/2021									
(en millions d'euros)	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤		≤ 30 jours	> 30 jours à ≤		≤ 30 jours	> 30 jours à ≤	
		90 jours	> 90 jours		90 jours	> 90 jours		90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	-	-	-	-	13	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	13	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	3 894	800	-	4 885	1 203	6	632	177	3 184
Administration générale	23	102	-	49	1	-	1	-	19
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	13	-	-	-	-	-	-	-	44
Grandes entreprises	2 644	587	-	2 364	777	1	425	53	2 023
Clientèle de détail	1 214	111	-	2 472	425	5	206	124	1 098
TOTAL	3 894	800	-	4 885	1 216	6	632	177	3 184

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole S.A. au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

31/12/2022	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Allemagne	-	6	-	63	69	-	69
Arabie Saoudite	-	-	-	1 337	1 337	-	1 337
Autriche	-	-	-	168	168	10	178
Belgique	-	8	9	1 012	1 029	192	1 221
Brésil	21	-	203	104	328	-	328
Chine	152	22	-	433	607	-	607
Egypte	-	-	507	369	876	-	876
Espagne	-	21	67	1 093	1 181	69	1 250
Etats-Unis	827	-	116	1 930	2 873	211	3 084
France	-	136	2 910	11 323	14 369	337	14 706
Hong Kong	44	-	-	1 347	1 391	12	1 403
Italie	-	-	3 241	11 777	15 018	54	15 072
Japon	226	-	1 079	1 273	2 578	(3)	2 575
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	1	-	930	249	1 180	-	1 180
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	61	677	738	-	738
Autres pays souverains	897	12	771	5 556	7 236	13	7 249
TOTAL	2 168	205	9 894	38 711	50 978	895	51 873

31/12/2021	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Allemagne	-	86	-	57	143	-	143
Arabie Saoudite	5	-	-	1 300	1 305	-	1 305
Autriche	9	-	-	195	204	1	205
Belgique	-	-	1 847	1 435	3 282	(61)	3 221
Brésil	12	-	214	122	348	-	348
Chine	212	-	66	261	539	(1)	538
Egypte	1	8	771	328	1 108	-	1 108
Espagne	-	-	174	1 990	2 164	13	2 177
Etats-Unis	2 780	-	98	906	3 784	(122)	3 662
France	-	122	3 670	11 568	15 360	(641)	14 719
Hong Kong	91	-	-	1 274	1 365	-	1 365
Italie	-	6	3 643	12 526	16 175	(315)	15 860
Japon	182	-	440	1 430	2 052	-	2 052
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	212	7	202	-	421	-	421
Pologne	-	-	772	242	1 014	-	1 014
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	111	234	345	-	345
Autres pays souverains	916	-	904	5 022	6 842	(1)	6 841
Total	4 420	229	12 912	38 890	56 451	(1 127)	55 324

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes		
<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Allemagne	291	323
Arabie Saoudite	-	-
Autriche	463	546
Belgique	2 610	3 992
Brésil	2	4
Chine	2	4
Egypte	-	-
Espagne	4 788	4 648
États-Unis	76	60
France	38 321	50 467
Hong Kong	-	-
Italie	7 152	8 806
Japon	201	199
Liban	-	-
Maroc	1	2
Pologne	305	330
Royaume-Uni	2	3
Russie	-	7
Ukraine	2	-
Autres pays souverains	1 485	2 151
TOTAL	55 701	71 542

3.3 Risque de marché

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Risque de marché")

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
	<i>(en millions d'euros)</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans
Instruments de taux d'intérêt	2 806	9 588	13 702	26 096
Instruments de devises	150	311	306	767
Autres instruments	-	-	-	-
Sous-total	2 956	9 899	14 008	26 863
Opérations de change à terme	5 001	3	-	5 004
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	7 957	9 902	14 008	31 867

	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
	<i>(en millions d'euros)</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans
Instruments de taux d'intérêt	1 592	3 767	8 053	13 412
Instruments de devises	74	55	19	148
Autres instruments	25	-	-	25
Sous-total	1 691	3 822	8 072	13 585
Opérations de change à terme	540	-	-	540
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	2 231	3 822	8 072	14 125

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
<i>(en millions d'euros)</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	5 115	10 082	23 255	38 452
Instruments de devises	97	340	545	982
Autres instruments	23	-	-	23
Sous-total	5 235	10 422	23 800	39 457
Opérations de change à terme	6 179	-	-	6 179
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	11 414	10 422	23 800	45 636

	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
<i>(en millions d'euros)</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	1 318	4 049	6 372	11 739
Instruments de devises	41	37	175	253
Autres instruments	15	-	-	15
Sous-total	1 374	4 086	6 547	12 007
Opérations de change à terme	351	-	-	351
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	1 725	4 086	6 547	12 358

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
<i>(en millions d'euros)</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	5 902	15 807	33 429	55 138
Instruments de devises et or	8 528	7 527	7 814	23 869
Autres instruments	4 894	8 243	3 074	16 211
Sous-total	19 324	31 577	44 317	95 218
Opérations de change à terme	22 356	1 847	152	24 355
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	41 680	33 424	44 469	119 573

	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
<i>(en millions d'euros)</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	3 067	10 750	41 338	55 155
Instruments de devises et or	5 192	4 196	4 142	13 530
Autres instruments	1 802	7 124	2 304	11 230
Sous-total	10 061	22 070	47 784	79 915
Opérations de change à terme	12 796	1 049	138	13 983
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	22 857	23 119	47 922	93 898

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
<i>(en millions d'euros)</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	8 289	20 519	35 738	64 546
Instruments de devises et or	5 887	7 758	6 854	20 499
Autres instruments	2 179	2 945	3 220	8 344
Sous-total	16 355	31 222	45 812	93 389
Opérations de change à terme	23 288	2 780	371	26 439
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	39 643	34 002	46 183	119 828

	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
<i>(en millions d'euros)</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	2 167	11 241	41 647	55 055
Instruments de devises et or	3 496	3 634	3 426	10 556
Autres instruments	1 968	3 526	1 663	7 157
Sous-total	7 631	18 401	46 736	72 768
Opérations de change à terme	12 464	711	1 110	14 285
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	20 095	19 112	47 846	87 053

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

	31/12/2022	31/12/2021
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de taux d'intérêt	16 257 080	13 119 200
Instruments de devises et or	591 192	551 680
Autres instruments	202 871	189 041
Sous-total	17 051 143	13 859 921
Opérations de change à terme	2 762 106	2 477 016
TOTAL NOTIONNELS	19 813 249	16 336 937

Risque de change

(Cf. Chapitre "Gestion des risques – Risque de change")

3.4 Risque de liquidité et de financement

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan")

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	69 086	107 920	296 992	94 089	-	568 087
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	117 022	52 909	176 541	151 849	775	499 096
Total	186 108	160 829	473 533	245 938	775	1 067 183
Dépréciations						(9 784)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						1 057 399

	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	78 564	90 867	249 093	83 237	-	501 761
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	111 595	50 940	167 010	135 459	3 797	468 801
Total	190 159	141 807	416 103	218 696	3 797	970 562
Dépréciations						(9 310)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						961 252

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	96 312	79 493	102 922	5 440	-	284 167
Dettes envers la clientèle	766 589	39 631	19 106	2 651	-	827 977
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	862 901	119 124	122 028	8 091	-	1 112 144

(en millions d'euros)	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	118 088	19 950	163 686	13 059	-	314 783
Dettes envers la clientèle	715 892	35 482	21 506	8 297	-	781 177
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	833 980	55 432	185 192	21 356	-	1 095 960

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	1 181	552	2 723	1 449	-	5 905
Titres de créances négociables	68 868	32 534	2 552	604	-	104 558
Emprunts obligataires	3 800	11 406	48 050	36 304	-	99 560
Autres dettes représentées par un titre	617	676	1 222	-	-	2 515
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	74 466	45 168	54 547	38 357	-	212 538
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	24	601	12 270	10 167	-	23 062
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	106	106
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	201	201
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	1	-	1
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	24	601	12 270	10 168	307	23 370

(en millions d'euros)	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	978	1 409	3 988	1 487	-	7 862
Titres de créances négociables	45 895	13 880	1 455	30	-	61 260
Emprunts obligataires	8 199	6 261	50 138	35 287	-	99 885
Autres dettes représentées par un titre	433	703	1 223	27	-	2 386
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	55 505	22 253	56 804	36 831	-	171 393
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	121	35	11 804	13 509	-	25 469
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	440	440
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	191	191
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	1	-	1
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	121	35	11 804	13 510	631	26 101

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en millions d'euros)	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	52	276	-	-	-	328

(en millions d'euros)	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	34	192	-	-	-	226

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.5 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan")

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISES

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Couverture de juste valeur	29 508	39 830	906 458	13 169	11 579	806 640
Couverture de flux de trésorerie	1 365	4 839	82 351	952	729	73 082
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	994	967	6 219	4	50	2 441
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	31 867	45 636	995 028	14 125	12 358	882 163

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE (NOTIONNELS)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total notionnel
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Instrument de taux d'intérêt	352 645	292 277	266 203	911 125
Instrument de devises	8 447	1 157	143	9 747
Autres instruments	109	1	-	110
Sous-total	361 201	293 435	266 346	920 982
Opérations de change à terme	60 382	10 398	3 266	74 046
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	421 583	303 833	269 612	995 028

31/12/2021				
Opérations sur marchés organisés et de gré à gré				
<i>(en millions d'euros)</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total notionnel
Instruments de taux d'intérêt	319 233	262 557	234 005	815 795
Instruments de devises	11 055	693	7	11 755
Autres instruments	134	-	-	134
Sous-total	330 422	263 250	234 012	827 684
Opérations de change à terme	42 800	7 866	3 813	54 479
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	373 222	271 116	237 825	882 163

La note 3.2 "Risque de marché – Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés et de gré à gré	13 733	24 944	(9 490)	349 236
Taux d'intérêt	9 757	20 493	(8 905)	319 963
Change	3 976	4 451	(585)	29 273
Autres	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	13 733	24 944	(9 490)	349 236
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	15 775	14 886	(1 516)	557 222
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	29 508	39 830	(11 006)	906 458

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés et de gré à gré	4 500	5 377	(2 062)	286 602
Taux d'intérêt	4 174	5 339	(2 510)	267 086
Change	326	38	448	19 516
Autres	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	4 500	5 377	(2 062)	286 602
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	8 669	6 202	(1 187)	520 038
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	13 169	11 579	(3 249)	806 640

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

ELÉMENTS COUVERTS

Micro-couvertures	31/12/2022			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
(en millions d'euros)	Valeur comptable	dont cumulé des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	26 317	(1 640)	-	(2 225)
Taux d'intérêt	26 317	(1 640)	-	(2 225)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	99 030	(4 894)	27	(6 003)
Taux d'intérêt	93 421	(4 836)	27	(5 968)
Change	5 609	(58)	-	(35)
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	125 347	(6 534)	27	(8 228)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	178 530	(15 083)	-	(17 674)
Taux d'intérêt	159 559	(14 714)	-	(17 055)
Change	18 971	(369)	-	(619)
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	178 530	(15 083)	-	(17 674)

Micro-couvertures (en millions d'euros)	31/12/2021			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	33 064	234	-	(426)
Taux d'intérêt	33 064	234	-	(426)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	93 176	1 084	59	(1 217)
Taux d'intérêt	86 953	1 094	60	(947)
Change	6 223	(10)	(1)	(270)
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	126 240	1 318	59	(1 643)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	160 061	2 175	-	(3 688)
Taux d'intérêt	147 357	1 904	-	(3 823)
Change	12 704	271	-	135
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	160 061	2 175	-	(3 688)

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2022	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 788	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	344 117	(138)
Total - Actifs	347 905	(138)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	217 149	11
Total - Passifs	217 149	11

Macro-couvertures	31/12/2021	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	5 790	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	305 802	23
Total - Actifs	311 592	23
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	210 415	86
Total - Passifs	210 415	86

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

31/12/2022			
Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			
<i>(en millions d'euros)</i>	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(10 420)	10 335	(85)
Change	(586)	586	-
Autres	-	-	-
TOTAL	(11 006)	10 921	(85)

31/12/2021			
Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			
<i>(en millions d'euros)</i>	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(3 696)	3 620	(76)
Change	449	(405)	44
Autres	-	-	-
TOTAL	(3 247)	3 215	(32)

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENTS NETS A L'ETRANGER
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2022			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de flux de trésorerie				
Marchés organisés et de gré à gré	849	1 889	(150)	48 456
Taux d'intérêt	52	136	(107)	1 914
Change	797	1 730	(43)	46 432
Autres	-	23	-	110
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	849	1 889	(150)	48 456
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	512	2 937	(2 718)	32 026
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	4	13	-	1 869
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	516	2 950	(2 718)	33 895
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	1 365	4 839	(2 868)	82 351
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	994	967	8	6 219

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de flux de trésorerie				
Marchés organisés et de gré à gré	427	536	(683)	40 305
Taux d'intérêt	46	15	(674)	819
Change	356	506	(9)	39 352
Autres	25	15	-	134
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	427	536	(683)	40 305
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	523	183	(731)	27 852
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	2	10	(11)	4 925
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	525	193	(742)	32 777
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	952	729	(1 425)	73 082
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	4	50	5	2 441

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres" à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

IMPACTS DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

	31/12/2022		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	(2 826)	-	1
Change	(43)	(1)	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	(2 869)	(1)	1
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	8	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger	(2 861)	(1)	1

	31/12/2021		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	(1 407)	-	2
Change	(20)	-	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	(1 427)	-	2
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	5	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	(1 422)	-	2

3.6 Risques opérationnels

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque– Risques opérationnels")

3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction Finances de Crédit Agricole S.A. a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. A ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre "Risques et Pilier 3".

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général délégué en charge du Pilotage et du Contrôle de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Gestion des risques", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Sur les actifs financiers au coût amorti	23 435	17 031
Opérations avec les établissements de crédit	4 338	2 588
Opérations internes au Crédit Agricole	3 556	2 726
Opérations avec la clientèle	12 634	10 033
Opérations de location-financement	1 391	1 112
Titres de dettes	1 516	572
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 873	4 593
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	4 873	4 593
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 492	2 128
Autres intérêts et produits assimilés	67	45
PRODUITS D'INTÉRÊTS ^{1 2}	29 867	23 797
Sur les passifs financiers au coût amorti	(16 109)	(10 734)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 780)	(1 413)
Opérations internes au Crédit Agricole	(1 484)	(1 793)
Opérations avec la clientèle	(8 151)	(4 329)
Opérations de location-financement	(718)	(564)
Dettes représentées par un titre	(3 430)	(2 022)
Dettes subordonnées	(546)	(613)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(838)	(877)
Autres intérêts et charges assimilées	(56)	(65)
CHARGES D'INTÉRÊTS ³	(17 003)	(11 676)

¹ dont 184 millions d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2022 contre 133 millions d'euros au 31 décembre 2021.

² Dont 900 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des passifs financiers au 31 décembre 2022 (1,83 milliard d'euros au 31 décembre 2021).

³ Dont -891 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des actifs financiers au 31 décembre 2022 (-1,58 milliard d'euros au 31 décembre 2021).

4.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	332	(67)	265	281	(75)	206
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1 365	(507)	858	1 242	(407)	835
Sur opérations avec la clientèle	1 517	(231)	1 286	1 317	(205)	1 112
Sur opérations sur titres	45	(141)	(96)	35	(138)	(103)
Sur opérations de change	58	(59)	(1)	46	(38)	8
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	256	(177)	79	376	(210)	166
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	3 916	(4 915)	(999)	3 662	(4 459)	(797)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	5 828	(1 745)	4 083	5 869	(1 813)	4 056
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	13 317	(7 842)	5 475	12 828	(7 345)	5 483

Les produits de commissions des opérations sur la clientèle et des opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

Les produits de commissions de Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues sont essentiellement liés aux activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes reçus	1 085	1 115
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(5 720)	1 496
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(1 749)	2 110
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(3 093)	2 946
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	(7 171)	5 854
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹	3 122	(275)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 024	1 065
Résultat de la comptabilité de couverture	(84)	(32)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	(10 586)	14 279

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	33 039	(33 083)	(44)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	21 192	(11 746)	9 446
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	11 847	(21 337)	(9 490)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	39 678	(39 719)	(41)
Variations de juste valeur des éléments couverts	20 639	(19 164)	1 475
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	19 039	(20 555)	(1 516)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	2	(1)	1
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	2	(1)	1
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	72 719	(72 803)	(84)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	7 843	(7 860)	(17)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 930	(2 885)	2 045
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	2 913	(4 975)	(2 062)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	9 750	(9 767)	(17)
Variations de juste valeur des éléments couverts	5 425	(4 255)	1 170
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	4 325	(5 512)	(1 187)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	4	(2)	2
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	4	(2)	2
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	17 597	(17 629)	(32)

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹	(105)	(57)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) ²	48	57
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	(57)	-

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

² Dont aucun dividende sur instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Titres de dettes	48	42
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	11
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	48	53
Titres de dettes	(32)	(6)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(14)	(4)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(46)	(10)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹	2	43

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque"

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(38)	(26)
Autres produits nets de l'activité d'assurance ¹	8 237	11 274
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ²	7 056	(20 584)
Produits nets des immeubles de placement	138	152
Autres produits (charges) nets	184	83
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	15 577	(9 101)

¹ La baisse de 3 milliards d'euros des autres produits nets de l'activité d'assurance par rapport au 31 décembre 2021 s'explique essentiellement par une diminution du chiffre d'affaires en Epargne Retraite (- 2 milliards d'euros).

² La reprise de provisions techniques augmentent de 28 milliards d'euros reflétant l'évolution défavorable des ajustements de valeur sur les contrats en unités de compte et la baisse de la juste valeur des actifs financiers.

4.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel	(8 132)	(8 029)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ¹	(1 093)	(860)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(4 179)	(3 760)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(13 404)	(12 649)

¹ Dont -646 millions d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2022 contre -391 millions d'euros au 31 décembre 2021.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés de Crédit Agricole S.A. intégrées globalement est la suivante au titre de 2022 :

COLLEGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CREDIT AGRICOLE S.A. :

(en millions d'euros hors taxes)	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers		Total 2022
	2022	2021	2022	2021	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	13,09	13,56	17,42	16,53	30,51
Emetteur	2,61	2,04	2,34	2,07	4,95
Filiales intégrées globalement	10,48	11,52	15,08	14,46	25,56
Services autres que la certification des comptes	5,37	8,29	9,18	8,79	14,55
Emetteur	0,87	0,67	1,01	1,17	1,88
Filiales intégrées globalement	4,50	7,62	8,17	7,62	12,67
TOTAL	18,46	21,85	26,60	25,32	45,06

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole SA, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 14,1 millions d'euros, dont 11,3 millions d'euros au titre de la mission de certification des comptes de Crédit Agricole SA et ses filiales, et 2,8 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.)

Le montant total des honoraires de Ernst & Young & Autres, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole SA, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 8,6 millions d'euros, dont 6,6 millions d'euros au titre la mission de certification des comptes de Crédit Agricole SA et ses filiales, et 2,0 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc..)

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements	(1 176)	(1 153)
Immobilisations corporelles ¹	(721)	(717)
Immobilisations incorporelles	(455)	(436)
Dotations (reprises) aux dépréciations	1	(19)
Immobilisations corporelles	(1)	(8)
Immobilisations incorporelles	2	(11)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(1 175)	(1 172)

¹ Dont - 368 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 31 décembre 2022 contre - 356 millions d'euros au 31 décembre 2021.

4.9 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(462)	(180)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	46	(70)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2	2
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	35	(75)
Engagements par signature	9	3
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(508)	(110)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1)	1
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(569)	(19)
Engagements par signature	62	(92)
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(1 321)	(1 260)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 355)	(1 195)
Engagements par signature	34	(65)
Autres actifs (C)	(3)	1
Risques et charges (D)	85	(85)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A)+(B)+(C)+(D)	(1 701)	(1 524)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	4	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(246)	(175)
Récupérations sur prêts et créances	237	191
<i>comptabilisés au coût amorti</i>	237	191
<i>comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(9)	(21)
Pertes sur engagements par signature	(1)	(1)
Autres pertes	(35)	(53)
Autres produits	5	7
COÛT DU RISQUE	(1 746)	(1 576)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	17	4
Plus-values de cession	27	15
Moins-values de cession	(10)	(11)
Titres de capitaux propres consolidés	4	(40)
Plus-values de cession	7	-
Moins-values de cession	(3)	(40)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	(6)	(15)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	15	(51)

4.11 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Charge d'impôt courant	(1 188)	(1 461)
Charge d'impôt différé	(379)	248
Reclassement de la charge (produit) d'impôt lié à l'approche par superposition	(95)	(23)
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	(1 662)	(1 236)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	7 491	25,83%	(1 935)
Effet des différences permanentes		(1,94)%	145
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,44%	(33)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(0,13)%	10
Effet de l'imposition à taux réduit		(1,52)%	114
Effet des autres éléments		(0,49)%	37
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		22,20%	(1 662)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2022.

AU 31 DÉCEMBRE 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	7 210	28,40%	(2 048)
Effet des différences permanentes		(7,49)%	541
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(1,14)%	82
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,07%	(5)
Effet de l'imposition à taux réduit		(1,80)%	130
Effet des autres éléments		(0,89)%	64
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		17,15%	(1 236)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

DETAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	182	940
Ecart de réévaluation de la période	182	940
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(7 090)	(1 565)
Ecart de réévaluation de la période	(7 097)	(1 584)
Transferts en résultat	7	(28)
Autres variations	-	47
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(2 766)	(857)
Ecart de réévaluation de la période	(2 766)	(857)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(569)	182
Ecart de réévaluation de la période	(564)	186
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	(5)	(4)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	47	103
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	2 643	640
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	(3)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	26	(15)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(7 527)	(575)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	325	169
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	778	(13)
Ecart de réévaluation de la période	771	(14)
Transferts en réserves	7	1
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	58	8
Ecart de réévaluation de la période	35	18
Transferts en réserves	132	11
Autres variations	(109)	(21)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	25	19
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(287)	(30)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(10)	(14)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	889	139
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(6 638)	(436)
Dont part du Groupe	(6 585)	(514)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(53)	78

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 31 décembre 2022, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
 - Gestion de l'Épargne et Assurances,
 - Grandes Clientèles,
 - Services Financiers Spécialisés,
 - Banque de Proximité en France – LCL,
 - Banque de Proximité à l'International,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

■ Gestion de l'Épargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance exercées par les compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances afin d'accompagner ses clients dans tous les moments de leur vie et de couvrir l'ensemble de leur besoins en assurances de biens et de responsabilité ainsi qu'en assurance de personnes tant en France qu'à l'international, via trois métiers:
 - Épargne/Retraite ;
 - Prévoyance/Emprunteur/Assurances Collectives ;
 - Assurance dommages.

En décembre 2022, Crédit Agricole Assurances a annoncé le lancement de son fonds de retraite professionnel supplémentaire appelé Crédit Agricole Assurances Retraite, qui proposera des solutions complètes et dédiées, notamment des plans d'épargne retraite (PER) individuels et collectifs.

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant en Europe, en Asie et en Amérique des solutions d'épargne pour les particuliers, des solutions d'investissement et technologiques pour les institutionnels, avec une gamme complète en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. L'acquisition de Lyxor au 31 décembre 2021, dont l'intégration a été finalisée en 2022, a renforcé le positionnement d'Amundi.
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales du groupe Indosuez Wealth Management (CA Indosuez (Switzerland) SA, CA Indosuez Wealth (Europe), CFM Indosuez, CA Indosuez).

■ Grandes Clientèles

Le pôle Grandes Clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels et aux émetteurs réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des opérations d'investissement reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;

- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux investisseurs institutionnels et aux émetteurs : CACEIS Bank pour les fonctions conservation et dépositaire, CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds et CACEIS Corporate Trust pour les services aux émetteurs.

■ Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux agriculteurs et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation, de location et de solutions de mobilité(s) autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France (Sofinco ainsi que l'activité de gestion de l'activité de crédit consommation pour compte des CR et de LCL) et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Credibom, CACF Spain, FCA Bank⁷, GAC Sofinco, Wafasalaf).
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL) et aussi des financements spécifiques dédiés aux énergies et aux territoires, pour les entreprises, collectivités et agriculteurs, acteurs de la transition énergétique (Unifergie, filiale de Crédit Agricole Leasing & Factoring).

■ Banque de Proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

■ Banque de Proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine, mais également sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit Agricole Egypt et une participation dans le Crédit du Maroc (15%).

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

■ Activités hors métiers

Ce pôle comprend trois types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés de Crédit Agricole S.A. (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, BForBank etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation.

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

⁷ Au cours du 1^{er} semestre 2023, CACF reprendra 100% de FCA Bank et créera avec Stellantis une joint-venture née de la fusion de Leasys et de Freetomove, dont il détiendra 50%.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31/12/2022						
	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Produit net bancaire	6 884	7 013	2 782	3 851	3 299	(28)	23 801
Charges d'exploitation	(3 329)	(4 347)	(1 477)	(2 389)	(2 105)	(932)	(14 579)
Résultat brut d'exploitation	3 555	2 666	1 305	1 462	1 194	(960)	9 222
Coût du risque	(17)	(251)	(533)	(237)	(699)	(9)	(1 746)
Résultat d'exploitation	3 538	2 415	772	1 225	495	(969)	7 476
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	88	15	309	-	2	(43)	371
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(2)	(8)	2	16	7	-	15
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	3 624	2 422	1 083	1 241	504	(1 012)	7 862
Impôts sur les bénéfices	(825)	(592)	(222)	(300)	(66)	343	(1 662)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	123	-	-	-	(7)	-	116
Résultat net	2 922	1 830	861	941	431	(669)	6 316
Participations ne donnant pas le contrôle	436	120	110	42	158	13	879
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 486	1 710	751	899	273	(682)	5 437

	31/12/2022						
	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Actifs sectoriels							
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	4 865	322	3 139	-	9	388	8 723
Dont écarts d'acquisition	8 000	1 396	1 334	4 161	782	9	15 682
TOTAL DE L'ACTIF	498 643	1 098 793	101 032	214 885	101 552	152 716	2 167 621

	31/12/2021						
(en millions d'euros)	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Total
Produit net bancaire	6 527	6 318	2 697	3 696	3 113	306	22 657
Charges d'exploitation	(3 012)	(4 035)	(1 407)	(2 371)	(2 275)	(721)	(13 821)
Résultat brut d'exploitation	3 515	2 283	1 290	1 325	838	(415)	8 836
Coût du risque	(18)	(39)	(505)	(222)	(780)	(12)	(1 576)
Résultat d'exploitation	3 497	2 244	785	1 103	58	(427)	7 260
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	84	8	308	-	3	(29)	374
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	(39)	(8)	6	(13)	3	(51)
Variations de valeur des écarts d'acquisition ¹	-	-	-	-	497	-	497
Résultat avant impôt	3 581	2 213	1 085	1 109	545	(453)	8 080
Impôts sur les bénéfices	(642)	(512)	(120)	(309)	199	148	(1 236)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	4	-	-	-	1	-	5
Résultat net	2 943	1 701	965	800	745	(305)	6 849
Participations ne donnant pas le contrôle	523	90	157	36	187	12	1 005
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 420	1 611	808	764	558	(317)	5 844

¹Ecart d'acquisition négatif de 497 millions d'euros suite à l'acquisition de Credito Valtellinese par CA Italia.

	31/12/2021						
(en millions d'euros)	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Total
Actifs sectoriels							
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	4 853	276	2 830	-	-	358	8 317
Dont écarts d'acquisition	7 934	1 395	1 337	4 161	796	9	15 632
TOTAL DE L'ACTIF	535 639	910 894	93 409	190 601	121 172	222 240	2 073 955

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022				31/12/2021			
	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	2 492	12 273	1 769 164	9 893	2 575	11 979	1 671 323	9 898
Italie	1 022	3 994	133 106	1 227	1 174	3 705	143 833	1 227
Autres pays de l'Union européenne	871	3 145	82 842	3 183	742	2 923	78 164	3 179
Autres pays d'Europe	29	1 719	34 132	804	412	1 499	35 865	766
Amérique du Nord	456	1 264	71 349	494	391	1 139	57 000	468
Amériques centrale et du Sud	(50)	(16)	1 472	-	(4)	23	1 086	-
Afrique et Moyen-Orient	111	290	5 373	26	123	477	11 049	38
Asie et Océanie (hors Japon)	395	853	30 213	32	327	631	33 628	31
Japon	111	279	39 970	23	104	281	42 007	25
TOTAL	5 437	23 801	2 167 621	15 682	5 844	22 657	2 073 955	15 632

5.3 Spécificités de l'assurance

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque du secteur de l'assurance » sur la gestion du risque du secteur assurance)

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

	31/12/2022			31/12/2021		
	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition
<i>(en millions d'euros)</i>						
Primes émises	35 325	-	35 325	36 454	-	36 454
Variation des primes non acquises	(195)	-	(195)	(152)	-	(152)
Primes acquises	35 130	-	35 130	36 302	-	36 302
Autres produits d'exploitation	809	-	809	160	-	160
Produits des placements	7 168	(11)	7 157	7 039	(6)	7 033
Charges des placements	(612)	1	(611)	(461)	1	(460)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(83)	291	208	(178)	277	99
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(14 684)	3 532	(11 152)	10 115	(1 828)	8 287
Variation des dépréciations sur placements	(39)	(217)	(256)	(52)	64	12
Produits des placements nets de charges	(8 250)	3 596	(4 654)	16 463	(1 492)	14 971
Charges de prestations des contrats ¹	(21 063)	(3 071)	(24 134)	(45 588)	1 324	(44 264)
Produits des cessions en réassurance	1 044	-	1 044	704	-	704
Charges des cessions en réassurance	(820)	-	(820)	(820)	-	(820)
Charges ou produits nets de cessions en réassurance	224	-	224	(116)	-	(116)
Frais d'acquisition des contrats	(2 270)	-	(2 270)	(2 187)	-	(2 187)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(2 334)	-	(2 334)	(2 309)	-	(2 309)
Autres produits et charges opérationnels courants	(474)	-	(474)	(447)	-	(447)
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	1 772	525	2 297	2 278	(168)	2 110
Charge de financement	(186)	-	(186)	(282)	-	(282)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	(388)	(95)	(483)	(322)	(23)	(345)
Résultat après impôt des activités abandonnées	119	-	119	(2)	-	(2)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 317	430	1 747	1 672	(191)	1 481
Participations ne donnant pas le contrôle	(76)	-	(76)	(75)	-	(75)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 241	430	1 671	1 597	(191)	1 406

¹ Dont -27 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2022 (-24,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021), 1 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2022 (-1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2021) et 2,3 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2022 (-17,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	187 432	197 579
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	740	1 389
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	186 692	196 190
Instrument dérivé de couverture	-	42
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	175 524	218 478
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	175 404	218 375
Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	120	103
Actifs financiers au coût amorti	5 501	4 511
Prêts et créances	4 020	3 064
Titres de dettes	1 481	1 447
Immeubles de placement	7 641	7 068
Investissements dans les entreprises associées et coentreprises	4 423	4 467
TOTAL PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	380 521	432 145

Au 31 décembre 2022, le montant de l'investissement dans les entreprises mises en équivalence de l'assurance s'élève à 4 423 millions d'euros contre 4 467 millions d'euros au 31 décembre 2021.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	175 404	471	(26 414)	218 375	14 824	(638)
Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	120	(3)	(20)	103	(2)	(15)
Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	175 524	468	(26 434)	218 478	14 822	(653)

RECLASSEMENTS ENTRE LE RESULTAT NET ET LES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES POUR LES ACTIFS FINANCIERS DESIGNES A L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION

	31/12/2022			31/12/2021		
	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition
<i>(en millions d'euros)</i>						
Produits des placements	775	764	(11)	726	720	(6)
Charges des placements	(5)	(4)	1	(7)	(6)	1
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(11)	280	291	84	361	277
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(3 578)	(46)	3 532	1 828		(1 828)
Variation des dépréciations sur placements	-	(217)	(217)		64	64
Produits des placements nets de charges	(2 819)	777	3 596	2 631	1 139	(1 492)
Charges de prestations des contrats			(3 071)	-	-	1 324
Résultat opérationnel			525	-	-	(168)
Impôts sur les résultats			(95)	-	-	(23)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE			430	-	-	(191)

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	1 580		1 737	
Banques centrales	206 068	59	236 020	1 276
VALEUR AU BILAN	207 648	59	237 757	1 276

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	249 248	237 341
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	182 840	192 053
Instruments de capitaux propres	41 549	40 683
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI ¹	69 419	75 379
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	71 872	75 991
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	432 088	429 394
Dont Titres prêtés	214	1

¹Dont 57 606 millions d'euros d'OPCVM au 31 décembre 2022 contre 59 776 millions d'euros au 31 décembre 2021

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	238 708	207 725
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	40 665	38 663
VALEUR AU BILAN	279 373	246 388

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION
PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS DU SPREAD ÉMETTEUR SONT COMPTABILISÉES EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

	31/12/2022				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ¹
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dépôts et passifs subordonnés	4 403	(445)	-	-	-
Dépôts	4 403	(445)	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	25 114	(2 614)	(406)	(769)	(6)
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	29 517	(3 059)	(406)	(769)	(6)

¹ Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2021				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ¹
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dépôts et passifs subordonnés	3 564	-	-	-	-
Dépôts	3 564	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	22 822	306	387	15	(1)
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	26 386	306	387	15	(1)

¹ Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En application de la norme IFRS 9, Crédit Agricole S.A. calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

■ Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole S.A., il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole S.A. est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix de Crédit Agricole S.A. est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS DU SPREAD ÉMETTEUR SONT COMPTABILISÉES EN RÉSULTAT NET

	31/12/2022			
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dépôts et passifs subordonnés	11 148	-	-	-
Dépôts	11 148	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
TOTAL	11 148	-	-	-

	31/12/2021			
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dépôts et passifs subordonnés	12 277	-	-	-
Dépôts	12 277	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Total	12 277	-	-	-

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	204 002	688	(26 273)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 768	553	(905)
TOTAL	206 770	1 241	(27 178)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	253 842	14 875	(669)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 419	500	(912)
TOTAL	256 261	15 375	(1 581)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	64 587	369	(11 070)
Obligations et autres titres à revenu fixe	139 415	319	(15 203)
Total des titres de dettes	204 002	688	(26 273)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	204 002	688	(26 273)
Impôts sur les bénéfices		(144)	6 992
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		544	(19 281)

	31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	83 123	7 101	(470)
Obligations et autres titres à revenu fixe	170 719	7 774	(199)
Total des titres de dettes	253 842	14 875	(669)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	253 842	14 875	(669)
Impôts sur les bénéfices		(4 044)	222
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		10 831	(447)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

	31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	671	17	(99)
Titres de participation non consolidés	2 097	536	(806)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 768	553	(905)
Impôts sur les bénéfices		(24)	7
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		529	(898)

	31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	572	8	(93)
Titres de participation non consolidés	1 847	492	(819)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 419	500	(912)
Impôts sur les bénéfices		(22)	17
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		478	(895)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

	31/12/2022		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	5	2	(9)
Titres de participation non consolidés	77	7	(14)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	82	9	(23)
Impôts sur les bénéfices		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹		9	(23)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2021		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	2	1	-
Titres de participation non consolidés	41	1	(13)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	43	2	(13)
Impôts sur les bénéfices		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹		2	(13)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.5 Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Prêts et créances sur les établissements de crédit	567 642	501 347
Prêts et créances sur la clientèle	489 757	459 905
Titres de dettes	87 206	84 074
VALEUR AU BILAN	1 144 605	1 045 326

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	108 056	93 663
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ¹</i>	8 012	7 588
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ¹</i>	391	133
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	15 012	5 878
Prêts subordonnés	502	500
Autres prêts et créances	66	75
Valeur brute	123 636	100 116
Dépréciations	(444)	(414)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	123 192	99 702
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	1	1 353
Titres reçus en pension livrée	49	571
Comptes et avances à terme	444 133	399 354
Prêts subordonnés	267	367
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	444 450	401 645
VALEUR AU BILAN	567 642	501 347

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	43 805	38 835
Autres concours à la clientèle	413 541	394 967
Valeurs reçues en pension	-	240
Titres reçus en pension livrée	5 726	3 915
Prêts subordonnés	55	56
Créances nées d'opérations d'assurance directe	222	176
Créances nées d'opérations de réassurance	964	852
Avances en comptes courants d'associés	39	95
Comptes ordinaires débiteurs	14 815	11 721
Valeur brute	479 167	450 857
Dépréciations	(8 869)	(8 442)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	470 298	442 415
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	5 744	5 281
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	14 185	12 662
Valeur brute	19 929	17 943
Dépréciations	(470)	(453)
Valeur nette des opérations de location-financement	19 459	17 490
VALEUR AU BILAN ¹	489 757	459 905

¹ Au 31 décembre 2022, l'encours des prêts garantis par l'Etat (PGE) [i.e. capital restant dû] accordés à la clientèle par Crédit Agricole S.A. dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 6,1 milliards d'euros (contre 8 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

TITRES DE DETTES

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Effets publics et valeurs assimilées	34 188	34 528
Obligations et autres titres à revenu fixe	53 122	49 631
Total	87 310	84 159
Dépréciations	(104)	(85)
VALEUR AU BILAN	87 206	84 074

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité			
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés		Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ¹	Juste valeur ²	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ¹	Juste valeur ²	Juste valeur nette ²				
<i>(en millions d'euros)</i>															
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14 501	-	14 501	-	14 501	14 497	-	14 497	-	14 497	4	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	151	-	151	-	151	151	-	151	-	151	-	-	-	-	
Titres de dettes	14 350	-	14 350	-	14 350	14 346	-	14 346	-	14 346	4	-	-	-	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	17 907	-	17 907	-	16 975	17 907	-	17 907	-	17 907	(932)	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Titres de dettes	17 907	-	17 907	-	16 975	17 907	-	17 907	-	17 907	(932)	-	-	-	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers au coût amorti	16 473	14 547	1 902	24	16 473	10 364	8 577	1 788	-	10 364	6 109	-	-	-	
Titres de dettes	1 926	-	1 902	24	1 926	1 788	-	1 788	-	1 788	139	-	-	-	
Prêts et créances	14 547	14 547	-	-	14 547	8 576	8 577	-	-	8 576	5 970	-	-	-	
Total Actifs financiers	48 881	14 547	34 310	24	47 949	42 768	8 577	34 192	-	42 768	5 181	-	-	-	
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	48 881	14 547	34 310	24	47 949	42 768	8 577	34 192	-	42 768	5 181	-	-	-	

¹ Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

² Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (IFRS 7.42D. (d))".

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DECEMBRE 2021

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité			
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés	
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autre ¹	Juste valeur ²	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autre ¹	Juste valeur ²	Juste valeur nette ²			Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert
<i>(en millions d'euros)</i>														
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	17 526	-	17 526	-	17 526	17 277	-	17 277	-	17 277	249	-	-	-
Instruments de capitaux propres	326	-	326	-	326	303	-	303	-	303	23	-	-	-
Titres de dettes	17 200	-	17 200	-	17 200	16 974	-	16 974	-	16 974	226	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	17 109	-	17 109	-	16 750	17 101	-	17 101	-	17 101	(350)	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	17 109	-	17 109	-	16 750	17 101	-	17 101	-	17 101	(350)	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	15 379	13 257	2 082	40	15 379	12 829	10 760	2 069	-	12 829	2 550	-	-	-
Titres de dettes	2 122	-	2 082	40	2 122	2 069	-	2 069	-	2 069	53	-	-	-
Prêts et créances	13 257	13 257	-	-	13 257	10 760	10 760	-	-	10 760	2 497	-	-	-
Total Actifs financiers	50 014	13 257	36 717	40	49 655	47 207	10 760	36 447	-	47 207	2 449	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	50 014	13 257	36 717	40	49 655	47 207	10 760	36 447	-	47 207	2 449	-	-	-

¹ Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

² Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (IFRS 7.42D. (d))".

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance

Au 31 décembre 2022, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe dix-sept véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés, nettes des passifs associés s'élèvent à 3 596 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 5 556 millions d'euros. Le montant des titres utilisés sur le marché est de 5 015 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 4 757 millions d'euros.

Titrisations Crédit Agricole Italia

Au 31 décembre 2022, Crédit Agricole Italia gère un véhicule de titrisation de crédits immobiliers. Cette opération de titrisation n'est pas considérée selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et a été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 13 641 millions d'euros au 31 décembre 2022.

6.7 Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit	284 167	314 783
Dettes envers la clientèle	827 977	781 177
Dettes représentées par un titre	212 538	171 393
VALEUR AU BILAN	1 324 682	1 267 353

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	137 530	205 620
<i>dont comptes ordinaires créditeurs ¹</i>	17 580	10 335
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour ¹</i>	684	4 241
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	21 436	17 103
Total	158 966	222 723
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	42 210	71 492
Comptes et avances à terme	82 943	20 375
Titres donnés en pension livrée	48	193
Total	125 201	92 060
VALEUR AU BILAN	284 167	314 783

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	308 492	324 002
Comptes d'épargne à régime spécial	365 034	344 300
Autres dettes envers la clientèle	150 034	108 421
Titres donnés en pension livrée	2 049	2 124
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	904	938
Dettes nées d'opérations de réassurance	603	676
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	861	716
VALEUR AU BILAN	827 977	781 177

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	5 906	7 862
Titres de créances négociables	104 558	61 260
Emprunts obligataires ¹	99 559	99 885
Autres dettes représentées par un titre	2 515	2 386
VALEUR AU BILAN	212 538	171 393

¹ Ce poste comprend les émissions de type "Covered Bonds" et les émissions d'obligations senior non préférées.

Les émissions de type « green bonds » incluses dans le poste « Dettes représentées par un titre » s'élèvent à 8,7 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont également éliminés lorsqu'ils sont en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est intégralement supporté par l'assuré.

Émissions de dette "Senior non préférée"

Depuis la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (autrement appelée "loi Sapin 2") du 9 décembre 2016, le droit français prévoit l'existence d'une catégorie de dette senior (chirographaire) permettant, notamment, de répondre à certains critères d'éligibilité aux ratios TLAC et MREL (tels que ces critères sont définis dans la réglementation applicable) : la dette senior non préférée (cf. articles L. 613-30-3-I-4^o et R. 613-28 du Code monétaire et financier).

Dans le cadre d'une procédure de résolution et dans les conditions de la réglementation applicable, les dettes senior non préférées pourront être dépréciées, en totalité ou en partie, ou converties en capital, au titre du renflouement interne ("Bail-In"), prioritairement aux autres dettes senior chirographaire que constituent les dettes « senior préférées », mais après seulement la conversion en capital ou la dépréciation totale des instruments subordonnés (en ce compris, sans limitation, les instruments qualifiés de fonds propres de catégorie 1 (fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1) et instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) et les instruments qualifiés de fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) et seulement si ces premières dépréciations ou conversions sont insuffisantes pour permettre le renflouement de l'établissement concerné.

En cas de liquidation, les instruments de dettes senior non préférées seront remboursés, s'il reste des fonds disponibles, après le remboursement total des instruments de dettes senior "préférées", mais avant les instruments de dettes subordonnées qualifiées ou non de fonds propres réglementaires.

L'encours de titres senior non préférés de Crédit Agricole S.A. s'élève ainsi à 31,6 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

6.8 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

COMPENSATION – ACTIFS FINANCIERS

31/12/2022						
Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse ³	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ^{1 2}	151 189	-	151 189	98 197	22 146	30 846
Prises en pension de titres ⁴	259 756	135 805	123 951	14 120	109 509	322
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	410 945	135 805	275 140	112 317	131 655	31 168

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

² Le montant des dérivés soumis à compensation représente 80 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

³ Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif.

⁴ Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 99 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2022, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

31/12/2021						
Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse ³	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ^{1 2}	107 820	-	107 820	74 612	17 954	15 254
Prises en pension de titres ⁴	253 475	130 117	123 358	9 662	113 017	679
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	361 295	130 117	231 178	84 274	130 971	15 933

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

² Le montant des dérivés soumis à compensation représente 86% des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

³ Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif.

⁴ Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 99% des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2021, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

COMPENSATION – PASSIFS FINANCIERS

31/12/2022						
Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en millions d'euros)				Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse ³	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ^{1 2}	165 459	-	165 459	98 197	47 475	19 787
Mises en pension de titres ⁴	241 030	135 805	105 225	14 120	89 502	1 603
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	406 489	135 805	270 684	112 317	136 977	21 390

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

² Le montant des dérivés soumis à compensation représente 88% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

³ Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif.

⁴ Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 99% des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2022, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

31/12/2021						
Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en millions d'euros)				Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse ³	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ^{1 2}	99 400	-	99 400	74 612	18 168	6 621
Mises en pension de titres ⁴	228 274	130 117	98 157	9 662	73 179	16 074
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	327 674	130 117	197 557	84 274	91 347	22 695

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

² Le montant des dérivés soumis à compensation représente 93% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

³ Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif.

⁴ Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 93 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2021, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

6.9 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts courants	1 968	1 659
Impôts différés	5 322	4 205
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	7 290	5 864
Impôts courants	1 579	1 364
Impôts différés	830	1 568
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	2 409	2 932

CONTROLES FISCAUX

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB fait actuellement l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2019 et 2020. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Garantie de passif CLSA

Le groupe Crédit Agricole a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois CITICS.

À la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, CITICS a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du groupe Crédit Agricole. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Consumer Finance

Crédit Agricole Consumer Finance avait fait l'objet de contrôles en 2018 et 2019 ayant porté respectivement sur les périodes 2014-2015 et 2016-2017, dont les rappels ont été mis en recouvrement. En 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a déposé des réclamations contentieuses auprès de l'administration fiscale afin de contester certains de ces rappels. Les procédures contentieuses engagées sont en cours.

Contrôle fiscal AGOS DUCATO

A l'issue d'un précédent contrôle soldé en 2021, Agos Ducato a provisionné dans ses comptes les incidences de ce contrôle sur les exercices ultérieurs.

Contrôle fiscal PREDICA

Predica fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2019 et 2020. Une proposition de rectifications a été reçue fin 2022 au titre de l'exercice 2020. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal LCL

LCL fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2018, 2019 et 2020. Une proposition de rectifications a été reçue fin 2022 au titre des exercices 2018-2019. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Décalages temporaires comptables-fiscaux	2 859	3 439
Charges à payer non déductibles	502	490
Provisions pour risques et charges non déductibles	1 987	2 030
Autres différences temporaires ¹	370	919
Impôts différés sur réserves latentes	1 846	(483)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 173	(632)
Couverture de flux de trésorerie	632	(79)
Gains et pertes sur écarts actuariels	45	105
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	(103)	93
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	99	30
Impôts différés sur résultat	(213)	(319)
dont reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(99)	(30)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	4 492	2 637

¹ La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 359 millions d'euros pour 2022 contre 703 millions d'euros en 2021.

Les impôts différés sont nettés au bilan par palier d'intégration fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

6.10 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Autres actifs	60 884	31 119
Comptes de stocks et emplois divers	257	238
Gestion collective des titres Livret de développement durable et solidaire	-	-
Débiteurs divers ¹	56 738	27 759
Comptes de règlements	1 677	1 146
Capital souscrit non versé	9	-
Autres actifs d'assurance	273	287
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 930	1 689
Comptes de régularisation	10 714	7 328
Comptes d'encaissement et de transfert	3 142	2 385
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 049	74
Produits à recevoir	4 554	3 407
Charges constatées d'avance	1 306	879
Autres comptes de régularisation	663	583
VALEUR AU BILAN	71 598	38 447

¹ dont 111 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2022 versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Autres passifs ¹	41 979	41 067
Comptes de règlements	3 291	1 709
Créditeurs divers	36 624	37 258
Versements restant à effectuer sur titres	238	258
Dettes locatives	1 816	1 830
Autres passifs d'assurance	10	12
Autres	-	-
Comptes de régularisation	13 314	12 255
Comptes d'encaissement et de transfert ²	3 455	3 211
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 464	1 080
Produits constatés d'avance	1 332	1 247
Charges à payer	5 981	5 696
Autres comptes de régularisation	1 082	1 021
VALEUR AU BILAN	55 293	53 322

¹ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

² Les montants sont indiqués en net.

6.11 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

BILAN DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales	-	215
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	419
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	704
Actifs financiers au coût amorti	4	1 308
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	1	6
Comptes de régularisation et actifs divers	30	222
Participation dans les entreprises mises en équivalence	98	-
Immeubles de placement	-	19
Immobilisations corporelles	-	34
Immobilisations incorporelles	1	38
Ecarts d'acquisition	-	-
Total de l'Actif	134	2 965
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs financiers au coût amorti	9	1 143
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	-	20
Comptes de régularisation et passifs divers	153	103
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	1 280
Provisions	3	5
Dettes subordonnées	-	-
Mise à la juste valeur des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (hors fiscalité)	40	15
Total du passif	205	2 566
ACTIF NET DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(71)	399

COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Produit net bancaire	69	129
Charges générales d'exploitation	(30)	(113)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(9)	(23)
Coût du risque	(2)	8
Résultat avant impôt	28	1
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	25
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Impôts sur les bénéfices	(7)	(21)
Résultat net	21	5
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées	95	-
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	116	5
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE	116	5

FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(116)	25
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(386)	(100)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	114	(3)
TOTAL	(388)	(78)

6.12 Co-entreprises et entreprises associées

INFORMATIONS FINANCIÈRES DES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 décembre 2022,

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 3 900 millions d'euros (3 618 millions d'euros au 31 décembre 2021),
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 4 823 millions d'euros (4 699 millions d'euros au 31 décembre 2021),

FCA Bank est une co-entreprise créée avec Fiat Chrysler Automobiles (FCA), désormais fusionnée au sein du groupe Stellantis. Présente dans 18 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients des marques issues du groupe FCA : Fiat, Lancia, Alfa Romeo, Maserati, Chrysler, Jeep en Europe, ainsi que celles d'autres constructeurs développées en marque blanche (Jaguar Land Rover, Ferrari, Morgan, Hymer,...), sur des périmètres géographiques variés.

Au deuxième trimestre 2022, les entités du Groupe Leasys Rent (Leasys Rent Spa, Leasys Rent Espana, Leasys Rent France, EasyRent et Sado Rent) ont été transférées du Groupe Leasys à FCA Bank (Entités contrôlées conjointement par CACF et STELLANTIS), sans impact comptable. Ces entités ont été renommées Drivalia, Drivalia Spain, Drivalia France, Drivalia UK et Drivalia Portugal au cours du T3. Lors du Mondial de l'Auto, il a été annoncé que les entités utiliseraient la marque « Drivalia ».

Le 02/08/2022, création de LeaseCo, contrôlée conjointement par CACF et STELLANTIS, dans le cadre de leur partenariat. Cette société a pour objet social l'activité de location de véhicules automobiles à long, moyen et court terme. Le 21/12/2022, les 2 actionnaires ont procédé à une augmentation de capital pour un montant de 0,6 Md€ chacun, soit 1,2 Mds€ au total. Le même jour, LeaseCo a fait l'acquisition de 100% des titres de Leasys Spa auprès de FCAB Spa. LeaseCo et le groupe Leasys sont consolidés en Mise en Equivalence.

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

(en millions d'euros)	31/12/2022					
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net ¹	Quote part de capitaux propres ²
Co-entreprises						
Fca Bank	50,0%	1 897	-	600	229	1 841
S3 Latam Holdco 1	34,7%	322	-	-	15	581
Sci Paul Cezanne	49,0%	311	341	16	4	69
Leaseco ³	50,0%	633	-	-	(1)	924
Autres		737	-	59	35	1 080
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		3 900			282	4 495
Entreprises associées						
Icade	19,1%	999	586	61	93	606
Korian	25,0%	645	267	9	(248)	869
Ramsay Generale De Sante	39,8%	754	804	-	47	483
Altarea	24,6%	660	631	49	75	558
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	50,0%	471	-	25	61	471
Sci Heart Of La Defense	33,3%	223	173	5	39	223
Frey	19,7%	186	191	9	22	184
Abc-Ca Fund Management Co	22,6%	197	-	-	21	197
Wafasalaf	49,0%	133	-	14	19	78
Sbi Funds Management Ltd	24,9%	214	-	7	58	190
Autres		341		58	67	226
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		4 823			254	4 085
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		8 723			536	8 580

¹ La quote-part du résultat nette de participation aux bénéfices différée des co-entreprises et entreprises associées de la Gestion de l'épargne et Assurances est classée en Produit net bancaire dans le Compte de résultat.

³ Comprend les données de LEASYS S.P.A.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2022. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

31/12/2021						
(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net ¹	Quote part de capitaux propres ²
Co-entreprises						
Fca Bank	50,0%	2 243	-	140	246	1 931
S3 Latam Holdco I	34,7%	276	-	-	8	541
Sci Paul Cezanne	49,0%	322	350	-	5	81
Autres		777	-	19	29	1 115
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		3 618			288	3 668
Entreprises associées						
Icade	19,1%	945	919	57	39	552
Korian	24,4%	875	718	8	15	829
Ramsay Generale De Sante	39,8%	697	941	-	26	426
Altaera	24,7%	635	839	41	(17)	457
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	50,0%	447	-	27	54	447
Sci Heart Of La Defense	33,3%	189	227	13	(62)	189
Frey	22,4%	175	183	7	7	172
Abc-Ca Fund Management Co	22,7%	180	-	9	28	180
Wafasalaf	49,0%	137	-	9	13	78
Sbi Funds Management Private Limited	25,0%	174	-	6	47	149
Autres		245		32	(34)	134
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		4 699			116	3 613
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		8 317			404	7 282

¹ La quote-part du résultat nette de participation aux bénéfices différée des co-entreprises et entreprises associées de la Gestion de l'Épargne et Assurances est classée en produit net bancaire dans le compte de résultat.

² Capitaux propres - part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du Groupe Crédit Agricole S.A. sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	31/12/2022			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
Fca Bank	749	1 019	27 553	3 682
S3 Latam Holdco 1	133	66	1 359	1 161
Sci Paul Cezanne	8	8	178	167
Leaseco ¹	(2)	(2)	8 137	1 850
Entreprises associées				
Icade	487	487	18 313	8 860
Korian	75	75	14 335	3 771
Ramsay Generale De Sante	118	118	6 788	1 239
Altaera	307	307	8 887	3 785
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	250	122	7 064	219
Sci Heart Of La Defense	117	117	1 759	669
Frey	111	111	2 039	993
Abc-Ca Fund Management Co	124	63	640	591
Wafasalaf	111	37	-	-
Sbi Funds Management Ltd	280	156	550	515

¹ Comprend les données de LEASYS S.P.A.

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
Fca Bank	800	494	24 165	3 863
S3 Latam Holdco 1	90	39	1 215	1 082
Sci Paul Cezanne	9	9	185	176
Entreprises associées				
Icade	207	207	12 571	3 737
Korian	61	61	13 738	3 606
Ramsay Generale De Sante	65	65	6 682	1 099
Altaera	(69)	(69)	8 832	2 729
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	252	108	6 155	266
Sci Heart Of La Defense	(185)	(185)	1 762	685
Frey	-	-	-	-
Abc-Ca Fund Management Co	220	85	616	541
Wafasalaf	112	27	1 595	159
Sbi Funds Management Private Limited	218	123	433	404

INVESTISSEMENTS DANS LES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIEES NON CONSOLIDEES AU NIVEAU DE L'ASSURANCE

Crédit Agricole Assurances a mis en œuvre l'option simplifiée permise par la norme IAS 28 pour l'évaluation de 13 co-entreprises et 16 entreprises associées.

Les participations dans ces entreprises sont ainsi évaluées à la juste valeur par résultat conformément à IFRS 9.

Les informations financières résumées des co-entreprises et entreprises associées significatives de Crédit Agricole Assurances évaluées à la juste valeur par résultat sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	31/12/2022				
	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat
Co-entreprises					
Luxembourg Investment Company 296 Sarl	50%	42	85	84	-0
Tunels De Barcelona	50%	ND	485	77	21
European Motorway Investments 1	60%	278	128	104	4
Cirrus Sca A1	20%	314	ND	ND	ND
Ell Holdco Sarl	49%	271	551	551	-0
Eurowatt Energie	75%	ND	-	-	-
Futures Energies Investissements Holding 3	80%	ND	ND	ND	ND
leih	80%	ND	ND	ND	ND
Ef Solare Italia	30%	ND	ND	ND	ND
URI Gmbh	45%	ND	ND	ND	ND
Ordesa Servicios Empresariales SI	60%	493	ND	ND	ND
Janus Renewables	50%	ND	ND	ND	ND
Altaluxco	50%	412	ND	ND	ND
Entreprises associées					
Futures Energies Investissements Holding	30%	ND	ND	ND	ND
Semmaris	38%	38	ND	ND	ND
Central Sicaf	25%	174	1 222	758	70
Pisto Group Holding Sarl	40%	245	101	9	30
Alta Blue	33%	257	699	698	0
Cavour Aero Sa	37%	175	369	369	-0
Fluxdune	25%	227	868	852	0
Cassini Sas	49%	276	1 713	477	-71
Futures Energies Investissements Holding 2	48%	ND	ND	ND	ND
Sarl Impulse	38%	869	1 413	1 209	-6
Aguas Profundas Sa	35%	472	2 221	1 289	-14
Adl Participations	25%	88	546	392	-4
Edison Renewables	49%	ND	ND	ND	ND
Hornsea 2	25%	ND	ND	ND	ND
Repsol Renovables	13%	ND	ND	ND	ND
Altamira	23%	ND	ND	ND	ND

31/12/2021

(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat
Co-entreprises					
European Motorway Investments 1	60%	269	135	103	-
Luxembourg Investment Company 296 sarl	50%	43	85	84	-
Tunels de Barcelona	50%	171	485	77	21
EUROWATT ENERGIE	75%	ND	361	42	(1)
CIRRUS SCA A1	20%	166	763	409	(5)
ELL HOLDCO SARL	49%	72	551	551	-
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3	80%	ND	ND	ND	ND
IEIH	80%	ND	ND	ND	ND
EF SOLARE ITALIA	30%	ND	3 417	611	(39)
Entreprises associées					
Central Sicaf	25%	187	1 384	765	52
PISTO GROUP HOLDING SARL	40%	69	100	8	10
Semmaris	38%	37	656	113	15
Futures Energies Investissements Holding	30%	390	1 314	78	34
Futures Energies Investissements Holding 2	48%	ND	ND	ND	ND
Cavour Aero SA	37%	175	369	369	-
Fluxdune	25%	226	929	929	-
Alta Blue	33%	294	617	598	-
Cassini SAS	49%	192	1 644	559	(229)
SARL IMPULSE	38%	449	1 369	1 166	(2)
AGUAS PROFUNDAS SA	35%	144	2 221	1 289	(14)
EDISON RENEWABLES	49%	ND	ND	ND	ND
ADL PARTICIPATIONS	25%	ND	544	365	(4)

RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à Crédit Agricole S.A.

CONTRAINTES LÉGALES

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

CONTRAINTES SUR LES ACTIFS REPRÉSENTATIFS DES CONTRATS EN UNITÉS POUR L'ACTIVITÉ ASSURANCE

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte de Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

6.13 Immeubles de placement

	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Autres mouvements	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>								
Valeur brute	7 465	87	1 114	(726)	-	-	18	7 958
Amortissements et dépréciations	(158)	(37)	(9)	54	-	-	4	(146)
VALEUR AU BILAN ¹	7 307	50	1 105	(672)	-	-	22	7 812

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>								
Valeur brute	6 625	146	1 289	(580)	-	(15)	(15)	7 465
Amortissements et dépréciations	(103)	(47)	(8)	(1)	-	1	1	(158)
VALEUR AU BILAN ¹	6 522	99	1 281	(581)	-	(14)	(14)	7 307

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût, établie « à dire d'expert », s'élève à 11 938 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 11 336 millions d'euros au 31 décembre 2021.

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2022	31/12/2021
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	11 704	11 009
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	234	327
VALEUR DE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE PLACEMENT		11 938	11 336

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

6.14 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	12 329	(274)	1 000	(585)	(21)	11	12 460
Amortissements et dépréciations	(6 233)	51	(772)	516	6	(5)	(6 437)
VALEUR AU BILAN	6 096	(223)	228	(69)	(15)	6	6 023
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	8 731	44	681	(316)	(9)	(57)	9 074
Amortissements et dépréciations	(5 468)	(74)	(539)	213	8	(10)	(5 870)
VALEUR AU BILAN	3 263	(30)	142	(103)	(1)	(67)	3 204

(en millions d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	10 978	813	808	(329)	87	(28)	12 329
Amortissements et dépréciations	(5 199)	(448)	(764)	223	(49)	4	(6 233)
VALEUR AU BILAN	5 779	365	44	(106)	38	(24)	6 096
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	8 214	246	628	(311)	17	(63)	8 731
Amortissements et dépréciations	(5 018)	(123)	(522)	253	(9)	(49)	(5 468)
VALEUR AU BILAN	3 196	123	106	(58)	8	(112)	3 263

6.15 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2021 BRUT	31/12/2021 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Perles de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2022 BRUT	31/12/2022 NET
Gestion de l'épargne et assurances	7 933	7 934	-	-	-	67	(2)	7 999	7 999
dont assurances	1 213	1 214	-	-	-	-	-	1 214	1 214
dont gestion d'actifs	5 860	5 860	-	-	-	30	(2)	5 888	5 888
dont banque privée internationale	860	860	-	-	-	37	-	897	897
Banque de proximité en France - LCL	5 263	4 161	-	-	-	-	-	5 263	4 161
Banque de proximité à l'international	3 217	796	-	(27)	27	(12)	-	3 153	784
dont Italie	2 871	757	-	-	-	-	-	2 871	757
dont Pologne	205	-	-	-	-	-	-	201	-
dont Ukraine	43	-	-	-	-	-	-	33	-
dont autres pays ¹	98	39	-	(27)	27	(12)	-	48	27
Services financiers spécialisés	3 084	1 337	(3)	-	-	-	(1)	3 080	1 333
dont crédit à la consommation (hors Agos)	1 755	962	-	-	-	-	-	1 755	962
dont crédit à la consommation - Agos	672	103	-	-	-	-	-	672	103
dont affacturage et crédit-bail ²	657	272	(3)	-	-	-	(1)	653	268
Grandes clientèles	2 620	1 395	-	-	-	1	-	2 621	1 396
dont banque de financement et d'investissement	1 711	486	-	-	-	1	-	1 712	487
dont services financiers aux institutionnels	909	909	-	-	-	-	-	909	909
Activités hors métiers	9	9	-	-	-	-	-	9	9
TOTAL	22 126	15 632	(3)	(27)	27	56	(3)	22 125	15 682
Part du Groupe	19 906	13 701	15	(21)	27	44	(3)	19 933	13 763
Participations ne donnant pas le contrôle	2 220	1 931	(18)	(6)	-	12	-	2 192	1 919

¹ Diminution de l'écart d'acquisition brut de la Banque de Proximité à l'International pour un montant de -27 millions d'euros au 31 décembre 2022 dans le cadre de la cession de l'entité Crédit Agricole Banka Srbija Akcionarsko Novi Sad. La dépréciation associée, a également été sortie pour un montant de +27 millions d'euros.

² Ajustement de l'écart d'acquisition de -3 millions d'euros au 31 Décembre 2022 suite à l'entrée en consolidation de l'entité OLINN dans le Groupe CALF au 31 Décembre 2021.

Détermination de la valeur d'utilité des UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient de trajectoires d'activité établies sur trois ans (2023-2025) pour les besoins de son pilotage, extrapolés sur une quatrième et une cinquième année afin de converger vers une année terminale normalisée.

Le scénario économique sur lequel se fondent les trajectoires financières projetées intègre les impacts durables de la crise sanitaire, du conflit Ukrainien, du choc inflationniste et de la hausse généralisée des taux. Les degrés de résilience des économies sont cependant très hétérogènes d'un pays à l'autre, selon les structures économiques et les marges de manœuvre budgétaires et monétaires encore disponibles pour amortir les chocs et soutenir l'économie. La croissance sera restée vigoureuse en 2022, continuant à bénéficier du rebond post-covid de 2021. Mais les perspectives se détériorent avec un creux attendu de l'activité en 2023. Loin de l'épicentre du conflit Ukrainien mais fortement impactée par le choc inflationniste, la croissance américaine 2022 est restée supérieure aux attentes, soutenue, malgré l'inflation, par la bonne tenue de la consommation et du marché du travail ; les perspectives sont à la baisse avec une croissance moyenne encore légèrement positive en 2023 suivie d'une reprise progressive. En zone euro, l'activité s'est maintenue en 2022 malgré des difficultés d'approvisionnement (inputs industriels puis énergie) et un choc inflationniste émanant principalement de l'offre et partiellement compensé par des mesures budgétaires. Mais, à l'essoufflement naturel de la croissance post-pandémique s'ajoute le nouveau choc de compétitivité plus permanent qu'est la guerre en Ukraine. Un scénario de décélération marquée de la croissance est retenu pour 2023 (à 0,4% en 2023), avant un rebond très modéré par la suite.

Ces prévisions se fondent sur (i) des tensions inflationnistes qui devraient progressivement se détendre en 2023 avec le risque de devoir lutter contre une inflation sous-jacente plus résistante, puis se normaliser à un niveau supérieur à celui d'avant crise, (ii) une consommation en recul sous la pression inflationniste et en l'absence de boucle prix / salaire, (iii) un choc d'offre consécutif aux difficultés d'approvisionnement entraînées par le conflit Ukrainien alors que celles liées à la crise covid s'amenuisent.

En termes de politique monétaire, la priorité reste accordée à la lutte contre l'inflation. Peu importe la cadence à laquelle les économies ralentissent, les banques centrales ne prendront pas le risque de baisser la garde trop vite et ce d'autant plus que l'inflation sous-jacente pourrait se révéler plus résistante que prévu. Aux États-Unis, après des hausses de taux agressives en 2022 totalisant 425 points de base portant la fourchette cible à 4,25%-4,50%, la Fed a signalé son intention de ralentir le rythme des hausses tout en précisant que le resserrement n'était pas parvenu à son terme qui serait atteint au 1^{er} trimestre 2023. En zone euro, la BCE s'est également engagée sur la voie du resserrement monétaire et a relevé ses taux de 250 points de base, passant ainsi d'un niveau extrêmement accommodant à un seuil restrictif. Après avoir été assez agressif, le rythme de hausse serait ralenti et le taux terminal atteint mi 2023. L'amorce du « *quantitative tightening* » en 2023, et le remboursement des TLTRO viendront compléter le dispositif. Fed et BCE n'entameront la baisse de leurs taux directeurs que courant 2024. Après s'être franchement redressés en 2022, les taux longs seraient « lestés » par des perspectives de croissance très médiocre. Ils monteraient encore très légèrement jusque mi-2023 avant de se détendre.

Au 31 décembre 2022, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres CET1 en proportion des emplois pondérés se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2022 (périmètre intégration globale Crédit Agricole S.A.)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de proximité en France - LCL	2,0 %	7,6 %	10,33 %
Banque de proximité à l'international - Italie	2,0 %	8,9 %	9,48 %
Banque de proximité à l'international - autres	5,0 %	18,3 %	10,21 %
Services Financiers spécialisés	2,0 %	7,6 % à 9,4 %	9,79 % à 10,07 %
Gestion de l'épargne et Assurances	2,0 %	7,6 % à 8,1 %	10,19 % 80 % de la marge de solvabilité (Assurances)
Grandes clientèles	2,0 %	8,1 % à 9,5 %	9,87 % à 10,10 %

Les paramètres de valorisation, notamment les taux d'actualisation ont été mis à jour au 31 décembre 2022. La détermination des taux d'actualisation se base sur une moyenne mensuelle glissante sur 13 ans. Le niveau des taux d'actualisation est globalement stable par rapport à l'exercice de l'année dernière.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2022 restent inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2021.

Sensibilité de la valorisation des UGT aux principaux paramètres de valorisation

La sensibilité des valeurs d'utilité des UGT composant chacun des grands pôles métiers à la variation de certains paramètres de valorisation est présentée dans le tableau suivant :

En 2022	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale		Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale	
	+ 100pb	- 50pb	+ 50pb	- 10 %	+ 10%	- 100 pb	+ 100 pb
Banque de proximité en France - LCL	(3,5 %)	+ 8,9 %	(7,4 %)	+ 2,0 %	(2 %)	+ 2,9 %	(2,9 %)
Banque de proximité à l'international – Italie	(4,3 %)	+ 6,9 %	(6,0 %)	+ 2,0 %	(1,9 %)	+ 2,5 %	(2,5 %)
Banque de proximité à l'international – autres	(3,9 %)	+ 3,2 %	(3,0 %)	+ 1,3 %	(1,3 %)	+ 1,4 %	(1,4 %)
Services financiers spécialisés	(4,0 %)	+ 9,7 %	(8,3 %)	+ 9,8 %	(9,8 %)	+ 4,7 %	(4,7 %)
Gestion de l'épargne et Assurances	(0,6 %)	+ 8,2 %	(6,9 %)	NS	NS	+ 1,2 %	(1,2 %)
Grandes clientèles	(0,1 %)	+ 7,2 %	(6,2 %)	+ 0,6 %	(0,6 %)	+ 2,4 %	(2,4 %)

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition - part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT. Ces tests montrent que les UGT qui ont connu des dépréciations ces dernières années, l'UGT de Banque de proximité en France – LCL et l'UGT Banque de proximité à l'international – Italie, sont moins sensibles aux dégradations des paramètres du modèle que précédemment. L'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) reste cependant sensible à l'évolution de certains paramètres.

■ **S'agissant des paramètres financiers :**

- Une variation de + 50 points de base d'actualisation ne conduirait pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour l'ensemble des UGT.
- En retenant une hypothèse de hausse marquée des taux d'actualisation de 100 points de base, l'écart resterait positif sur l'ensemble des UGT, à l'exception de l'UGT Banque de proximité en France – LCL. Cette marge serait encore très faiblement positive dans le cas de l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) et l'UGT Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.
- Une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres CET1 alloués aux UGT conduirait à toujours constater un écart positif sur l'ensemble des UGT.

■ **S'agissant des paramètres opérationnels :**

- Les hypothèses de dégradation simulées, à savoir le scénario d'un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection conjugué à une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation pour cette même année, ne conduiraient pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour les UGT autres que l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) dont l'écart serait d'environ 105 millions d'euros.

6.16 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	218 697	7 244	26 475	2 152	254 568
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	63 630	-	17 743	-	81 373
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 465	-	1 398	-	3 863
Participation aux bénéfices différée passive	(17)	13	7	-	3
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	284 775	7 257	45 623	2 152	339 807
Participation aux bénéfices différée active	(14 051)	-	(2 716)	-	(16 767)
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(781)	(769)	(86)	(294)	(1 930)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	269 943	6 488	42 821	1 858	321 110

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	228 907	6 310	28 475	2 115	265 807
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	65 568	-	17 178	-	82 746
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 845	-	1 706	-	4 551
Participation aux bénéfices différée passive	21 491	-	699	-	22 190
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	318 811	6 310	48 058	2 115	375 294
Participation aux bénéfices différée active	(7)	-	-	-	(7)
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(734)	(530)	(75)	(350)	(1 689)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	318 070	5 780	47 983	1 765	373 598

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation. La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance est présentée avant élimination des émissions en euros et en unités de compte souscrites par les sociétés d'assurance.

La participation aux bénéfices différée, avant impôt, au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée avant impôt	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>	PBD nette	PBD nette
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et sur dérivés de couverture	20 485	(15 935)
<i>Dont participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ¹</i>	20 549	(15 970)
<i>Dont participation différée sur dérivés de couverture</i>	(64)	35
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par résultat	(1 481)	(4 088)
Autres participations différées	(2 240)	(2 160)
TOTAL PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE AVANT IMPÔT	16 764	(22 183)

¹ Cf. Note 6.4 "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres"

6.17 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Risques sur les produits épargne-logement	423	-	-	-	(88)	-	-	335
Risques d'exécution des engagements par signature	1 060	(26)	761	(9)	(865)	25	8	954
Risques opérationnels	201	(1)	48	(53)	(20)	3	4	182
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ¹	1 674	(9)	145	(155)	(83)	3	(361)	1 214
Litiges divers	558	(13)	77	(101)	(163)	1	2	361
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	22	-	2	(5)	(6)	-	-	13
Autres risques	609	(6)	89	(107)	(120)	2	(3)	464
TOTAL	4 547	(55)	1 122	(430)	(1 345)	34	(350)	3 523

¹ Dont 717 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestation définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 115 millions d'euros au titre de la provision pour médaille de travail.

Au 31 décembre 2022, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 223 millions d'euros (307 millions d'euros au 31 décembre 2021) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2020	01/01/2021 ¹	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Risques sur les produits épargne-logement	445	-	-	5	-	(27)	-	-	423
Risques d'exécution des engagements par	909	-	12	961	(50)	(807)	33	2	1 060
Risques opérationnels	100	-	3	117	(9)	(13)	3	-	201
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ¹	1 696	(133)	95	361	(115)	(40)	11	(201)	1 674
Litiges divers	583	-	50	50	(49)	(81)	2	3	558
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	27	-	-	21	(3)	(23)	-	-	22
Autres risques	437	-	83	244	(58)	(115)	3	15	609
TOTAL	4 197	(133)	243	1 759	(284)	(1 106)	52	(181)	4 547

¹ Dont 1 091 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 140 millions d'euros au titre de la provision pour médaille de travail.

² Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies.

ENQUÊTES ET DEMANDES D'INFORMATIONS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

Affaire EIC (échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur était reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remittantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.

La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi.

La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Par un arrêt du 2 décembre 2021, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence et a jugé qu'il n'est pas établi que l'instauration de la CEIC et de l'AOCT constituait des pratiques anticoncurrentielles par objet ou par effets.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre cet arrêt le 31 décembre 2021.

Strauss/Wolf/Faudem

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné le Crédit Lyonnais et une autre banque devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs « blessures, angoisses et douleurs émotionnelles ».

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont pas rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le

financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. Le Crédit Lyonnais conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2013, le juge du *Summary Judgment* a renvoyé le Crédit Lyonnais et les demandeurs vers un procès au fond devant un jury populaire.

En février 2018, le Crédit Lyonnais a déposé une nouvelle « motion for summary judgement », fondée sur une jurisprudence récente afin que les réclamations des demandeurs soient rejetées sans que l'affaire soit soumise à un tel jury populaire.

En janvier 2019, les demandeurs ont tenté de modifier leurs écritures pour y ajouter de nouveaux demandeurs, avant que leur action ne soit prescrite. Le juge a refusé cette demande et deux nouvelles actions (Fisher et Miller) ont donc été introduites devant le même tribunal que celui en charge des procédures Strauss/Wolf. Elles sont similaires à celles déjà en cours, leur analyse juridique est identique et leur sort dépendra de l'issue de la dernière demande de summary judgment déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Elles vont donc, d'un point de vue procédural, rester en suspens jusque-là.

Le 31 mars 2019, le tribunal a accueilli dans son intégralité la « motion for summary judgment » déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Le tribunal a estimé qu'aucun jury raisonnable ne pourrait donner raison aux demandeurs et a donc rejeté toutes leurs prétentions. Les demandeurs ont fait appel de cette décision.

Le 7 avril 2021, la Second Circuit Court of Appeals a rejeté l'appel des demandeurs.

Le 3 septembre 2021, les demandeurs ont déposé un recours devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Le 7 janvier 2022, la Cour Suprême a sollicité l'avis du *Solicitor General* sur l'opportunité d'examiner ce recours. En mai 2022, le *Solicitor General* a recommandé à la Cour Suprême de refuser de réexaminer l'affaire. Le 27 juin 2022, la Cour Suprême a rejeté le recours des demandeurs, ce qui signifie que le rejet des demandes présentées contre le Crédit Lyonnais est désormais définitif.

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. L'audience devant le Tribunal s'est tenue le 17 mars 2022 et la date du délibéré n'est pas connue à ce stade.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Cette enquête a été clôturée à la suite d'une transaction, aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. a accepté de s'acquitter d'une pénalité de CHF 4.465.701 et de coûts de procédure d'un montant de CHF 187.012, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CA-CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est désormais clôturée, les demandeurs ayant décidé de renoncer à la procédure. S'agissant de l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient présenté une motion to dismiss visant à rejeter la demande des plaignants, à laquelle la Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, avait fait droit. Le 14 juin 2019, les demandeurs avaient interjeté appel de cette décision. Dans l'attente du délibéré sur cet appel, la Cour d'appel fédérale du 2^{ème} district a rendu le 31 décembre 2021, dans une affaire distincte (dite GELBOIM), une décision modifiant sa jurisprudence sur la compétence personnelle des juridictions américaines à l'égard de défendeurs étrangers. Afin d'éviter de possibles effets négatifs de ce revirement de jurisprudence sur l'appel en cours, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient négocié avec les demandeurs un accord destiné à mettre un terme définitif à la procédure prévoyant le versement aux demandeurs d'un montant de 55 millions de dollars US, lequel est intervenu en 2022. Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 15 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel. Suivant les engagements standards de coopération pris dans ce type d'accord, une demande de communication de pièces (confirmatory discovery) pourrait encore être éventuellement adressée en 2023 à Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB par les demandeurs, dans l'hypothèse où ceux-ci en auraient le besoin dans le cadre de discussions avec d'autres parties n'ayant pas encore transigé.

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (class action) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole SA de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices Sibor et Sor ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Le 17 mars 2021, un panel de trois juges de la cour d'appel fédérale du 2^{ème} circuit a fait droit à l'appel des plaignants, considérant dès lors la nouvelle plainte recevable et renvoyant l'affaire devant la cour fédérale de New York pour reprise de la procédure. Les défendeurs, incluant Crédit Agricole CIB, ont demandé à la cour d'appel fédérale, statuant en formation plénière, de reconsidérer cette décision. Cette demande a été rejetée par la cour d'appel le 6 mai 2021. Un autre recours a été déposé le 12 mai 2021 par les défendeurs afin d'obtenir la suspension de ce retour du dossier devant la juridiction de première instance, lequel a été rejeté le 24 mai 2021. Le 1^{er} octobre 2021, les défendeurs ont déposé un recours devant la Cour Suprême des États-Unis, laquelle a pris la décision, le 10 janvier 2022, de ne pas examiner l'affaire. Une nouvelle requête, en cours d'examen, a été déposée par les défendeurs devant la Cour fédérale pour tenter de mettre un terme à cette action.

Le 27 mai 2022, l'ensemble des 13 défendeurs a signé un accord transactionnel avec les demandeurs afin de mettre un terme définitif à cette action. Cet accord prévoit le versement d'un montant forfaitaire aux demandeurs avec une clé de répartition pour chacun des demandeurs. Il prévoit en conséquence le versement par Crédit Agricole CIB d'un montant de 7,3 millions de dollars US (8,03 % du montant total). Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 29 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (class action) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « motions to dismiss » visant à rejeter cette plainte. S'agissant de CACIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le Tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi antitrust américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions. Le 19 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale du 2^{ème} circuit a confirmé la position du Tribunal selon laquelle les plaignants n'ont pas réussi à établir une violation de la loi antitrust américaine. Le délai imparti aux plaignants pour saisir la Cour suprême des États-Unis afin de contester cette décision a expiré le 2 décembre 2021, sans que les plaignants n'engagent une action en ce sens. Les plaignants ont ensuite demandé l'autorisation de déposer une motion visant à annuler le jugement du tribunal de première instance, au motif que le juge de ce tribunal n'avait pas divulgué un conflit d'intérêts au début de l'action. L'action a été affectée à un nouveau juge afin d'examiner cette demande, lequel nouveau juge a ordonné aux parties de soumettre leurs observations sur ce point. Le 3 octobre 2022, ce juge, le District Judge Valerie Caproni, a rendu une opinion et une ordonnance rejetant la requête des plaignants en annulation du jugement et donnant instruction au greffier de clore l'affaire. Les plaignants n'ont pas fait appel de cette décision du juge Caproni.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020 les plaignants ont volontairement interrompu l'action mais elle pourrait être reprise.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont conclu un accord de principe visant à mettre un terme à la procédure devant la Cour fédérale. L'accord définitif doit encore être négocié, signé et homologué par la Cour.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« O' Sullivan I »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« O'Sullivan II »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités

iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une « motion to dismiss » visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure « *O'Sullivan I* ». Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020 la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Le 28 mai 2020, les plaignants ont déposé une nouvelle requête en vue d'obtenir une décision finale susceptible d'appel. Le 11 juin 2020, les défendeurs se sont opposés à cette requête et le 18 juin 2020 les plaignants ont répondu. Le 29 juin 2021, le Tribunal a rejeté la requête des plaignants.

Le 28 juillet 2021, le Tribunal a sursis à statuer sur l'action « *O'Sullivan I* » en attendant qu'une décision soit rendue dans le cadre de la procédure d'appel en cours dans une affaire *Freeman v. HSBC Holdings, PLC*, n° 19-3970 (2d. Cir.). (Les affaires « *O'Sullivan II* » et « *Tavera* » ont été précédemment suspendues en attendant l'issue de cette procédure d'appel). Le 20 janvier 2023, le Tribunal a prolongé la suspension des actions « *O'Sullivan I* » et « *O'Sullivan II* » en attendant une décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *Twitter, Inc. c. Tamneh, et al.*, qui porte sur l'application du US Anti-Terrorism Act aux entreprises de médias sociaux. Dans l'affaire « *Tavera* », les parties doivent se prononcer sur une éventuelle prolongation de la suspension de la procédure avant le 3 février 2023.

Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE")

Le 15 janvier 2019, une action de groupe (« *Putnam Bank* ») a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (l'US District Court Southern District of New-York) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole SA, Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE LIBOR. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire (« *Livonia* ») a été introduite auprès de l'US District Court Southern District of New-York contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1^{er} février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe (« *Hawaiï Sheet Metal Workers retirement funds* ») a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1^{er} juillet 2019, les demandeurs ont déposé une "Consolidated Class Action Complaint".

Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une « motion to dismiss » visant à rejeter cette plainte consolidée.

Le 26 mars 2020, le juge a fait droit à la « motion to dismiss » des défendeurs. Le 24 avril 2020, les plaignants ont fait appel de cette décision.

Le 30 novembre 2020, les avocats des plaignants, durant la phase de dépôt des mémoires, ont informé les défendeurs du souhait des plaignants nommés de se désister et le 1^{er} décembre 2020 ont déposé une demande de sursis à statuer auquel les défendeurs se sont opposés. Le 7 décembre 2020, le tribunal a rejeté cette demande et les plaignants ont répondu le 15 décembre 2020.

Le 28 décembre 2020, DYJ Holdings Inc a fait une demande d'intervention en vue de se substituer aux plaignants nommés. Le 7 janvier 2021, les défendeurs s'y sont opposés et ont également déposé une requête pour le rejet de l'appel.

Le 6 avril 2021, le tribunal a accepté la demande d'intervention de DYJ Holdings Inc et rejeté la requête des défendeurs.

Le 10 juin 2021, les défendeurs ont déposé un mémoire supplémentaire traitant des questions de fond relatives aux placements de DYJ Holdings Inc.

Le 14 février 2022, le Second Circuit a rejeté l'appel.

DYJ Holdings n'a pas fait appel du rejet de sa plainte devant la Cour suprême dans le délai légal, ainsi l'affaire est close.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées. D'autres établissements aux Pays-Bas ont mis en place des plans de compensation. Le Conseil de surveillance de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a décidé de clôturer ce plan de compensation le 1^{er} mars 2021.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises le 30 avril 2019 une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande portait sur un montant de 312 millions d'euros. Elle était assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne (CACEIS Bank SA) conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a déposé des recours auprès de l'administration fiscale pour, d'une part, contester sur le fond cette demande et d'autre part, solliciter un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS Bank SA a contesté cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS Bank SA qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des recours intentés, une créance d'un montant équivalent. Par une décision du 25 novembre 2022, les services fiscaux de Munich ont rejeté le recours de CACEIS Bank SA sur le fond. CACEIS Bank SA a saisi le 21 décembre 2022 le tribunal fiscal de Munich d'une action en contestation de la décision précitée des services fiscaux de Munich et de la demande de restitution d'impôts sur dividendes précitée. Confiant dans ses arguments, CACEIS Bank SA n'a opéré aucune modification dans ses comptes.

PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT
ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	9 427	8 353
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	52 512	54 232
Ancienneté de plus de 10 ans	43 948	46 861
Total plans d'épargne-logement	105 887	109 446
Total comptes épargne-logement	13 446	12 960
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	119 333	122 406

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2022 pour les données au 31 décembre 2022 et à fin novembre 2021 pour les données au 31 décembre 2021.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Plans d'épargne-logement	1	1
Comptes épargne-logement	5	7
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	6	8

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	1
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	9	30
Ancienneté de plus de 10 ans	326	392
Total plans d'épargne-logement	335	423
Total comptes épargne-logement	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	335	423

La mise à jour selon les modèles actuels du calcul de la provision Epargne Logement, qui démontrent une forte sensibilité aux paramètres de taux et de liquidité et à la projection des encours en risque, aurait entraîné, sur le second semestre 2022, une reprise mécanique de 55 % du montant provisionné au 30 juin 2022. Dans un contexte de volatilité des taux, et notamment de hausse rapide depuis un an, à des niveaux inconnus depuis 10 ans, il est apparu pertinent de ne pas comptabiliser une telle reprise de provision afin d'évaluer les impacts de ce nouvel environnement, notamment sur les modèles comportementaux de calcul de la provision, qui a donc été figée à son niveau du 30 juin 2022 (après une reprise de 88 millions d'euros au cours du premier semestre) et nous semble représenter au mieux la réalité des risques à la fin de l'année. Des travaux seront menés en 2023 sur ces modèles pour évaluer leur robustesse dans ce nouveau contexte.

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100% au passif des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié à Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A. et LCL.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurants au bilan de Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

6.18 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes subordonnées à durée déterminée ¹	23 062	25 469
Dettes subordonnées à durée indéterminée ²	106	440
Dépôts de garantie à caractère mutuel	201	191
Titres et emprunts participatifs	1	1
VALEUR AU BILAN	23 370	26 101

¹ Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

² Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés « TSS » et de titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI ».

Au 31 décembre 2022, l'encours des titres super-subordonnés émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR est de 0 millions d'euros contre 253 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros et en unités de compte.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées de Crédit Agricole SA entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Directive CRD IV/Règlement CRR⁸) et leur modalités d'application en droit français définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoient les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ou plus ces conditions.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par le jeu de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital dans certaines circonstances, et ce conformément au droit français applicable transposant la Directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (DRRB⁹).

Les dettes subordonnées se distinguent des obligations senior chirographaires (préférées ou non préférées) en raison de leur rang de créance en liquidation (principal et intérêts) contractuellement défini par leur clause de subordination faisant référence explicitement au droit français applicable et ce en fonction de la date à laquelle ils ont été émis : es dettes subordonnées sont junior aux dettes senior chirographaires non préférées et préférées. Cela suppose que les instruments de dettes subordonnées sont convertis ou dépréciés, par le jeu notamment du renflouement interne (« Bail-In »), avant ces instruments de dettes senior chirographaires en cas de mise en résolution de l'entité émettrice, et qu'elles ne seront potentiellement payés, s'il reste des fonds disponibles, qu'après le paiement de ces instruments de dettes chirographaires préférées et non préférées, en cas de liquidation de cette même entité émettrice).

⁸ Directive 2013/36/EU du 26 juin 2013 telle que modifiée et amendée notamment par la Directive (UE) 2019/878 du 20 mai 2019 (et ses transpositions en droit français) et Règlement (UE) du 26 juin 2013 n.575/2013 tel que supplémenté et amendé, en ce compris au travers du Règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019.

⁹ Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 telle que supplémentée et amendée, en ce compris au travers de la Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019.

6.19 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2022

Au 31 décembre 2022, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante:

Actionnaires	Nombre de titres au 31/12/2022	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 726 880 218	56,76%	57,11%
Actions en autodétention ¹	18 994 580	0,62%	-
Salariés (FCPE)	181 574 181	5,97%	6,01%
Public	1 115 111 737	36,65%	36,88%
TOTAL	3 042 560 716	100,00%	100,00%

¹ Dont 16 658 366 actions liées aux programmes de rachat d'actions ordinaires de Crédit Agricole S.A. réalisés en 2022, ainsi que 2 336 214 actions au titre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2022, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 127 682 148 euros, composé de 3 042 560 716 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole. L'impact de l'annonce par la SAS Rue La Boétie de son intention d'acquérir jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A., sans intention d'accroître sa participation au-delà de 65%, ne sera visible qu'en 2023.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux en 2013.

Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser en toute indépendance les opérations prévues au contrat, et conformément aux dispositions des Règlements UE 596/2014 et 2016/908 et à la décision AMF N°2021-01, celui-ci est doté d'un montant maximum de 50 millions d'euros.

Le programme de rachat d'actions de Crédit Agricole S.A., qui a débuté le 11 novembre 2022, a été entièrement achevé le 30 novembre 2022. Au 30 novembre 2022, 16 658 366 actions Crédit Agricole S.A. ont été achetées sur instruction irrévocable donnée à un prestataire de services d'investissement indépendant, pour un prix d'achat global de 160 297 995 d'euros. Cette instruction irrévocable a donc pris fin à la même date. Comme annoncé précédemment, cette opération vise à compenser l'effet dilutif de l'augmentation de capital 2022 réservée aux salariés, et les actions achetées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions seront annulées.

L'impact de cette opération sur le ratio CET1 de Crédit Agricole S.A. est de - 4 points de base, et de - 3 points de base sur celui du Groupe Crédit Agricole.

L'exécution du contrat de liquidité existant avec Kepler Cheuvreux, qui a été temporairement suspendue pendant l'exécution du programme de rachat d'actions, reprendra.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

RESULTAT PAR ACTION

		31/12/2022	31/12/2021
Résultat net part du Groupe de la période	(en millions d'euros)	5 437	5 844
Rémunération des titres subordonnés et super-subordonnés	(en millions d'euros)	(412)	(353)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(en millions d'euros)	5 025	5 491
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		2 989 007 006	2 990 030 437
Coefficient d'ajustement		1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		2 989 007 006	2 990 030 437
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	(en euros)	1,681	1,836
Résultat de base par action des activités poursuivies	(en euros)	1,642	1,831
Résultat de base par action des activités abandonnées	(en euros)	0,039	0,005
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	(en euros)	1,681	1,836
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(en euros)	1,642	1,831
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(en euros)	0,039	0,005

Le Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -412 au 31 décembre 2022.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 8 février 2023, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2023 le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,05 euro à la date de mise en paiement fixée le 1^{er} juin 2023.

Proposition au titre de l'exercice (en euros)	2022	2021	2020	2019	2018
Dividende ordinaire	1,05	1,05	0,80	-	0,69
Dividende majoré	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

DIVIDENDES PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Conseil d'administration constate, d'une part, que le résultat net attribuable aux actionnaires du groupe Crédit Agricole S.A. 2022 s'établit à 5 026 millions d'euros (soit 5 438 millions d'euros de résultat net part du Groupe, net du coût des dettes subordonnées de type instruments de fonds propres additionnels de catégorie I classés en capitaux propres, soit 412 millions d'euros), et d'autre part que le bénéfice net social de l'exercice 2022 s'élève à 5 233 millions d'euros.

Il est proposé de verser un dividende en numéraire relatif à l'exercice 2022 de 1,05 euro par action, équivalant à un taux de distribution de 63 % du résultat net attribuable, et correspondant à 0,85 euro par action au titre de la politique de distribution habituelle et à 0,20 euro par action au titre du rattrapage du dividende 2019.

Le dividende total s'élève ainsi à 3 175 millions d'euros et sera prélevé sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Si le Conseil d'administration donne son accord sur cette proposition de dividende au titre de l'exercice 2022, la résolution correspondante sera soumise à l'Assemblée générale des actionnaires.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'administration décide de proposer à l'Assemblée générale :

- de constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 5 232 728 532 euros,
- de constater que le bénéfice distribuable s'élève à 18 968 549 713 euros et ce, compte tenu (i) de l'absence d'affectation à la réserve légale, qui a déjà atteint le dixième du capital et (ii) du report à nouveau de 13 735 821 181 euros ;
- de fixer le montant du dividende ordinaire à 1,05 euro par action ;
- de distribuer le dividende versé, soit 3 174 744 443 euros* par prélèvement sur le bénéfice distribuable ;
- de porter le solde du bénéfice non distribué, soit 15 793 805 270 euros*, en report à nouveau.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action chez Euronext Paris le 30 mai 2023 et mis en paiement (en numéraire) à compter du 1er juin 2023.

* Ce montant, établi sur la base du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2022, sera ajusté, le cas échéant, en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende. Le cas échéant, le montant affecté au compte de report à nouveau serait alors déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

INSTRUMENTS FINANCIERS A DUREE INDETERMINEE

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - part du Groupe se détaillent comme suit :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2021 (en millions de devises d'émission)	Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission)	Montant en devises au 31 décembre 2022 (en millions de devises d'émission)	Au 31 décembre 2022			
					Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros)	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée (en millions d'euros)	Frais d'émission nets d'impôt (en millions d'euros)	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé (en millions d'euros)
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 284	(1 077)	(8)	199
08/04/2014 ¹	GBP	103	-	103	125	(79)	(1)	45
19/01/2016	USD	1 250	-	1 250	1 150	(623)	(8)	519
26/02/2019	USD	1 250	-	1 250	1 098	(277)	(7)	814
14/10/2020	EUR	750	-	750	750	(66)	(5)	679
23/06/2021	GBP	397	-	397	481	(53)	(1)	427
04/01/2022	USD			1 250	1 102	(54)	(8)	1 040
Émissions Crédit Agricole S.A.					5 990	(2 229)	(38)	3 723
Émissions souscrites en interne								
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle					-	122	-	122
Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours					-	-	-	-
TOTAL					5 990	(2 107)	(38)	3 845

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2021 (en millions de devises d'émission)	Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission)	Montant en devises au 31 décembre 2022 (en millions de devises d'émission)	Au 31 décembre 2022	
					Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros)	Rémunération - Participations ne donnant pas le contrôle - cumulée (en millions d'euros)
14/10/2014	EUR	745	-	745	745	(270)
13/01/2015	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(298)
Emissions Assurance					1 745	(568)
TOTAL					1 745	(568)

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe et participations ne donnant pas le contrôle se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres part du Groupe		Participations ne donnant pas le contrôle	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Titres super-subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(404)	(352)	(34)	(31)
Evolutions des nominaux	1 101	(1 000)	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	113	109	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(8)	(1)	-	-
Autres	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	-	-	(76)	(76)
Evolutions des nominaux	-	-	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	20	22	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.

6.20 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les instruments de capitaux propres sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

(en millions d'euros)	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	207 648	-	-	-	-	207 648
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	108 108	35 298	48 851	84 438	155 393	432 088
Instruments dérivés de couverture	5 271	2 685	9 903	14 008	-	31 867
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 633	19 243	67 243	110 679	2 972	206 770
Actifs financiers au coût amorti	198 779	175 485	502 589	267 031	721	1 144 605
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 410					7 410
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	533 849	232 711	628 586	476 156	159 086	2 030 388
Banques centrales	59	-	-	-	-	59
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	120 790	23 888	62 531	72 164	-	279 373
Instruments dérivés de couverture	7 743	3 671	10 422	23 800	-	45 636
Passifs financiers au coût amorti	937 367	164 292	176 576	46 447	-	1 324 682
Dettes subordonnées	24	601	12 270	10 168	307	23 370
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 811					7 811
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 073 794	192 452	261 799	152 579	307	1 680 931

(en millions d'euros)	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	237 757	-	-	-	-	237 757
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	105 113	32 008	37 610	93 319	161 344	429 394
Instruments dérivés de couverture	1 537	695	3 822	8 071	-	14 125
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	12 409	16 270	93 319	131 778	2 485	256 261
Actifs financiers au coût amorti	202 431	151 387	453 892	234 853	2 763	1 045 326
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 194					3 194
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	562 441	200 360	588 643	468 021	166 592	1 986 057
Banques centrales	1 276	-	-	-	-	1 276
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	101 902	18 147	39 555	86 784	-	246 388
Instruments dérivés de couverture	1 386	340	4 086	6 546	-	12 358
Passifs financiers au coût amorti	889 485	77 685	241 996	58 187	-	1 267 353
Dettes subordonnées	121	35	11 804	13 510	631	26 101
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 105					5 105
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	999 275	96 207	297 441	165 027	631	1 558 581

NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements ^{1 2}	(5 663)	(5 602)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(441)	(408)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(33)	(35)
Autres charges sociales	(1 295)	(1 313)
Intéressement et participation	(328)	(296)
Impôts et taxes sur rémunération	(372)	(375)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(8 132)	(8 029)

¹ Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 61 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre une charge de 60 millions d'euros au 31 décembre 2021.

² Dont indemnités liées à la retraite pour 235 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 172 millions d'euros au 31 décembre 2021.

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2022	31/12/2021
France	35 295	35 252
Étranger	36 357	40 723
TOTAL	71 652	75 975

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc_Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2022	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2021
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	1 791	1 790
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art. 83	238	215
Pôle Banque de proximité France – LCL	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	253	268
Pôle Grandes clientèles	Crédit Agricole CIB	Régime type art. 83	5 579	5 199
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS/ Pacifica/SIRCA	Régime professionnel agricole 1,24 %	4 728	4 738
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS/Pacifica/CACI	Régime cadres dirigeants art. 83	79	78
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CACI/CA Indosuez Wealth (France) CA Indosuez Wealth (Group)/ Amundi	Régime type art. 83	4 062	3 962

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATION DETTE ACTUARIELLE

	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	1 419	1 811	3 230	3 445
Impact IFRIC IAS 19 à l'ouverture ²	-	-	-	(238)
Ecart de change	-	22	22	109
Coût des services rendus sur l'exercice	62	33	95	98
Coût financier	8	22	30	23
Cotisations employés	1	16	17	16
Modifications, réductions et liquidations de régime	(3)	-	(3)	(8)
Variations de périmètre	(1)	(6)	(7)	49
Prestations versées (obligatoire)	(145)	(90)	(235)	(173)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques ¹	10	54	64	1
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières ¹	(279)	(476)	(755)	(92)
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	1 072	1 386	2 458	3 230

¹ Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

² Concernant l'impact de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies pour un montant de 238 millions d'euros au 1er janvier 2021

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Coût des services	(59)	(34)	(93)	(91)
Charge/produit d'intérêt net	(3)	(1)	(4)	(4)
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT À LA CLÔTURE	(62)	(35)	(97)	(95)

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture	522	211	733	919
Ecart de change	-	3	3	10
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	41	332	373	(103)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques ¹	10	54	64	1
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières ¹	(279)	(476)	(755)	(92)
Ajustement de la limitation d'actifs	6	-	6	(2)
MONTANT DU STOCK D'ÉCARTS ACTUARIELS CUMULÉS EN GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES À LA CLÔTURE	300	124	424	(186)

¹ Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Juste valeur des actifs à l'ouverture	632	1 662	2 294	2 111
Ecart de change	-	15	15	100
Intérêt sur l'actif (produit)	4	21	25	20
Gains/(pertes) actuariels	(46)	(332)	(378)	95
Cotisations payées par l'employeur	14	68	82	29
Cotisations payées par les employés	-	17	17	16
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	2	-	2	2
Taxes, charges administratives et primes	-	(1)	(1)	(1)
Prestations payées par le fonds	(18)	(88)	(106)	(78)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	588	1 362	1 950	2 294

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT

	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture	288	-	288	317
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)	1	-	1	-
Gains/(pertes) actuariels	5	-	5	6
Cotisations payées par l'employeur	1	-	1	14
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	(4)	-	(4)	2
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(66)	-	(66)	(51)
JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT À LA CLÔTURE	225	-	225	288

POSITION NETTE

	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes actuarielles à la clôture	(1 072)	(1 386)	(2 458)	(3 230)
Impact de la limitation d'actifs	(12)	(8)	(20)	(17)
Juste valeur des actifs fin de période	588	1 362	1 950	2 294
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF À LA CLÔTURE	(496)	(32)	(528)	(953)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2022		31/12/2021	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
<i>(en millions d'euros)</i>				
Taux d'actualisation ¹	3,46%	3,29%	0,58%	1,21%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	(3,25)%	(18,67)%	5,72%	5,82%
Taux attendus d'augmentation des salaires ²	1,62%	1,74%	1,46%	1,89%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

¹ Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

² Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES – ALLOCATIONS D'ACTIFS ¹

	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
(en millions d'euros)									
Actions	9,0%	73	72	26,3%	358	358	19,8%	431	429
Obligations	33,6%	274	263	41,9%	570	570	38,8%	844	833
Immobilier	4,2%	35		14,3%	194		10,5%	229	
Autres actifs	53,1%	433		17,6%	239		30,9%	672	

¹ Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2022, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,21 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,82 %.

Les prestations attendues sur les régimes postérieurs à l'emploi sur 2022 sont les suivantes :

- prestations versées par l'employeur ou les fonds de droits à remboursements : 129 millions d'euros (versus 94 millions d'euros versés en 2021) ;
- prestations versées par les actifs de couverture : 106 millions d'euros (versus 78 millions d'euros versés en 2021).

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole S.A. répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 89 % au 31 décembre 2022 (droits à remboursements inclus).

7.5 Autres avantages sociaux

En France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

Les provisions constituées par Crédit Agricole S.A. au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 497 millions d'euros au 31 décembre 2022.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2022.

7.6.2 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée mis en œuvre au sein du Groupe peuvent être de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Depuis le 1er janvier 2016, tous les plans de rémunération variable différée en cours et à venir sont désormais dénoués en trésorerie avec indexation sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. L'impact de la revalorisation de l'engagement sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A., non significatif, a été comptabilisé en résultat net.

Ces rémunérations variables différées sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées en mars 2023, mars 2024, mars 2025, mars 2026 et mars 2027.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits, afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe en dettes vis-à-vis du personnel avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en

fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des conditions d'acquisition (conditions de présence et de performance).

7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend l'ensemble des membres du Comité exécutif : le Directeur général, les Directeurs généraux délégués, les Directeurs généraux adjoints en charge des différents pôles du Groupe, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du Comité exécutif en 2022 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 26,7 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 2,7 millions d'euros versés en instruments indexés à l'action) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 2,4 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : non significatif ;
- autre paiement en actions : sans objet.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2022, au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global de jetons de présence de 1 705 900 euros en brut ce qui fait 1 248 132 euros en net.

Ces montants intègrent les rémunérations et avantages versés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A.

NOTE 8 Contrats de location

8.1 Contrats de location dont le groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations corporelles détenues en propre	4 353	4 372
Droits d'utilisation des contrats de location	1 670	1 724
Total Immobilisations corporelles d'exploitation	6 023	6 096

Crédit Agricole S.A. est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Crédit Agricole S.A. a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

VARIATION DES ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

Crédit Agricole S.A. est preneur de nombreux actifs dont des bureaux, des agences et du matériel informatique.

Les informations relatives aux contrats dont Crédit Agricole S.A. est preneur sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Immobilier							
Valeur brute	2 653	(14)	401	(389)	(6)	6	2 651
Amortissements et dépréciations	(977)	2	(350)	316	-	(1)	(1 010)
Total Immobilier	1 676	(12)	51	(73)	(6)	5	1 641
Mobilier							
Valeur brute	107	(1)	30	(52)	(1)	(3)	80
Amortissements et dépréciations	(59)	1	(18)	21	1	3	(51)
Total Mobilier	48	-	12	(31)	-	-	29
Total Droits d'utilisation	1 724	(12)	63	(104)	(6)	5	1 670

(en millions d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Immobilier							
Valeur brute	2 256	151	345	(108)	25	(16)	2 653
Amortissements et dépréciations	(644)	(34)	(345)	56	(10)	-	(977)
Total Immobilier	1 612	117	-	(52)	15	(16)	1 676
Mobilier							
Valeur brute	101	12	21	(27)	-	-	107
Amortissements et dépréciations	(38)	(7)	(21)	7	-	-	(59)
Total Mobilier	63	5	-	(20)	-	-	48
Total Droits d'utilisation	1 675	122	-	(72)	15	(16)	1 724

ECHEANCIER DES DETTES LOCATIVES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	332	958	526	1 816

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	334	1 008	488	1 830

DETAILS DES CHARGES ET PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(27)	(24)
Total Intérêts et charges assimilées (PNB)	(27)	(24)
Charges relatives aux contrats de location court terme	(22)	(21)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(21)	(19)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	(15)	(13)
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	1	1
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	2	-
Total Charges générales d'exploitation	(55)	(52)
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(368)	(357)
Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(368)	(357)
Total Charges et produits de contrats de location	(450)	(433)

MONTANTS DES FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	(386)	(443)

8.2 Contrats de location dont le groupe est bailleur

Crédit Agricole S.A. propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Location-financement	1 267	1 000
Profits ou pertes réalisés sur la vente	87	73
Produits financiers tirés des créances locatives	1 180	927
Produits des paiements de loyers variables	-	-
Location simple	209	223
Produits locatifs	209	223

ECHEANCIER DES PAIEMENTS DE LOYERS A RECEVOIR

	31/12/2022						
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
(en millions d'euros)							
Contrats de location- financement	3 248	8 927	7 530	19 705	1 219	1 038	19 524

	31/12/2021						
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
(en millions d'euros)							
Contrats de location- financement	4 361	8 387	4 995	17 743	1 130	951	17 564

L'échéance des contrats de location correspond à leur date de maturité résiduelle.

Le montant par échéance correspond au montant contractuel non actualisé.

NOTE 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés		
Engagements de financement	176 526	167 354
Engagements en faveur des établissements de crédit	11 218	13 603
Engagements en faveur de la clientèle	165 308	153 751
Engagements de garantie	111 037	114 894
Engagements d'ordre des établissements de crédit	10 073	10 644
Engagements d'ordre de la clientèle	100 964	104 250
Engagements sur titres	7 117	4 972
Titres à livrer	7 117	4 972
Engagements reçus		
Engagements de financement	160 930	131 475
Engagements reçus des établissements de crédit	156 348	127 520
Engagements reçus de la clientèle	4 582	3 955
Engagements de garantie	379 011	359 813
Engagements reçus des établissements de crédit	103 596	105 457
Engagements reçus de la clientèle	275 415	254 356
Engagements sur titres	5 985	3 699
Titres à recevoir	5 985	3 699

¹ Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, Crédit Agricole S.A. a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2022, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 20,4 milliards d'euros.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	384 766	413 217
Titres prêtés	6 485	20 220
Dépôts de garantie sur opérations de marché	43 321	18 500
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	105 224	98 157
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	539 796	550 094
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	8	11
Titres et valeurs reçus en pension	447 544	442 219
Titres vendus à découvert	37 179	41 922
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	484 731	484 152

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2022, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 278,0 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 297,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 8,2 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 10,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021, et 0,7 milliard d'euros a été déposé directement par LCL.

Au 31 décembre 2022, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A., 41,6 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 10,3 milliards d'euros de LCL ont été apportés en garantie.

Au 31 décembre 2022, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,8 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 31 décembre 2022, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,6 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuel n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales et par ses principales filiales bancaires à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des entités contributrices.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole S.A. n'en possède pas au 31 décembre 2022.

NOTE 10 Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

RECLASSEMENTS EFFECTUES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré en 2022 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 11 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de *spreads de Credit Default Swaps (CDS)*. Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment au taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2022	Juste valeur au 31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Prêts et créances	1 057 399	1 094 402	-	652 301	442 101
Prêts et créances sur les établissements de crédit	567 642	575 632	-	574 666	966
Prêts et créances sur la clientèle	489 757	518 770	-	77 635	441 135
Titres de dettes	87 206	93 791	68 054	10 906	14 831
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	1 144 605	1 188 193	68 054	663 207	456 932

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Prêts et créances	961 252	1 013 430	-	584 481	428 949
Prêts et créances sur les établissements de crédit	501 347	514 706	-	514 125	581
Prêts et créances sur la clientèle	459 905	498 724	-	70 356	428 368
Titres de dettes	84 074	85 822	61 466	11 330	13 026
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	1 045 326	1 099 252	61 466	595 811	441 975

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2022	Juste valeur au 31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	284 167	302 817	-	301 425	1 392
Comptes ordinaires et emprunts JJ	60 473	60 783	-	60 783	-
Comptes et emprunts à terme	202 209	220 521	-	219 129	1 392
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	21 485	21 513	-	21 513	-
Dettes envers la clientèle	827 977	831 952	-	464 506	367 446
Comptes ordinaires créditeurs	308 492	309 909	-	309 909	-
Comptes d'épargne à régime spécial	365 034	365 034	-	-	365 034
Autres dettes envers la clientèle	150 034	152 552	-	152 493	59
Titres donnés en pension livrée	2 049	2 049	-	2 049	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	904	907	-	42	865
Dettes nées d'opérations de réassurance	603	608	-	13	595
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	861	893	-	-	893
Dettes représentées par un titre	212 538	291 676	44 432	246 145	1 099
Dettes subordonnées	23 370	27 295	1 625	25 564	106
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	1 348 052	1 453 740	46 057	1 037 640	370 043

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	314 783	326 932	-	325 812	1 120
Comptes ordinaires et emprunts JJ	86 068	86 368	-	86 368	-
Comptes et emprunts à terme	211 419	223 234	-	222 114	1 120
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	17 296	17 330	-	17 330	-
Dettes envers la clientèle	781 177	785 168	-	438 111	347 057
Comptes ordinaires créditeurs	324 002	325 419	-	325 419	-
Comptes d'épargne à régime spécial	344 300	344 301	-	-	344 301
Autres dettes envers la clientèle	108 421	110 989	-	110 502	487
Titres donnés en pension livrée	2 124	2 124	-	2 124	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	938	938	-	58	880
Dettes nées d'opérations de réassurance	676	681	-	8	673
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	716	716	-	-	716
Dettes représentées par un titre	171 393	176 503	53 681	122 263	559
Dettes subordonnées	26 101	27 526	3 132	24 289	105
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	1 293 454	1 316 129	56 813	910 475	348 841

11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou contrôlés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment)
- aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment)
- au risque de liquidité associé au collatéral (Liquidity Valuation Adjustment).

Ajustement CVA

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS CASA pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (Initial Margin Value Adjustment) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement LVA

Le LVA (Liquidity Valuation Adjustment) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (Credit Support Annex), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	249 248	23 230	216 070	9 948
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 647	-	1	1 646
Titres reçus en pension livrée	103 164	-	99 881	3 283
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	24 864	22 980	1 687	197
Instruments dérivés	119 573	250	114 501	4 822
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	182 840	108 494	56 236	18 110
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	41 549	22 574	8 250	10 725
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	69 419	38 266	23 981	7 172
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 597	-	2 435	162
Titres de dettes	66 822	38 266	21 546	7 010
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	71 872	47 654	24 005	213
Effets publics et valeurs assimilées	253	233	20	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 616	53	4 563	-
Actions et autres titres à revenu variable	10 832	1 455	9 377	-
OPCVM	56 171	45 913	10 045	213
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	206 770	185 898	20 315	557
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 768	474	1 737	557
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	204 002	185 424	18 578	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	204 002	185 424	18 578	-
Instruments dérivés de couverture	31 867	4	31 863	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	670 725	317 626	324 484	28 615
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 199	6
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		875		195
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	599	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		875	1 798	201

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Titres de participation non consolidés dans le niveau 2 pour 71 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	237 341	27 611	202 972	6 758
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	820	-	1	819
Titres reçus en pension livrée	112 752	-	110 629	2 123
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	29 871	27 227	2 257	387
Instruments dérivés	93 898	384	90 085	3 429
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	192 053	120 390	57 391	14 272
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	40 683	25 443	7 550	7 690
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	75 379	41 499	27 443	6 437
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 881	-	2 879	2
Titres de dettes	72 498	41 499	24 564	6 435
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	75 991	53 448	22 398	145
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	256 261	233 092	22 642	527
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 419	616	1 276	527
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	253 842	232 476	21 366	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	253 842	232 476	21 366	-
Instruments dérivés de couverture	14 125	-	14 124	1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	699 780	381 093	297 129	21 558
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			988	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 093		495
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	543	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		1 093	1 531	495

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Titres de participation non consolidés dans le niveau 2 pour 85 millions d'euros.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes pour 1 094 millions d'euros et 988 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit et de la clientèle, des titres de dettes et des instruments de dérivés de transaction pour 718 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction pour 36 millions d'euros.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	238 708	37 315	197 236	4 157
Titres vendus à découvert	37 187	37 116	71	-
Titres donnés en pension livrée	81 691	-	79 929	1 762
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	119 828	199	117 234	2 395
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	40 665	9 987	23 144	7 534
Instruments dérivés de couverture	45 636	1	44 865	770
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	325 009	47 303	265 245	12 461
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			5	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		24		458
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		11	989	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		35	994	458

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	207 725	41 860	163 951	1 914
Titres vendus à découvert	41 933	41 621	292	20
Titres donnés en pension livrée	78 737	-	78 037	700
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	87 053	239	85 620	1 194
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	38 663	11 227	20 480	6 956
Instruments dérivés de couverture	12 358	-	11 645	713
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	258 746	53 087	196 076	9 583
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1	12
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		5		280
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	1 065	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		5	1 066	292

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers. Les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est étalée en résultat soit sur la période d'inobservabilité, soit sur la maturité du deal lorsque l'inobservabilité des facteurs n'est pas liée à la maturité.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

■ Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

■ Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

■ Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité par facteur de risque/produit, sous-jacent (devises, index...) et maturité indiquant le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ; ceci peut comprendre des opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacent ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous :
 - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
 - certains produits de taux exotiques dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt (produits structurés basés sur des différences de taux ou produits dont les corrélations ne sont pas observables) ;
 - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice. Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
 - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires ;
 - les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
 - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions).

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

<i>(en millions d'euros)</i>	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde de clôture (31/12/2021)	21 558	-	819	2 123	-	387	3 429
Gains /pertes de la période ¹	937	-	(49)	(312)	-	(46)	583
Comptabilisés en résultat	979	-	(25)	(298)	-	(46)	590
Comptabilisés en capitaux propres	(42)	-	(25)	(14)	-	-	(8)
Achats de la période	11 862	-	1 648	1 805	-	78	1 129
Ventes de la période	(5 007)	-	(569)	-	-	(231)	-
Emissions de la période	3	-	-	-	-	-	2
Dénouements de la période	(447)	-	(203)	(76)	-	-	(168)
Reclassements de la période	69	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	38	-	-	-	-	-	-
Transferts	(398)	-	-	(257)	-	9	(153)
Transferts vers niveau 3	201	-	-	-	-	10	192
Transferts hors niveau 3	(599)	-	-	(257)	-	-	(346)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2022)	28 615		1 646	3 283		197	4 822

	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			
	Actions et autres titres à revenu variable et Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes
<i>(en millions d'euros)</i>						
Solde de clôture (31/12/2021)	7 690	-	2	-	-	6 432
Gains /pertes de la période ¹	445	-	(17)	-	-	377
Comptabilisés en résultat	439	-	(17)	-	-	377
Comptabilisés en capitaux propres	5	-	-	-	-	-
Achats de la période	3 282	-	179	-	-	1 758
Ventes de la période	(690)	-	(1)	-	-	(1 564)
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	1	-	(1)	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	28	-	-	-	-	7
Transferts	(31)	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	9	-	-	-	-	2
Transferts hors niveau 3	(39)	-	-	-	-	(2)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2022)	10 725	-	162			7 010

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde de clôture (31/12/2021)	-	-	1	144	-	-	-
Gains /pertes de la période ¹	-	-	(1)	(40)	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	(1)	(40)	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	111	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	(2)	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2022)	-	-	-	213	-	-	-

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes	Instruments dérivés de couverture
Solde de clôture (31/12/2021)	527	-	-	-	-
Gains /pertes de la période ¹	(3)	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-
Achats de la période	1 873	-	-	-	-
Ventes de la période	(1 947)	-	-	-	-
Emissions de la période	1	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	69	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	3	-	-	-	-
Transferts	34	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	(12)	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	45	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2022)	557	-	-	-	-

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	893
Comptabilisés en résultat	897
Comptabilisés en capitaux propres	(4)

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction							Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés			
Solde de clôture (31/12/2021)	9 583	20	700	-	-	-	1 194	6 956	713	
Gains /pertes de la période ¹	(578)	-	(249)	-	-	-	537	(1 044)	178	
Comptabilisés en résultat	(572)	-	(249)	-	-	-	543	(1 044)	178	
Comptabilisés en capitaux propres	(6)	-	-	-	-	-	(6)	-	-	
Achats de la période	2 618	1	1 721	-	-	-	682	214	-	
Ventes de la période	(8)	(8)	-	-	-	-	-	-	-	
Emissions de la période	2 709	-	-	-	-	-	-	2 709	-	
Dénouements de la période	(1 312)	-	-	-	-	-	(103)	(1 088)	(121)	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	(20)	-	-	-	-	-	-	(20)	-	
Transferts	(531)	(13)	(410)	-	-	-	85	(193)	-	
Transferts vers niveau 3	458	-	-	-	-	-	148	310	-	
Transferts hors niveau 3	(989)	(13)	(410)	-	-	-	(63)	(503)	-	
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2022)	12 461	-	1 762	-	-	-	2 395	7 534	770	

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(750)
Comptabilisés en résultat	(750)
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

11.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Marge différée à l'ouverture	185	138
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	180	124
Marge comptabilisée en résultat durant la période	(124)	(77)
MARGE DIFFÉRÉE À LA CLÔTURE	241	185

La marge au 1er jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

11.4 Rappels sur la réforme des indices de référence

La réforme des indices de taux IBOR (InterBank Offered Rates) initiée par le Conseil de Stabilité Financière en 2014, vise à remplacer ces indices par des taux alternatifs et plus particulièrement par des Risk Free Rates (RFR).

Cette réforme s'est accélérée le 5 mars 2021 lorsque l'IBA – l'administrateur du LIBOR – a confirmé le jalon important de fin 2021 pour l'arrêt de la publication ou la non représentativité des LIBOR, sauf sur les tenors les plus utilisés du LIBOR USD (échéances au jour le jour, un, trois, six et douze mois) pour lesquels la date est fixée au 30 juin 2023.

Depuis cette date, d'autres annonces sont intervenues :

- La cessation de la publication de plusieurs indices calculés sur la base des swaps référençant le LIBOR USD prévue pour fin juin 2023 : ICE SWAP RATE USD, MIFOR (Inde), SOR (Singapour) et THBFIX (Thaïlande) ;
- La cessation du CDOR (Canada) après le 28 juin 2024 sur les ténors non encore arrêtés (un, deux et trois mois) ;
- Et plus récemment, l'arrêt du WIBOR – indice de référence polonais, classifié critique par la Commission Européenne - à horizon fin 2024.

Depuis début 2019, le Groupe Crédit Agricole s'est organisé pour préparer et encadrer la transition des indices de taux pour l'ensemble de ses activités. Ces transitions s'inscrivent dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole participe - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe Crédit Agricole préconise et privilégie des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités

De manière générale, la réalisation ordonnée et maîtrisée des transitions est aujourd'hui garantie par les efforts menés par le Groupe pour mettre à niveau ses outils et ses processus ainsi que par la forte mobilisation des équipes support et des métiers pour absorber la charge de travail induite par les transitions, notamment pour la renégociation des contrats. L'ensemble des actions entreprises depuis 2019 permet ainsi aux entités du Groupe d'assurer la continuité de leur activité après la disparition des IBOR et d'être en capacité de gérer les nouvelles offres de produits référençant des RFR ou certains RFR à terme.

Transition LIBOR GBP, CHF et JPY

Suite aux actions menées en 2021 pour renégocier les transactions indexées sur les indices qui n'étaient plus publiés ou qui ont cessé d'être représentatifs le 31 décembre 2021, le Groupe a finalisé la migration opérationnelle de ces contrats au premier semestre 2022.

Sur le second semestre, le Groupe a focalisé ses efforts sur la renégociation des quelques transactions résiduelles utilisant des LIBOR synthétiques.

Transition LIBOR USD :

A l'échelle du Groupe Crédit Agricole, les travaux au second semestre 2022 se sont concentrés en grande partie sur la préparation de la transition du LIBOR USD. L'identification des contrats et la définition de la stratégie pour leur migration sont finalisées :

- Les prêts, les lignes de crédit ainsi que les instruments de couverture associés seront prioritairement basculés vers un indice alternatif à travers une renégociation bilatérale ;
- Il est anticipé que l'essentiel des dérivés non compensés couverts par le protocole ISDA seront transitionnés par activation de la clause de fallback à la disparition du LIBOR USD et les clients non adhérents au protocole ont été contactés afin d'initier une renégociation bilatérale. Les chambres de compensation ont quant à elles confirmé que les dérivés compensés seraient transitionnés au premier semestre 2023 ;
- Les comptes à vue et autres produits assimilés seront migrés par une mise à jour de leurs conditions générales ;

- Pour les autres classes d'actifs, les contrats seront migrés pro-activement ou par activation de la clause de fallback.

Cette transition impacte en tout premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée au LIBOR USD et pour laquelle la transition des stocks de contrats a déjà débuté.

La migration opérationnelle des contrats s'appuie sur l'ensemble des processus et outils préalablement développés pour la transition des contrats indexés sur les taux IBOR dont la publication ou la non représentativité a cessé fin 2021.

La Financial Conduct Authority (FCA) britannique a lancé le 23 novembre une consultation visant à proposer la mise en œuvre d'un LIBOR USD synthétique pour les tenors un, trois et six mois jusqu'à fin septembre 2024 sachant que les autorités américaines ont pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires du LIBOR USD pour les contrats de droit américain.

Transition des autres indices (ICE SWAP RATE USD, MIFOR, SOR, THBFX, CDOR, WIBOR) :

Hors WIBOR, les transitions concernent presque exclusivement la banque d'investissement qui a finalisé l'identification des clients et des transactions. Le stock à transitionner est très marginal par rapport au LIBOR USD et concerne très majoritairement les dérivés compensés.

Au dernier trimestre 2022, l'autorité polonaise KNF a communiqué sa feuille de route pour le remplacement des deux indices de référence WIBOR et WIBID par l'indice WIRON et une première version de ses recommandations sur les transactions OIS et les émissions. Les principales entités du Groupe Crédit Agricole utilisant le WIBOR sont CA Pologne (banque de détail) et CAL&F au travers de l'entité EFL (leasing).

Gestion des risques associés à la réforme des taux :

Les risques liés à la réforme des taux interbancaires se limitent essentiellement au LIBOR USD pour la période courant jusqu'en juin 2023.

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence, les travaux menés par le Groupe portent également sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes. Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 31 décembre 2022, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	LIBOR USD	Autres LIBOR : GBP, JPY et CHF	Autres indices
Total des actifs financiers hors dérivés	29 336	22	3 826
Total des passifs financiers hors dérivés	1 271	-	226
Total des notionnels des dérivés	2 484 162	22	43 815

Les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure à la date de cessation ou de non représentativité de l'indice de référence. Pour le LIBOR USD par exemple, le 30/06/2023 correspond à la date de disparition ou de non représentativité des « tenors » JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

NOTE 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2022

12.1 Information sur les filiales

12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions réglementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité de Crédit Agricole S.A. à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs de Crédit Agricole S.A.

Contraintes légales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contraintes contractuelles liées à des garanties

Contraintes liées à des garanties : Crédit Agricole S.A. grève certains actifs financiers pour lever des fonds par le biais de titrisations ou de refinancement auprès de banques centrales. Une fois remis en garantie, les actifs ne peuvent plus être utilisés par Crédit Agricole S.A. Ce mécanisme est décrit dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte de Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Certaines filiales de Crédit Agricole S.A. doivent soumettre à l'accord préalable de leurs autorités de tutelle la distribution de dividendes.

Le paiement des dividendes de CA Egypte est soumis à l'approbation préalable du régulateur local.

12.1.2 Soutien aux entités structurées contrôlées

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2022, le montant de ces émissions est de 9,8 milliards d'euros.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP. Au 31 décembre 2022, le montant de ces lignes de liquidités est de 41 milliards d'euros.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement.

Selon l'arbre de décision d'IFRS 9, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

12.2 Participations ne donnant pas le contrôle

INFORMATIONS SUR L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS PAR LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

	31/12/2022				
(en millions d'euros)	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	32%	32%	351	2 984	262
Groupe Cariparma	22%	22%	122	1 309	40
Groupe CACEIS	30%	30%	85	1 017	-
AGOS SPA	39%	39%	103	469	85
CA Egypte	35%	35%	37	139	20
Autres entités ¹	0%	0%	182	2 929	70
TOTAL			880	8 847	477

¹ Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

31/12/2021					
<i>(en millions d'euros)</i>	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	32%	32%	437	2 847	187
Groupe Cariparma	24%	24%	144	1 285	21
Groupe CACEIS	30%	30%	58	933	140
AGOS SPA	39%	39%	152	455	48
CA Egypte	40%	40%	31	190	-
Autres entités ¹			183	2 989	52
TOTAL			1 005	8 699	449

¹ Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole S.A. sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

31/12/2022				
<i>(en millions d'euros)</i>	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	28 617	3 056	1 074	1 195
Groupe Cariparma	96 220	2 574	562	444
Groupe CACEIS	124 307	1 276	278	254
AGOS SPA	19 625	850	265	266
CA Egypte	2 880	245	106	103
TOTAL	271 649	8 001	2 285	2 262

31/12/2021				
<i>(en millions d'euros)</i>	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	28 718	3 136	1 366	1 504
Groupe Crédit Agricole Italia	104 798	2 336	609	583
Groupe CACEIS	122 132	1 179	187	157
AGOS SPA	17 544	849	389	388
CA Egypte	3 430	204	77	76
TOTAL	276 622	7 704	2 628	2 708

12.3 Composition du périmètre

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Algérie									
Allemagne									
	A-BEST ELEVEN UG	Equivalence	S1	Co-entreprise structurée	SFS	-	50,0	-	50,0
	A-BEST NINETEEN	Equivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	A-BEST SIXTEEN	Equivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	Amundi Deutschland GmbH	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	CACEIS Bank S.A., Germany Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS FONDS SERVICE GMBH	Globale	-	Filiale	GC	100,0	69,5	69,5	69,5
	CALEF SA – NIEDERLASSUNG DEUTSCHLAND	Globale	D1	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8
	Creditplus Bank AG	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	EUROFACTOR GmbH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA BANK S.P.A. GERMAN BRANCH	Equivalence	D1	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCA VERSICHERUNGSSERVICE GMBH	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	25,0	25,0
	LEASYS SPA GERMAN BRANCH	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT German	Globale	S4	Succursale	GEA	-	100,0	-	67,9
	OLINN DEUTSCHLAND	Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2016 UG	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	SFS	-	100,0	-	100,0
	RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2021 UG	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Arabie Saoudite									
	CREDIT AGRICOLE CIB ARABIA FINANCIAL COMPANY	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Australie									
	Crédit Agricole CIB (Australie)	Globale	E2	Succursale	GC	100,0	-	97,8	-
	Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Autriche									
	Amundi Austria GmbH	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	CAA STERN GMBH ¹	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
	FCA Bank GmbH	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS AUSTRIA GMBH	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	URI GmbH	Juste Valeur	E1	Co-entreprise structurée	GEA	45,0		45,0	
Belgique									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	Benelpart	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	95,2	97,4
	CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACEIS Bank, Belgium Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS Belgium	Globale	S4	Filiale	GC	-	100,0	-	69,5
	Crédit Agricole CIB (Belgique)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8
	CALEF SA – BELGIUM BRANCH	Globale	D1	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA BANK S.P.A. BELGIAN BRANCH	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	Financière des Scarabées	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	96,5	98,7
	FLUXDUNE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
	Lafina	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	95,6	97,7
	LEASYS SPA Belgian Branch	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	OLINN BELGIUM	Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	RENTYS	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	SNGI Belgium	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Sofipac	Globale	-	Filiale	GC	98,6	98,6	93,9	96,0
Brésil									
	Banco Crédito Agricole Brasil S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM	Globale	S2	Filiale	GEA	-	100,0	-	97,8
	FIC-FIDC	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Fundo A De Investimento Multimercado	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	SANTANDER CACEIS BRASIL DTVM S.A.	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
	SANTANDER CACEIS BRASIL PARTICIPACOES S.A	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
Bulgarie									
	Amundi Czech Republic Asset Management Sofia Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
Canada									
	Crédit Agricole CIB (Canada)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8
Chili									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT AGENCIA EN CHILE	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
Chine									
	ABC-CA Fund Management CO	Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	33,3	33,3	22,6	22,6
	Amundi BOC Wealth Management Co. Ltd	Globale	-	Filiale	GEA	55,0	55,0	37,3	37,4
	Crédit Agricole CIB China Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	GAC - SOFINCO 2014-01	Equivalence	S1	Co-entreprise structurée	SFS	-	50,0	-	50,0
	GAC - Sofinco Auto Finance Co.	Equivalence	-	Entreprise associée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU TONG 2019-1	Equivalence	S1	Co-entreprise structurée	SFS	-	50,0	-	50,0
	HUI JU TONG 2020-1	Equivalence	E2	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	-	50,0	-
	HUI JU TONG 2020-2	Equivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU TONG 2021-1	Equivalence	E2	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	-	50,0	-
	HUI JU TONG 2021-2	Equivalence	E2	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	-	50,0	-
	HUI JU TONG 2022-1	Equivalence	E2	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	-	50,0	-
	HUI TONG 2018-2	Equivalence	S1	Co-entreprise structurée	SFS	-	50,0	-	50,0
	HUI TONG 2018-3	Equivalence	S1	Co-entreprise structurée	SFS	-	50,0	-	50,0
	HUI TONG 2019-1	Equivalence	S1	Co-entreprise structurée	SFS	-	50,0	-	50,0
Colombie									
	SANTANDER CACEIS COLOMBIA S.A. SOCIEDAD	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
Corée du sud									
	Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8
	Credit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	NH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	30,0	30,0	20,3	20,4
	UBAF (Corée du Sud)	Equivalence	-	Succursale	GC	47,0	47,0	46,0	46,0
	WOORI CARD 2022 1 ASSET SECURITIZATION SPECIALTY CO LTD	Globale	E1	Filiale	GC	100,0	-	-	-
Danemark									
	DRIVALIA LEASE DANMARK A/S	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
	FCA Capital Danmark A/S	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS DANMARK, FILIAL AF LEASYS SPA	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
Egypte									
	Crédit Agricole Egypt S.A.E.	Globale	-	Filiale	BPI	65,3	60,5	65,0	60,2
Emirats Arabes Unis									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI (OFF SHORE) BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB (Dubai)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8
	INDOSUEZ SWITZERLAND DIFC BRANCH	Globale	E2	Succursale	GC	100,0	-	97,8	-
Espagne									
	A-BEST 20	Equivalence	E2	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	-	50,0	-
	AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACEIS BANK SPAIN, S.A.U.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS FUND ADMINISTRATION, SUCURSAL	Globale	E2	Succursale	GC	100,0	-	69,5	-
	CACEIS FUND SERVICES SPAIN S.A.U.	Globale	D1	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	Crédit Agricole CIB (Espagne)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8
	CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE SPAIN EFC	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Leasing & Factoring, Sucursal en Espana	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA ESPANA S.L.U.	Equivalence	D1	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FACTUM IBERICA	Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	FCA BANK S.P.A. SPANISH BRANCH	Equivalence	D1	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCA Dealer services España, S.A.	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	JANUS RENEWABLES	Juste Valeur	E2	Filiale	GEA	50,0	-	50,0	-
	LEASYS SPA, Spanish Branch	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES	Juste Valeur	E1	Co-entreprise	GEA	60,0	-	60,0	-
	Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	REPSOL RENEWABLES	Juste Valeur	E2	Filiale	GEA	12,5	-	12,5	-
	Sabadell Asset Management, S.A., S.G.I.I.C.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	Santander CACEIS Latam Holding 1,S.L.	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
	Santander CACEIS Latam Holding 2,S.L.	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
	TUNELS DE BARCELONA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
	VAUGIRARD AUTOVIA SLU	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	94,8	100,0	94,8
	Vaugirard Infra S.L.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	VAUGIRARD RENEWABLES 1	Globale	E2	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
Etats-Unis									



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	
	Amundi Asset Management US Inc	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9	
	Amundi Distributor US Inc	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9	
	Amundi Holdings US Inc	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9	
	Amundi US Inc	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9	
	Atlantic Asset Securitization LLC	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-	
	Crédit Agricole America Services Inc.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
	Crédit Agricole CIB (Etats-Unis)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8	
	Crédit Agricole CIB (Miami)	Globale	\$1	Succursale	GEA	-	97,8	-	97,8	
	Crédit Agricole Global Partners Inc.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
	Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
	Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
	La Fayette Asset Securitization LLC	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-	
	LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP	Globale	\$4	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,9	
	LYXOR ASSET MANAGEMENT INC	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9	
	Vanderbilt Capital Advisors LLC	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9	
Finlande										
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT FINLAND BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9	
	Crédit Agricole CIB (Finlande)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8	
	FCA CAPITAL DANMARK A/S, Finland Branch	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
France										
	ACAJOU	Juste Valeur	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9	
	ACTICCIA VIE 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	41,4	99,2	41,4	99,2	
	ACTICCIA VIE 3 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	96,9	99,3	96,9	99,3	
	ACTICCIA VIE 90 C 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	97,3	100,0	97,3	100,0	
	ACTICCIA VIE 90 N2 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	97,6	100,0	97,6	100,0	
	ACTICCIA VIE 90 N3 C 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	97,7	100,0	97,7	100,0	
	ACTICCIA VIE 90 N4 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	97,9	99,9	97,9	99,9	
	ACTICCIA VIE 90 N6 C 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	97,5	100,0	97,5	100,0	
	ACTICCIA VIE N2 C 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	74,7	99,3	74,7	99,3	
	ACTICCIA VIE N4 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	97,4	99,7	97,4	99,7	
	ACTIONS 50 3DEC 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	96,4	99,8	96,4	99,8	
	ADIMMO	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-	
	ADL PARTICIPATIONS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0	
	AGRICOLE RIVAGE DETTE 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
	ALTA VAI HOLDCO P	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
	ALTAREA	Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	24,6	24,7	24,6	24,7	
	ALTAT BLUE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	33,3	33,0	33,3	33,0	
	AM AC FR ISR PC 3D 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	32,2	67,5	32,2	67,5	
	AM DESE FIL DS3IMDI 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
	AM.AC.EU.ISR-P-3D 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	33,3	47,6	33,2	47,6	
	AM.AC.MINER.-P-3D 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	37,8	86,2	37,8	86,2	
	AM.AC.USA ISR P 3D 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	59,8	58,8	59,8	58,8	
	AM.ACT.EMER.-P-3D 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	46,5	45,3	46,5	45,3	
	AM.RDT PLUS -P-3D 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	47,4	50,7	47,4	50,7	

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	AMIRAL GROWTH OPP A ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	51,1	51,1	51,1	51,1
	AMUN TRESO CT PC 3D ¹	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	2,0	-	2,0
	AMUN.ACT.REST.P-C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	28,2	31,1	28,1	31,1
	AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	69,1	78,4	69,1	78,4
	AMUNDI	Globale	-	Filiale	GEA	67,9	68,1	67,7	67,9
	AMUNDI AC.FONC.PC 3D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	55,7	58,1	55,6	58,1
	AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	49,1	46,3	49,1	46,3
	AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	66,9	74,8	66,9	74,8
	AMUNDI ALLOCATION C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	99,9	99,4	99,9	99,4
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	AMUNDI CAA ABS CT ¹	Globale	E2	Entité structurée contrôlée	GEA	85,9	-	85,9	-
	AMUNDI CAP FU PERI C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	98,5	98,0	98,5	98,0
	Amundi ESR	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PM C ¹	Globale	E1	Filiale	GEA	99,9	-	99,9	-
	AMUNDI Finance	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	AMUNDI Finance Emissions	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	AMUNDI FLEURONS DES TERRITOIRES PART A PREDICA ¹	Globale	E1	Filiale	GEA	57,9	-	57,9	-
	AMUNDI HORIZON 3D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	65,3	66,6	65,3	66,6
	AMUNDI Immobilier	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	AMUNDI India Holding	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	AMUNDI Intermédiation	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	AMUNDI IT Services	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	99,6	67,7	68,9
	AMUNDI KBI ACTION PC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	87,2	88,2	87,2	88,2
	AMUNDI KBI ACTIONS C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	89,7	90,2	53,9	90,2
	AMUNDI KBI AQUA C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	56,4	79,1	56,4	79,1
	AMUNDI OBLIG EURO C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	52,7	51,8	52,7	51,8
	AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	81,0	85,7	81,0	85,7
	AMUNDI PE Solution Alpha	Juste Valeur	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	AMUNDI Private Equity Funds	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	AMUNDI PULSATIONS ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	53,8	56,8	53,8	56,8
	AMUNDI SONANCE VIE 7 3DEC ¹	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	97,5	-	97,5
	AMUNDI SONANCE VIE N8 3DEC ¹	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
	AMUNDI TRANSM PAT C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	95,6	98,1	95,6	98,1
	AMUNDI VALEURS DURAB ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	75,9	69,3	75,9	69,3
	AMUNDI Ventures	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	AMUNDI-CSH IN-PC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	41,9	74,7	41,9	74,7
	AMUNDIOBLIGMONDEP ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	73,7	100,0	73,7
	ANATEC	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	Angle Neuf	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	95,6	95,6
	ANTINEA FCP ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	4,5	21,7	4,5	21,7
	ARC FLEXIBOND-D ¹	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	2,5	-	2,5
	ARCAPARK SAS	Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
	ARTEMID ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	ATOUT EUROPE C FCP 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	83,0	85,2	83,0	85,2

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	ATOUT FRANCE C FCP 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	40,0	41,6	40,0	41,6
	ATOUT PREM S ACTIONS 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	96,9	99,9	96,9	99,9
	ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	33,2	35,1	33,2	35,1
	Auxifip	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	AXA EUR.SM.CAP E 3D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	91,2	92,6	91,2	92,6
	B IMMOBILIER ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Bforbank S.A.	Equivalence	-	Entreprise associée	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0
	BFT CREDIT OPPORTUNITES -I-C ¹	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
	BFT EQUITY PROTEC 44 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	BFT FRAN FUT-C SI.3D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	53,8	53,1	53,8	53,1
	BFT INVESTMENT MANAGERS	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	BFT opportunité ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	BFT PAR VIA EQ EQ PC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	47,4	46,9	47,4	46,9
	BFT SEL RDT 23 PC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	66,2	100,0	66,2	100,0
	BFT VALUE PREM OP CD ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA EDRAM OPPORTUNITES ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA Grands Crus	Globale	-	Filiale	AHM	77,9	77,9	77,9	77,9
	CA Indosuez	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	97,8	97,8
	CA Indosuez Gestion	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	97,8	97,8
	CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	96,2	98,3	96,2	98,3
	CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FIPS c.I.A. ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS c.I.A. ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013 FCPR B1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013 FCPR C1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013 FCPR D1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013-2 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013-3 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2014 INVESTISSMENT PART A3 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2015 COMPARTIMENT 1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2015 COMPARTIMENT 2 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2016 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA COMMERCES 2 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA INFRAST 2021 A PREDICA ¹	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
	CAA INFRASTRUCTURE ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA INFRASTRUCTURE 2017 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA INFRASTRUCTURE 2018 - COMPARTIMENT 1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA INFRASTRUCTURE 2019 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PE 20 COMP 1 A1 ¹	Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-
	CAA PR FI II C1 A1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIV EQY 19 CFA ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2017 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2017 FRANCE INVESTISSEMENT ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT 1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT FRANCE	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT 1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT BIS ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT TER ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	90,9	100,0	90,9
	CAA SECONDAIRE IV ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CABINET ESPARGILIERE	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-
	CACEIS Bank	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS Corporate Trust	Globale	D4	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS Fund Administration	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS S.A.	Globale	-	Filiale	GC	69,5	69,5	69,5	69,5
	CACI NON VIE	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACI VIE	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CADISDA 2DEC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	48,9	49,0	48,9	49,0
	CAIRS Assurance S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Globale	-	Filiale	AHM	99,9	99,9	49,9	49,9
	CALIE Europe Succursale France	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CALIFORNIA 09 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	82,3	82,5	82,3	82,5
	CAREPTA R 2016 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Carïou Holding	Globale	-	Filiale	AHM	71,4	50,0	71,4	50,0
	CASSINI SAS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
	CEDAR	Juste Valeur	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	CFM Indosuez Conseil en Investissement	Globale	-	Filiale	GEA	70,2	70,2	67,5	67,5
	CFM Indosuez Conseil en Investissement, Succursale de	Globale	-	Succursale	GEA	70,2	70,2	67,5	67,5
	CHORELIA N2 PART C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	85,5	87,7	85,5	87,7
	CHORELIA N4 PART C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	86,1	88,3	86,1	88,3
	CHORELIA N5 PART C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	75,2	77,2	75,2	77,2
	CHORELIA N6 PART C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	79,2	81,1	79,2	81,1
	CHORELIA N7 C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	85,0	87,5	85,0	87,5
	CHORELIA PART C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	82,6	84,8	82,6	84,8
	Chorial Allocation	Juste Valeur	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	99,7	67,7	67,9
	CL Développement de la Corse	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Clifap	Globale	S3	Filiale	GC	-	100,0	-	97,8
	CNP ACP 10 FCP ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	COMPARTIMENT DS3 - IMMOBILIER VAUGIRARD ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	COMPARTIMENT DS3 - VAUGIRARD ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	CPR AM	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	47,8	50,3	47,8	50,3
	CPR CROIS.REA.-P ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	27,2	26,8	27,2	26,8
	CPR EUR.HI.DIV.P.3D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	40,8	41,1	40,8	41,1
	CPR EUROLAND ESG P ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	18,0	16,7	18,0	16,7
	CPR FOCUS INF.-P-3D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	22,3	10,1	22,3	10,1
	CPR GLO SILVER AGE P ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	99,9	95,1	99,9	95,1
	CPR OBLIG 12 M.P.3D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	94,7	92,7	94,7	92,7
	CPR REF.ST.EP.R.0-100 FCP 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	97,8	100,0	97,8	100,0
	CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CPR RENAI.JAP.-P-3D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	66,2	37,6	66,2	37,6
	CPR SILVER AGE P 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	59,7	58,6	59,7	58,6
	Crealfi	Globale	-	Filiale	SFS	51,0	51,0	51,0	51,0
	Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	57,7	57,7	53,7	53,7
	Crédit Agricole Agriculture	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE	Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	Crédit Agricole Assurances Solutions	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Capital Investissement et Finance	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Financial Solutions	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	99,9	99,9	97,7	97,7
	Crédit Agricole CIB Global Banking	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB S.A.	Globale	-	Filiale	GC	97,8	97,8	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Transactions	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole Consumer Finance	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Home Loan SFH	Globale	-	Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Immobilier	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0
	Crédit Agricole immobilier Corporate et Promotion	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0
	Crédit Agricole Immobilier Promotion	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0
	Crédit Agricole Immobilier Services	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	33,2	33,2
	Crédit Agricole Leasing & Factoring	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CREDIT AGRICOLE MOBILITY	Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	Crédit Agricole Payment Services	Globale	-	Filiale	AHM	50,3	50,0	50,3	50,0
	Crédit Agricole Public Sector SCF	Globale	-	Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Régions Développement	Globale	-	Filiale	AHM	75,2	72,3	75,2	72,3
	Crédit Agricole Services Immobiliers	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	33,2	33,2
	Crédit Agricole S.A.	Mère	-	Mère	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Lyonnais Développement Économique	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	95,6	95,6
	Delfinances	Globale	-	Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	DIRECT LEASE	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Doumer Finance S.A.S.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	DRIVALIA FRANCE SAS	Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	DS Campus ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	EFFITHERMIE FPCI ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	ELL HOLDCO SARL	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
	EPARINTER EURO BD ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	20,6	23,9	20,6	23,9
	ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GC	-	100,0	-	97,8
	ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.)	Globale	-	Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	ESTER FINANCE TECHNOLOGIES	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Etoile Gestion	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	Eucalyptus FCT	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
	EUROPEAN CDT SRI PC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	BPF	21,0	55,6	21,0	55,6
	EUROWATT ENERGIE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	75,0	75,0	75,0	75,0
	FCA BANK SUCCURSALE EN France	Equivalence	D1	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCA LEASING FRANCE S.A.	Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCPR CAA 2013 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR CAA COMP TER PART A3 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR CAA COMPART BIS PART A2 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR CAA France croissance 2 A ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR PREDICA 2007 A ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR PREDICA 2007 C2 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR PREDICA 2008 A1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR PREDICA 2008 A2 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR PREDICA 2008 A3 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR UI CAP AGRO ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT AUTO LOANS 2022	Globale	E2	Co-entreprise structurée	SFS	100,0	-	100,0	-
	FCT BRIDGE 2016-1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT CAA – Compartiment 2017-1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT CAA COMPARTIMENT CESSION DES CREANCES LCL	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1 ¹	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
	FCT CAREPTA - COMPARTIMENT RE-2016-1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT CAREPTA - RE 2015 -1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT CFN DIH	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GC	-	100,0	-	-
	FCT Crédit Agricole Habitat 2017 Compartiment Corse	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	AHM	-	100,0	-	99,9
	FCT Crédit Agricole Habitat 2018 Compartiment Corse	Globale	-	Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	100,0	99,9	99,9
	FCT Crédit Agricole Habitat 2019 Compartiment Corse	Globale	-	Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	100,0	99,9	99,9
	FCT Crédit Agricole Habitat 2020 Compartiment Corse	Globale	-	Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	100,0	99,9	99,9
	FCT Crédit Agricole Habitat 2022 Compartiment Corse	Globale	E2	Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	-	99,9	-
	FCT GINGKO DEBT CONSO 2015-1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT GINGKO PERSONAL LOANS 2016-1	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	SFS	-	100,0	-	100,0
	FCT GINGKO SALES FINANCE 2015-1	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	SFS	-	100,0	-	100,0
	FCT GINGKO MASTER REVOLVING LOANS	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT GINGKO PERSONAL LOANS 2020-01	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT GINGKO SALES FINANCE 2017-1	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	SFS	-	100,0	-	100,0
	FCT GINGKO SALES FINANCE 2022-02	Globale	E2	Co-entreprise structurée	SFS	100,0	-	100,0	-



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	FCT MID CAP 2 05/12/22 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT True Sale (Compartment LCL)	Globale	-	Entité structurée contrôlée	BPF	100,0	100,0	95,6	95,6
	FDA 18 -O- 3D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FDC A3 P ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FEDERIS CORE EU CR 19 MM ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	43,7	43,7	43,7	43,7
	Federal ¹	Globale	\$1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	97,9	-	97,9
	FIMO Courtage	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	94,6	94,6
	Finamur	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Financière Lumis	Globale	\$5	Filiale	GC	-	100,0	-	97,8
	Finaref Assurances S.A.S.	Globale	\$5	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
	Fininvest	Globale	-	Filiale	GC	98,4	98,3	96,2	96,2
	FIRECA	Globale	-	Filiale	AHM	51,0	51,0	51,0	51,0
	Fletirec	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Foncaris	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	FONCIERE HYPERSUD	Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	51,4	51,4	51,4	51,4
	FONDS AV ECH FIA G ¹	Globale	\$1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
	FONDS AV ECH FIA G ¹	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
	FONDS AV ECHUS FIA A ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	0,2	100,0	0,2	100,0
	FONDS AV ECHUS FIA B ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FONDS AV ECHUS FIA F ¹	Globale	\$1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
	FONDS AV ECHUS FIA F ¹	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
	FPCL Cogeneration France I ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FR0010671958 PREDIQUANT A5 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FREY	Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	19,7	22,4	19,7	22,4
	FREY RETAIL VILLEBON	Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	47,5	47,5	47,5	47,5
	FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	30,0	30,0	30,0	30,0
	FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 2	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	48,0	48,0	48,0	48,0
	FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0
	GESTHOME	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-
	Grands Crus Investissements (GCI)	Globale	-	Filiale	AHM	52,1	52,1	52,1	52,1
	GRD 44 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD 44 N°3 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD 44 N2 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD 44 N4 PART CD ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD 44 N5 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD 54 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD ACT.ZONE EURO ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD CAR 39 FCP ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD FCR 99 FCP ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	95,7	100,0	95,7	100,0
	GRD IFC 97 FCP ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	92,6	100,0	92,6	100,0
	GRD02 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD03 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD05 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD07 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
GRD08 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD09 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	97,8	97,8	97,8	97,8
GRD17 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
HASTINGS PATRIM AC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	34,4	36,7	34,4	36,7
HDP BUREAUX ¹		Globale	-	Filiale	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP HOTEL ¹		Globale	-	Filiale	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP LA HALLE BOCA ¹		Globale	-	Filiale	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0
Héphaïstos Multidevises FCT		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
HOLDING EUROMARSEILLE		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
HYMNOS P 3D ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	82,6	90,7	82,6	90,7
IAA CROISSANCE INTERNATIONALE ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Icade		Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	19,1	19,1	19,1	19,1
IDIA		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA DEVELOPPEMENT		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA PARTICIPATIONS		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 177 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 178 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 179 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA CENT QUATRE VINGT SEPT ¹		Globale	E1	Filiale	GEA	65,2	-	65,2	-
IND.CAP EMERG.-C-3D ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	23,1	32,7	23,1	32,7
INDO ALLOC MANDAT C ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	93,3	94,0	92,0	94,0
INDOS.EURO.PAT.PD 3D ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	32,6	34,5	32,6	34,5
INDOSUEZ ALLOCATION ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	98,5	100,0	98,5	100,0
INDOSUEZ CAP EMERG.M ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
INFRA FOCH TOPCO		Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	35,9	35,7	35,9	35,7
Interfimo		Globale	-	Filiale	BPF	99,0	99,0	94,6	94,6
INVEST RESP S3 3D ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	52,3	53,9	52,3	53,9
IRIS HOLDING FRANCE		Globale	-	Filiale	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1
Issy Pont ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	90,0	100,0	90,0
IUB Holding		Globale	S5	Filiale	BPI	-	100,0	-	100,0
KORIAN		Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	25,0	24,4	25,0	24,4
L&E Services		Globale	E1	Filiale	GC	100,0	-	97,8	-
La Médicale		Globale	S2	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
La Route Avance		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
LCL		Globale	-	Filiale	BPF	95,6	95,6	95,6	95,6

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
LCL 6 HORIZ. AV 0615 ¹	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
LCL AC.DEV.DU.EURO ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	79,3	87,5	79,3	87,5	
LCL AC.EMERGENTS 3D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	38,9	38,6	38,9	38,6	
LCL AC.MDE HS EU.3D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	46,5	43,1	46,4	43,1	
LCL ACT RES NATUREL ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	53,8	50,5	53,8	50,5	
LCL ACT.E-U ISR 3D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	29,7	28,3	29,7	28,3	
LCL ACT.OR MONDE ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	58,5	56,0	58,5	56,0	
LCL ACT.USA ISR 3D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	92,8	87,2	92,8	87,2	
LCL ACTIONS EURO C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	36,6	36,9	36,6	36,9	
LCL ACTIONS EURO FUT ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	42,7	77,1	42,7	77,1	
LCL ACTIONS MONDE FCP 3 DEC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	42,7	43,0	42,7	43,0	
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	94,4	95,7	94,4	95,7	
LCL BDP ECHUS D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
LCL BP ECHUS B ¹	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
LCL BP ECHUS B ¹	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-	
LCL BP ECHUS C PREDICA ¹	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-	
LCL COM CARB STRA P ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	96,8	93,5	96,8	93,5	
LCL COMP CB AC MD P ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	58,7	61,9	58,7	61,9	
LCL DEVELOPPM.PME C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	65,1	67,5	65,1	67,5	
LCL DOUBLE HORIZON A ¹	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
LCL ECHUS - PI ¹	Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	72,7	-	72,7	-	
LCL Emissions	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9	
LCL FLEX 30 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	54,6	54,7	54,6	54,7	
LCL INVEST.EQ C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	95,9	93,6	95,9	93,6	
LCL INVEST.PRUD.3D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	91,3	93,4	91,3	93,4	
LCL I.GR.B.AV 17 C ¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
LCL MGEST FL0-100 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	87,0	89,3	87,0	89,3	
LCL OBL.CREDIT EURO ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	69,0	87,2	69,0	87,2	
LEASECO	Equivalence	E1	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-	
LEASYS France S.A.S	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
LF PRE ZCP 12 99 LIB ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
LIEUTAUD	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-	
LIEUTAUD GESTION	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-	
L'IMMOBILIER D'A COTE	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	33,2	33,2	
LINXO	Globale	-	Filiale	AHM	50,0	50,0	44,5	44,5	
LINXO GROUP	Globale	-	Filiale	AHM	50,0	50,0	44,5	44,5	
Lixxbail	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
Lixxcourtage	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
LMA SA	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-	
Londres Croissance C16	Juste Valeur	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9	
LYXOR ASSET MANAGEMENT	Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,9	
LYXOR INTERMEDIATION	Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,9	
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,9	
M.D.F.89 FCP ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	99,6	100,0	99,6	100,0	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
MATHIEU IMMOFICE		Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-
MIDCAP ADVISORS SAS (EX SODICA)		Globale	D1	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	100,0
Molinier Finances		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	95,0	97,1
NEIGE ET SOLEIL VDSP		Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-
NORMANDIE SEINE IMMOBILIER		Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	33,2	33,2
OBJECTIF DYNAMISME FCP ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	90,0	96,3	90,0	96,3
OBJECTIF LONG TERME FCP ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF MEDIAN FCP ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	97,1	100,0	97,1	100,0
OBJECTIF PRUDENCE FCP ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	85,9	87,9	85,9	87,9
OLINN BUSINESS SOLUTIONS		Globale	S4	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
OLINN FG		Globale	S4	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
OLINN FINANCE		Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
OLINN INVEST		Globale	S5	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
OLINN IT		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
OLINN LEASING		Globale	S4	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
OLINN MOBILE		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
OLINN SAS		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
OLINN SERVICES		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI CAA CROSSROADS		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Camp Invest		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCI ECO CAMPUS SPPICAV		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI GHD SPPICAV PROFESSIONNELLE ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
OPCI Immanens		Juste Valeur	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
OPCI Immo Emissions		Juste Valeur	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
OPCI Iris Invest 2010		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCI MASSY BUREAUX		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Messidor		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	21,1	100,0	21,1	100,0
OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	96,6	97,4	96,6	97,4
OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	96,1	95,4	96,1	95,4
OPTALIME FCP 3DEC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	95,7	99,6	95,7	99,6
OXLIN		Globale	-	Filiale	AHM	50,0	50,0	44,5	44,5
Pacific EUR FCC		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
Pacific IT FCT		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
Pacific USD FCT		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
Pacificca		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PATRIMOINE ET COMMERCE		Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	20,2	20,3	20,2	20,3



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
PED EUROPE		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PORT EX ABS RET P ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	98,9	100,0	98,9
PORT.METAUX PREC.A-C ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	98,7	98,6	98,7	98,6
PORTF DET FI EUR AC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	1,9	99,6	1,9	99,6
Predica		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2005 FCPR A ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A1 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A2 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A3 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA ENERGIES DURABLES		Globale	-	Filiale	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0
Predica OPCI Bureau		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Commerces		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	48,4	100,0	48,4	100,0
Predica OPCI Habitation		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA SECONDAIRES III ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIPARK		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant Eurocroissance A2 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIQUANT PREMIUM ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIWAIT		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
RAMSAY – GENERALE DE SANTE		Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	39,8	39,6	39,8	39,6
RAVIE FCP SDEC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	96,6	100,0	96,6	100,0
RED CEDAR		Juste Valeur	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
RETAH PART C ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	96,1	100,0	96,1	100,0
RSD 2006 FCP 3DEC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
RUE DU BAC (SCI)		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
S.A.S. Evergreen Montrouge		Globale	-	Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SA RESICO		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS CRISTAL		Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	46,0	46,0	46,0	46,0
SAS DEFENSE CB3		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
SAS PREDI-RUNGIS		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS SQUARE HABITAT PROVENCE CO		Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-
SCI 1 TERRASSE BELLINI		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	33,3	33,3	33,3	33,3

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
SCI ACADEMIE MONTROUGE		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI BMEDIC HABITATION ¹		Globale	-	Filiale	GEA	99,0	100,0	99,0	100,0
SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS ¹		Globale	-	Filiale	GEA	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS ¹		Globale	-	Filiale	GEA	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CARPE DIEM		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI D2 CAM		Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI EUROMARSEILLE 1		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI EUROMARSEILLE 2		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE ¹		Globale	-	Filiale	GEA	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI FEDERALE VILLIERS ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERIMMO ¹		Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
SCI FEDERLOG ¹		Globale	-	Filiale	GEA	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI FEDERLONDRES ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERPIERRE ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FONDIS		Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI GRENIER VELLEF ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI HEART OF LA DEFENSE		Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI Holding Dahlia ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI ILOT 13		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI IMEFA 001 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 002 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 003 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 004 ¹		Globale	S5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
SCI IMEFA 005 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 006 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 008 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 009 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 010 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 011 ¹		Globale	S5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
SCI IMEFA 012 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 013 ¹		Globale	S5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
SCI IMEFA 016 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 017 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 018 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 020 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 022 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 025 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 032 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 033 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 034 ¹		Globale	S5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
SCI IMEFA 035 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 036 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 037 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 038 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	SCI IMEFA 039 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 042 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 043 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 044 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 047 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 048 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 051 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 052 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 054 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 057 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 058 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 060 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 061 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 062 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 063 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 064 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 067 ¹	Globale	\$5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
	SCI IMEFA 068 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 069 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 072 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 073 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 074 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 076 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 077 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 078 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 079 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 080 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 081 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 082 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 083 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 084 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 085 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 089 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 091 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 092 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 096 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 100 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 101 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 102 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 103 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 104 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 105 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 107 ¹	Globale	\$5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
	SCI IMEFA 108 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
SCI IMEFA 109 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 110 ¹		Globale	\$5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
SCI IMEFA 112 ¹		Globale	\$5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
SCI IMEFA 113 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 115 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 116 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 117 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 118 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 120 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 121 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 122 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 123 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 126 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 128 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 129 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 131 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 132 ¹		Globale	\$5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
SCI IMEFA 140 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 148 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 149 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 150 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 155 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 156 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI IMEFA 157 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI IMEFA 158 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 159 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 164 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 169 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 170 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 171 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 172 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 173 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 174 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 175 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 176 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEDI BUREAUX ¹		Globale	-	Filiale	GEA	99,8	100,0	99,8	100,0
SCI PACIFICA HUGO ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Paul Cézanne		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI TANGRAM ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	89,3	90,7	89,3	90,7
SCI VALHUBERT ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VAUGIRARD 36-44 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	SCI VICQ D'AZIR VELLEFAUX ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI WAGRAM 22/30	Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
	SCPI LFP MULTIMMO ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	48,9	46,5	48,9	46,5
	SEL EUR CLI SEP 22 C ¹	Globale	E1	Filiale	GEA	61,0	-	61,0	-
	SEL EUR ENV MAI 22 C ¹	Globale	E1	Filiale	GEA	88,6	-	88,6	-
	SEL FR ENV MAI 2022 ¹	Globale	E1	Filiale	GEA	80,4	-	80,4	-
	SEMMARIS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	38,0	38,0	38,0	38,0
	SH PREDICA ENERGIES DURABLES SAS	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	99,9	100,0	99,9
	SNGI	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	SO.GI.CO	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	33,2	33,2
	Société d'Epargne Foncière Agricole (SEFA)	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Société Générale Gestion (S2G)	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	Sofinco Participations	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	SOLIDARITE AMUNDI P ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	80,2	70,7	80,2	70,7
	SOLIDARITE INITIATIS SANTE ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	76,5	76,9	76,5	76,9
	SONANCE VIE 9 ¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	98,0	-	98,0
	Spirica	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SQUARE HABITAT CENTRE OUEST	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-
	SQUARE HABITAT CREDIT AGRICOLE	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	33,2	-
	SQUARE HABITAT FRANCHE-COMTE	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	33,2	33,2
	SQUARE HABITAT TOULOUSE 31	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	33,2	33,2
	Ste Européenne de Développement d'Assurances	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Ste Européenne de Développement du	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	TCB	Globale	-	Filiale	GC	98,7	98,7	95,2	97,4
	TOUR MERLE (SCI)	Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
	TRIA 6 ANS N 16 PT C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	81,2	50,0	81,2	50,0
	TRIAN 6 ANS N10 C ¹	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	81,5	-	81,5
	TRIANANCE 6 AN 12 C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	0,8	84,0	0,8	84,0
	TRIANANCE 6 AN 13 C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	83,4	85,1	83,4	85,1
	TRIANANCE 6 AN 14 C ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	89,2	89,4	89,2	89,4
	TRIANANCE 6 ANS 5 C ¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	78,9	-	78,9
	TRIANANCE 6 ANS N 11 ¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	82,7	-	82,7
	TRIANANCE 6 ANS N 15 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	84,7	86,3	84,7	86,3
	TRIANANCE 6 ANS N 9 ¹	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	3,3	-	3,3
	TRIANANCE 6 ANS N3 ¹	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	3,0	-	3,0
	TRIANANCE 6 ANS N6 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	0,4	84,0	0,4	84,0
	Triple P FCC	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
	UBAF	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	47,0	47,0	46,0	46,0
	Ucafleet	Equivalence	-	Entreprise associée	SFS	35,0	35,0	35,0	35,0
	UI CAP SANTE 2 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Unifergie	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Uni-medias	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	UNIPIERRE ASSURANCE (SCPI) ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	
	VAUGIRARD GRIMSBY ¹	Globale	E2	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-	
	VENDOME INV.FCP 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	86,8	90,2	86,8	90,2	
	VENDOME SEL EURO PC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	BPF	6,9	8,8	6,9	8,8	
Grèce										
	Crédit Agricole Life	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
	DRIVALIA LEASE HELLAS SM S.A	Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
	FCA Bank GmbH, Hellenic Branch	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
	FCA Insurance Hellas S.A.	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
Guernesey										
	Crédit Agricole CIB Finance (Guernesey) Ltd.	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	99,9	99,9	97,7	97,7	
Hong Kong										
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9	
	AMUNDI Hong Kong Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9	
	CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	97,8	97,8	
	Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
	Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8	
	Credit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Hongrie										
	Amundi Investment Fund Management Private Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9	
Inde										
	Crédit Agricole CIB (Inde)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8	
	Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
	SBI FUNDS MANAGEMENT LTD	Equivalence	D1	Entreprise associée	GEA	36,8	37,0	24,9	25,0	
Irlande										
	Amundi Intermédiation Dublin Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9	
	Amundi Ireland Ltd	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9	
	CACEIS Bank, Ireland Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5	
	CACEIS Ireland Limited	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5	
	CACI LIFE LIMITED	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
	CACI NON LIFE LIMITED	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
	CACI Reinsurance Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
	CORSAIR 1.52% 25/10/38 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
	CORSAIR 1.5255% 25/04/35 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
	CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.83% 25-10-38 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
	CORSAIRE FINANCE IRELAND 1.24% 25-10-38 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
	CORSAIRE FINANCE IRELANDE 0.7% 25-10-38 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
	EFL Lease Abs 2017-1 Designated Activity Company	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
	EFL LEASE ABS 2021-1 DESIGNATED ACTIVITY	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
	ERASMUS FINANCE	Equivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
	FCA BANK SPA, IRISH BRANCH	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
	FCA Capital Re Limited	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
	FIXED INCOME DERIVATIVES - STRUCTURED FUND PLC	Juste Valeur	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
	KBI Fund Managers Limited	Globale	-	Filiale	GEA	87,5	87,5	67,7	67,9	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	KBI Global Investors (North America) Limited	Globale	-	Filiale	GEA	87,5	87,5	67,7	67,9
	KBI Global Investors Limited	Globale	-	Filiale	GEA	87,5	87,5	67,7	67,9
	LM-CB VALUE FD-PA EUR ¹	Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	48,8	-	48,8	-
	PIMCO GLOBAL BND FD-CURN EX ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	52,1	31,6	52,1	31,6
	PREMIUM GR 0% 28	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 0.508% 25-10-38	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 0.63% 25-10-38	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 1.531% 25-04-35	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 1.55% 25-07-40	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 4.72%12-250927	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN PLC 1.095% 25-10-38	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
	PREMIUM GREEN TV 06/22	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
	PREMIUM GREEN TV 07/22	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
	PREMIUM GREEN TV 07-22	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
	PREMIUM GREEN TV 22	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
	PREMIUM GREEN TV 26/07/22	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
	PREMIUM GREEN TV2027	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
	PREMIUM GREEN4.33%06-29/10/21	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
	Space Holding (Ireland) Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Italie									
	A-BEST EIGHTEEN	Equivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	A-BEST FIFTEEN	Equivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	A-BEST FOURTEEN	Equivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	A-BEST SEVENTEEN	Equivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	A-BEST TWELVE	Equivalence	S1	Co-entreprise structurée	SFS	-	50,0	-	50,0
	Agos	Globale	-	Filiale	SFS	61,0	61,0	61,0	61,0
	AGOSCOM S.R.L	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
	AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	AMUNDI SGR S.p.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	BANCO PICCOLO CREDITO VALTELLINESE S.P.A..	Globale	S4	Filiale	BPI	-	100,0	-	75,6
	CA Assicurazioni	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA Indosuez Wealth (Europe) Italy Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACEIS Bank, Italy Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACI DANNI	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACI VITA	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CENTRAL SICAF	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
	CLICKAR SRL	Equivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	Crédit Agricole CIB (Italie)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8
	Crédit Agricole Friuladria S.p.A.	Globale	S4	Filiale	BPI	-	99,6	-	75,3
	Crédit Agricole Group Solutions	Globale	-	Entité structurée contrôlée	BPI	100,0	100,0	78,0	75,5
	Crédit Agricole Italia	Globale	-	Filiale	BPI	78,1	75,6	78,1	75,6



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	
Crédit Agricole Leasing Italia	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	81,4	79,3		
Crédit Agricole Vita S.p.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0		
CREVAL COVERED BOND S.R.L.	Equivalence	S2	Co-entreprise	BPI	-	60,0	-	45,4		
CREVAL PIU'FACTOR S.P.A.	Globale	S4	Filiale	BPI	-	100,0	-	75,6		
DRIVALIA SPA	Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0		
EDISON RENEWABLES	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0		
EF SOLARE ITALIA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	30,0	30,0	30,0	30,0		
Eurofactor Italia S.p.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0		
FAST THREE SRL	Equivalence	S1	Co-entreprise structurée	SFS	-	50,0	-	50,0		
FCA Bank	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0		
GENERALFINANCE S.P.A.	Equivalence	-	Co-entreprise	BPI	16,3	46,8	12,7	35,4		
GLOBAL BROKER S.P.A.	Equivalence	S3	Co-entreprise	BPI	-	30,0	-	22,7		
IEIH	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0		
ItalAsset Finance SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8		
LABIRS ONE S.R.L.	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-		
Leasys	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0		
Nexus 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	96,9	97,2	96,9	97,2		
NIXES SIX (LTD)	Equivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0		
OLINN ITALIA	Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-		
RAJNA IMMOBILIARE S.R.L.	Equivalence	S3	Co-entreprise	BPI	-	50,0	-	37,8		
SONDRIO CITTA' FUTURA S.R.L.	Equivalence	S2	Co-entreprise	BPI	-	49,0	-	37,0		
STELLINE REAL ESTATE S.P.A.	Globale	S3	Filiale	BPI	-	100,0	-	75,6		
SUNRISE SPV 20 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0		
SUNRISE SPV 30 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0		
SUNRISE SPV 40 SRL	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	SFS	-	100,0	-	61,0		
SUNRISE SPV 50 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0		
SUNRISE SPV Z60 Srl	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0		
SUNRISE SPV Z70 Srl	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0		
SUNRISE SPV Z80 Srl	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0		
SUNRISE SPV Z90 Srl	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0		
SUNRISE SPV Z92 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0		
SUNRISE SPV Z93 Srl	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0		
SUNRISE SPV Z94 Srl	Globale	E2	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	-	61,0	-		
SUNRISE SRL	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	SFS	-	100,0	-	61,0		
VALTELLINA GOLF CLUB S.P.A.	Equivalence	S3	Co-entreprise	BPI	-	43,1	-	32,6		
VAUGIRARD ITALIA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0		
VAUGIRARD SOLARE	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0		
Japon										
AMUNDI Japan	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9		
Crédit Agricole CIB (Japon)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8		
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0		
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8		
UBAF (Japon)	Equivalence	-	Succursale	GC	47,0	47,0	46,0	46,0		
Luxembourg										

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
1827 A2EURC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	15,2	30,0	15,2	30,0
37785 QXEURC ¹		Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
56055 A5 EUR ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	97,1	99,1	97,1	99,1
56055 AEURHC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	1,7	43,0	1,7	43,0
5880 AEURC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	81,2	76,6	81,2	76,6
5884 AEURC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	5,4	6,1	5,4	6,1
5909 A2EURC ¹		Globale	E1	Filiale	GEA	62,4	-	62,4	-
5922 AEURHC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	58,9	58,6	58,9	58,6
5932 AEURC ¹		Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	64,5	-	64,5	-
5940 AEURC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	26,2	51,6	26,2	51,6
7653 AEURC ¹		Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	56,2	-	56,2	-
78752 AEURHC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	45,5	43,8	45,5	43,8
9522 A2EURC ¹		Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	76,5	-	76,2	-
A FD EQ E CON AE(C) ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	60,7	18,7	60,7	18,7
A FD EQ E FOC AE (C) ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	45,7	55,5	45,7	55,5
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	53,7	80,5	53,7	80,5
AF INDEX EQ USA A4E ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	68,4	62,3	68,4	62,3
AUJPMGBIGOAE ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	78,2	100,0	78,2
AIMSCIWOAE ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	6,4	5,4	6,4	5,4
ALTALUXCO		Juste Valeur	E2	Filiale	GEA	50,0	-	50,0	-
AMUN NEW SIL RO AEC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	35,4	40,2	35,4	40,2
AMUNDI B GL AGG AEC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	6,5	5,6	6,5	5,6
AMUNDI BGEB AEC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	50,8	37,0	50,8	37,0
AMUNDI DS IV VAUGIRA ¹		Globale	E2	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-
AMUNDI EMERG MKT BD-M2EURHC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	29,6	77,9	29,6	77,9
AMUNDI EQ E IN AHEC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	44,9	43,9	44,9	43,9
AMUNDI FUNDS ABSOLUTE RETURN MULTI-STRAT ¹		Globale	E1	Filiale	GEA	99,9	-	99,9	-
AMUNDI FUNDS PIONEER US EQUITY RESEARCH VALUE HGD		Globale	E1	Filiale	GEA	86,1	-	86,1	-
AMUNDI GLB MUL-ASSET-M2EURC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	83,0	51,7	83,0	51,7
AMUNDI GLO M/A CONS-M2 EUR C ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	48,4	79,3	48,4	79,3
AMUNDI GLOBAL SERVICING		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
Amundi Luxembourg SA		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
AMUNDI SF - DVRS S/T BD-HEUR ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	26,9	46,6	26,9	46,6
AMUNDI-EUR EQ GREEN IM-IEURC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	50,8	25,6	50,8	25,6
AMUNDI-GL INFLAT BD-MEURC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	77,7	38,7	77,7	38,7
APLEGROSENIEUHD ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	15,7	15,7	15,7	15,7
ARCHM.-IN.DE.PLIII ¹		Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-
BA-FII EUR EQ O-GEUR ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	49,9	52,1	49,9	52,1
BRIDGE EU 20 SR LIB'		Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
CA Indosuez Wealth (Asset Management)		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe)		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	97,8	97,8
CACEIS Bank, Luxembourg Branch		Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
CAVOUR AERO SA		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	37,0	37,0	37,0	37,0
CHORELIA N3 PART C ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	83,8	86,1	83,8	86,1



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
CIRRUS SCA A1		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	20,0	20,0	20,0	20,0
CPR INV MEGATRENDS R EUR-ACC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	34,7	43,6	34,7	43,6
CPR I-SM B C-AEURA ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	95,1	91,8	95,1	91,8
CPR-CLIM ACT-AEURA ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	26,4	21,0	26,4	21,0
CPRGLDISOPARAC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	43,5	45,6	43,5	45,6
Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A.		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Life Insurance Europe		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	99,9	99,9
EUROPEAN MARKETING GROUP		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0
EXANE 1 OVERDR CC ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	69,1	71,7	69,1	71,7
FE AMUNDI INC BLDR-IHE C ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	90,5	90,6	90,5	90,6
FEAMUNDISVFAEC ¹		Globale	E2	Entité structurée contrôlée	GEA	68,9	-	68,9	-
FRANKLIN DIVER-DYNH ACC EU ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	40,9	54,4	40,9	54,4
FRANKLIN GLB MLT-AS IN-IAEUR ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	63,2	69,0	63,2	69,0
Fund Channel		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
IGSF-GBL GOLD FD-I C ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	41,8	50,4	41,8	50,4
INDOFIFLEXEG ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	42,1	46,4	42,1	46,4
INDO-GBL TR-PE ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	63,0	58,2	63,0	58,2
INDOSUEZ NAVIGATOR G ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	50,6	49,4	50,6	49,4
Investor Service House S.A.		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
JPM US EQY ALL CAP-C HDG ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	63,5	90,1	63,5	90,1
JPM US SEL EQ PLS-CA EUR HD ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	57,4	62,6	57,4	62,6
JPMORGAN F-JPM US VALUE-CEHA ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	51,2	41,0	51,2	41,0
JPMORGAN F-US GROWTH-C AHD ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	11,3	20,8	11,3	20,8
LRP - CPT JANVIER 2013 0.30 13-21 11/01A ¹		Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GEA	-	84,6	-	84,6
LUXEMBOURG INVESTMENT COMPANY 296 SARL		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
LYXOR FUND SOLUTION		Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,9
MACQUARIE STRATEGIC STORAGE FACILITIES HOLDINGS		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	40,0	40,0	40,0	40,0
OLINN LUXEMBOURG		Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
Parinvest S.A.		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
PIO-DIV S/T-AEURND ¹		Globale	E1	Filiale	GEA	70,1	-	70,1	-
PREDICA INFRASTRUCTURE SA		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PurpleProAsset 1.36% 25/10/2038 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PurpleProAsset 1.093% 20/10/2038 ¹		Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SARL IMPULSE		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	38,0	38,0	38,0	38,0
Space Lux		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Malaisie									
AMUNDI Malaysia Sdn Bhd		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
Maroc									
Crédit du Maroc		Equivalence	D4	Filiale	BPI	15,0	78,7	15,0	78,7
Crédit du Maroc Leasing et Factoring		Equivalence	D4	Filiale	SFS	33,3	100,0	33,3	85,8
FCA DEALER SERVICES ESPANA SA, Morocco Branch		Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
SIFIM		Globale	S2	Filiale	BPI	-	100,0	-	78,7



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	Themis Courtage	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	49,0	49,0	49,0	49,0
	WAFA Gestion	Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	34,0	34,0	23,0	23,1
	Wafasalaf	Equivalence	-	Entreprise associée	SFS	49,0	49,0	49,0	49,0
Maurice									
	GSA Ltd	Globale	-	Filiiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Mexique									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT MEXICO BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	Banco Santander CACEIS México, S.A., Institución de	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
	Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
Monaco									
	CFM Indosuez Gestion	Globale	-	Filiiale	GEA	70,2	70,2	65,7	66,6
	CFM Indosuez Wealth	Globale	-	Filiiale	GEA	70,2	70,2	67,5	67,5
	LCL succursale de Monaco	Globale	-	Succursale	BPF	95,6	95,6	95,6	95,6
Norvège									
	FCA Capital Norge AS	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
Pays-Bas									
	A-BEST 21	Equivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	CACEIS Bank, Netherlands Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CALEF SA – DUTCH BRANCH	Globale	D1	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Globale	-	Filiiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Securities Asia BV	Globale	-	Filiiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	De Kredietdesk B.V.	Globale	-	Filiiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA CAPITAL NETHERLAND BV	Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	Financierings Data Netwerk B.V.	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	46,7	50,0	46,7	50,0
	Finata Zuid-Nederland B.V.	Globale	-	Filiiale	SFS	98,1	98,1	98,1	98,1
	IDM lease maatschappij B.V.	Globale	-	Filiiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	lebe Lease B.V.	Globale	-	Filiiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	INTERBANK NV	Globale	-	Filiiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Krediet '78 B.V.	Globale	-	Filiiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	LEASYS Nederland	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	MAGOI BV	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	MATSUBA BV	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	SFS	-	100,0	-	100,0
	NL Findio B.V	Globale	-	Filiiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	RIBANK NV	Globale	-	Filiiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Sinefinair B.V.	Globale	-	Filiiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Sufinair B.V.	Globale	-	Filiiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Pologne									
	ALTAMIRA	Juste Valeur	E2	Co-entreprise	GEA	22,5	-	22,5	-
	AMUNDI Polska	Globale	-	Filiiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	Arc Broker	Globale	-	Filiiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	Carefleet S.A.	Globale	-	Filiiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CDT AGRI ZYCIE TU	Globale	-	Filiiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Polska S.A.	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	Credit Agricole Service sp z o.o.	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	EFL Finance S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	EUROFACTOR POLSKA S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA BANK SPA ODDZIAŁ W POLSCE, Polska Branch	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCA LEASING POLSKA SP Z.O.O	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
	LEASYS POLSKA	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	TRUCK CARE Sp	Globale	-	Filiale	SFS	70,0	70,0	70,0	70,0
Portugal									
	AGUAS PROFUNDAS SA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	35,0	35,0	35,0	35,0
	ARES LUSITANI STC, S.A	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Credibom	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Eurofactor S.A. (Portugal)	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA CAPITAL PORTUGUESE BRANCH	Equivalence	D1	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS PORTUGAL S.A	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	MUDUM SEGUROS	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA PORTUGAL - AUTOMOTEIS DE ALUGUER SEM	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
Qatar									
	CACIB Qatar Financial Center Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
République Tchèque									
	Amundi Czech Republic Asset Management, A.S.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	Amundi Czech Republic, Investicni Spolecnost, A.S.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
Roumanie									
	Amundi Asset Management S.A.I SA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
Royaume-Uni									
	AMUNDI (UK) Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	Amundi Intermédiation London Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	CACEIS Bank, UK Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Pension Limited Partnership	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	DRIVALIA UK LTD	Equivalence	D1	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCA Automotive Services UK Ltd	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCA Dealer Services UK Ltd	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH, UK Branch	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HORNSEA 2	Juste Valeur	E1	Co-entreprise structurée	GEA	25,0		25,0	
	Leasys UK Ltd	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LYXOR ASSET MANAGEMENT UK LLP	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	Succursale Crédit Agricole SA	Globale	-	Succursale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Russie									
	Crédit Agricole CIB AO	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Serbie									
	Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	Globale	S2	Filiale	BPI	-	100,0	-	100,0
Singapour									
	Amundi Intermédiation Asia PTE Ltd	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	AMUNDI Singapore Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	Azqore SA, Singapore Branch	Globale	-	Succursale	GEA	82,9	80,0	81,0	78,2
	CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB (Singapour)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8
	Fund Channel Singapore Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	UBAF (Singapour)	Equivalence	-	Succursale	GC	47,0	47,0	46,0	46,0
Slovaquie									
	Amundi Czech Republic Asset Management Bratislava	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
Suède									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT SWEDEN BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	Crédit Agricole CIB (Suède)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8
	FCA Capital Sverige	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
Suisse									
	AMUNDI Suisse	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	Azqore	Globale	-	Filiale	GEA	82,9	80,0	81,0	78,2
	CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	97,8	97,8
	CA Indosuez (Switzerland) S.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	97,8	97,8
	CA Indosuez Finanziaria S.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACEIS Bank, Switzerland Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS Switzerland S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	FCA Capital Suisse S.A.	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	OLINN SUISSE	Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
Taiwan									
	Amundi Taiwan Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,9
	Crédit Agricole CIB (Taipei)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	97,8	97,8	97,8
Ukraine									
	CREDIT AGRICOLE BANK	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0

Les succursales sont mentionnées en italique

(a) Modification de périmètre

Entrées (E) dans le périmètre :

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité classée en actifs non courants en vue de la vente et activités abandonnées

(b) Type d'entité et nature du contrôle

Filiale

Succursale

Entité structurée contrôlée

Co-entreprise

Co-entreprise structurée

Opération en commun

Entreprise associée

Entreprise associée structurée

(c) Type d'activité

BPF : Banque de proximité en France

BPI : Banque de proximité à l'international

GEA : Gestion de l'épargne et assurances : GEA

GC : Grandes clientèles

SFS : Services financiers spécialisés

AHM : Activités hors métiers

NOTE 13 Participations et entités structurées non consolidées

13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 19 764 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 16 297 millions d'euros au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 32,50 % du capital de Crédit Logement s'élève à 480 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenu par différentes banques et entreprises françaises.

13.1.1 ENTITÉS NON INTÉGRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les informations relatives aux entités classiques sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable, et aux entités structurées contrôlées non intégrées dans le périmètre de consolidation sont mises à disposition sur le site du Crédit Agricole lors de la publication du Document d'enregistrement universel.

13.1.2 TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS ET PRÉSENTANT UN CARACTÈRE SIGNIFICATIF

Les titres de participation significatifs représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans un tableau disponible sur le site du Crédit Agricole lors de la publication du Document d'enregistrement universel.

13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ETENDUE DES INTERETS DETENUS

Au 31 décembre 2021, les entités du groupe Crédit Agricole S.A. ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation

Crédit Agricole S.A., principalement via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

Gestion d'actifs

Crédit Agricole S.A., par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités de Crédit Agricole S.A. peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

Fonds de placement

Les entités du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances de Crédit Agricole S.A. investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance

permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Financement structuré

Enfin, Crédit Agricole S.A., via ses filiales du pôle métier Grandes Clientèles, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

Entités sponsorisées

Crédit Agricole S.A. sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- Crédit Agricole S.A. intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- une structuration intervient à la demande de Crédit Agricole S.A. et il en est le principal utilisateur ;
- Crédit Agricole S.A. cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- Crédit Agricole S.A. est gérant ;
- le nom d'une filiale ou de la société mère de Crédit Agricole S.A. est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Crédit Agricole S.A. a sponsorisé des entités structurées non consolidées dans lesquelles elle ne détient pas d'intérêts au 31 décembre 2022.

Les revenus bruts d'entités sponsorisées sont composés essentiellement de charges et de produits d'intérêts dans les métiers de titrisation et de fonds de placement, dans lesquels Crédit Agricole Assurances ne détient pas d'intérêt à la clôture de l'exercice. Pour Crédit Agricole Assurances, ils s'élèvent à 8 millions d'euros.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES ASSOCIES AUX INTERETS DETENUS

Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2022, Crédit Agricole S.A. n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2022, Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2022, et au 31 décembre 2021 l'implication du groupe dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le Groupe dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2022															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ¹				Financement structuré ¹			
	Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale			
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
(en millions d'euros)																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	2 106	2 106	-	2 106	33 343	33 343	-	33 343	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	103	103	-	103	-	-	-	-	-	-	-	-	2 001	2 001	-	2 001
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	103	103	-	103	2 106	2 106	-	2 106	33 343	33 343	-	33 343	2 001	2 001	-	2 001
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	47	47	-	47	462	462	-	462	-	-	-	-	24	24	-	24
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	194	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	47	47	-	47	462	462	-	462	-	-	-	-	218	24	-	24
Engagements donnés	-	-	-	-	-	12 906	444	12 462	-	-	-	-	-	1 525	-	1 525
Engagements de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 525	-	1 525
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	12 914	444	12 470	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	(8)	-	(8)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	12 906	444	12 462	-	-	-	-	-	1 525	-	1 525
Total Bilan des entités structurées non consolidées	55	-	-	-	82 098	-	-	-	346 592	-	-	-	1 783	-	-	-

¹ Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2021															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ¹				Financement structuré ¹			
	Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale			
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
(en millions d'euros)																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	5	-	5	1 999	1 999	-	1 999	37 022	37 022	-	37 022	5	5	-	5
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	494	494	-	494	-	-	-	-	253	253	-	253	1 949	1 949	-	1 949
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	499	499	-	499	1 999	1 999	-	1 999	37 276	37 276	-	37 276	1 954	1 954	-	1 954
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	3	-	3	576	576	-	576	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	374	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	66	3	-	3	576	576	-	576	-	-	-	-	374	-	-	-
Engagements donnés	-	6	-	6	-	18 249	429	17 819	-	-	-	-	-	856	-	856
Engagements de financement	-	6	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	812	-	812
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	18 261	429	17 831	-	-	-	-	-	44	-	44
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	(12)	-	(12)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	6	-	6	-	18 249	429	17 819	-	-	-	-	-	856	-	856
Total Bilan des entités structurées non consolidées	433	-	-	-	91 180	-	-	-	384 855	-	-	-	1 580	-	-	-

¹ Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de CDS (*credit default swap*) pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

NOTE 14 Événements postérieurs au 31 décembre 2022

Regroupement des activités de services aux émetteurs de CACEIS et de BNP Paribas au sein d'Uptevia

Le 10 janvier 2023, CACEIS S.A. et BNP Paribas ont annoncé la création de la joint-venture UPTEVIA détenue à parts égales par les deux banques et regroupant leurs activités de services aux émetteurs. Cette activité était précédemment exercée au sein du groupe CACEIS par sa filiale CACEIS Corporate Trust.

La détention dans la joint-venture UPTEVIA sera consolidée dans les comptes de CACEIS S.A. en 2023 selon la méthode de la mise en équivalence (MEE).

Au 31 décembre 2022, en application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de CACEIS Corporate Trust sont classés au bilan en « Actifs non courants destinés à être cédés » pour 33 millions d'euros et en « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » pour 166 millions d'euros. Le résultat net est classé en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » pour un montant nul.